

CONSEIL DU 11ÈME ARRONDISSEMENT DE PARIS

DU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021

**Le Conseil d'arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN,
Maire du 11^e arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique
à 18h en salle des fêtes de la Mairie du 11^e arrondissement**

Elu·e·s présent·e·s

Maire d'arrondissement

M. François VAUGLIN

Maire de Paris

Mme Anne HIDALGO

Maires adjoints :

Mme Rosalie LAMIN, M. Adrien TIBERTI, Mme Emma RAFOWICZ, M. Florent HUBERT,
Mme Lucie SOLEM, M. Jérôme MEYER, Mme Joëlle MOREL, M. Luc LEBON,
Mme Bénédicte DAGEVILLE, M. Grégory MOREAU, M. Jean-Pierre CORSIA.

Conseillers de Paris :

Mme Anne HIDALGO, Mme Dominique KIELEMOES, M. Patrick BLOCHE,
Mme Delphine TERLIZZI, M. David BELLIARD, M. Nour DURAND-RAUCHER,
Mme Hélène BIDARD, M. Jean-François MARTINS, Mme Nelly GARNIER.

Conseillers d'arrondissement :

Mme Nadine BLANCHARD, Mme Florence MARSCHAL, M. Alexandre VISCONTINI,
M. Christophe HARNNOIS, M. Sofiane KADDOUR-BEY, M. Aymeric DE TARLE,
Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND, M. Jean-Christophe MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Mme Joséphine LANFRANCHI a donné pouvoir à Mme Emma RAFOWICZ,
Mme Chloé SAGASPE a donné pouvoir à M. David BELLIARD,
Mme Béatrice PIPITONE a donné pouvoir à M. Nour DURAND-RAUCHER.

Excusé :

M. Guillaume POTTOUX.

À 18h05, la séance est ouverte par M. François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement

M. le Maire : « Je salue le public, que nous retrouvons nombreux pour nos réunions de Conseil d'arrondissement. Cela fait plaisir de vous revoir, mesdames et messieurs.

J'ai reçu un certain nombre de pouvoirs : Béatrice PIPITONE a donné pouvoir à Nour DURAND-RAUCHER, Joséphine LANFRANCHI à Emma RAFOWICZ, et Chloé SAGASPE à David BELLARD. Puis, j'ai un mot d'excuse de Guillaume POITOUX, mais qui n'a pas donné de pouvoir.

Nous sommes réunis pour notre Conseil d'arrondissement de rentrée. Comme à chaque Conseil de septembre, nous allons avoir une communication sur la petite enfance.

En préparation de ce Conseil, nous avons eu vendredi un pré-conseil d'arrondissement. Je reconnais d'ailleurs quelques têtes qui étaient y présentes et je vous salue à nouveau. Je voudrais remercier Jean-Pierre CORSIA pour la bonne préparation et la bonne tenue de ce pré-conseil, ainsi que l'ensemble des élus ayant participé à ces échanges très intéressants qui ont permis à des associations de se présenter. Nous avons souvent des questions sur la manière dont les associations sont contrôlées et elles ont ainsi pu l'expliquer. C'était un bon pré-conseil. »

DESIGNATION DU SECRETARIAT DE SEANCE

11202124 – Désignation du secrétariat de séance

M. le Maire : « Je vous propose de désigner Grégory MOREAU comme secrétaire de séance. Je ne vois pas d'opposition. Merci. »

ADOPTION DE PROCES-VERBAL DE SEANCE

11202125 – Adoption du procès-verbal de la séance du 22 juin 2021

M. le Maire : « Le procès-verbal de la séance du 22 juin a été diffusé selon les règles habituelles. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. On peut considérer qu'il est adopté. Merci beaucoup. »

ADOPTION DE LA PROCEDURE D'URGENCE

11202127 – Adoption de la procédure d'urgence (pour les projets 2021 DDCT 50 et 2021 DASES 147)

M. le Maire : « Nous avons reçu deux projets de délibération en dehors des délais, 2021 DDCT 50 et 2021 DASES 147. Donc je vais vous proposer d'adopter la procédure d'urgence pour pouvoir inscrire ces deux points à notre ordre du jour. Y a-t-il des observations ? Je n'en

vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Il est adopté. Je vous remercie. »

La procédure d'urgence est adoptée

COMMUNICATION SUR LA PETITE ENFANCE

M. le Maire : « Je vais donner tout de suite la parole à Bénédicte DAGEVILLE pour la communication sur la petite enfance. »

Mme DAGEVILLE : « Merci. M. le Maire, mes chers collègues,
« L'éducation commence au berceau ». Il y a 150 ans, Maria Verdure, qui était engagée sur les questions d'éducation pour la Commune de Paris, envisageait déjà un projet de création et d'organisation des crèches qui apparaît comme précurseur de ce que nous connaissons aujourd'hui.

Après ce clin d'œil à l'histoire de notre arrondissement, et puisque l'éducation commence au berceau, je vais vous présenter le bilan de l'action municipale dans le 11^e en matière de petite enfance, à partir du berceau donc.

1.715, c'est le nombre de naissances enregistrées en 2019 au sein des familles du 11^e arrondissement. Cela donne une idée de l'ampleur du défi pour répondre aux attentes des parents et aux besoins des enfants.

Nous offrons aujourd'hui 2.557 berceaux au total dans les établissements d'accueil de la petite enfance avec :

- 1.689 berceaux dans les 30 établissements municipaux (soit 5 halte-garderies, 23 crèches collectives ou multi accueils, et 2 crèches familiales)
- 20 berceaux achetés par la Ville de Paris répartis dans 5 crèches privées
- 848 berceaux sont dans les 24 établissements associatifs, subventionnés par la Ville de Paris.

L'équipe municipale poursuit un effort déterminé et constant pour développer des modes de garde répondant aux besoins des familles, et notamment en ouvrant de nouvelles places en crèches.

Depuis l'année dernière, deux établissements ont vu le jour :

- un multi-accueil municipal 6 passage de l'Asile (25 places), en juin 2020
- un multi-accueil associatif de 49 places au Palais de la femme, géré par l'association Armée du Salut, dans ses locaux du 94 rue de Charonne, en septembre 2020.

Aujourd'hui, deux nouvelles ouvertures d'établissements municipaux sont prévues dans les années à venir :

- au 106 avenue de la République (44 places), dont l'ouverture est projetée pour 2023
- dans l'ancienne école Piver. Ce projet est un nouveau projet de la mandature, qui illustre parfaitement la volonté du Maire et de notre majorité de poursuivre l'effort de construction de nouvelles places de crèches. Ce projet est en cours de définition et sera articulé avec l'ouverture d'une annexe du conservatoire municipal Charles Munch.

Je remercie ma collègue Emma RAFOWICZ, en charge notamment de la culture, avec qui nous collaborons pour que les deux équipements puissent cohabiter dans le même bâtiment. Ce partage est une chance et nous souhaitons pouvoir créer des interactions entre ces deux services publics, avec par exemple de l'éveil musical pour les tout-petits. Les échanges ont déjà commencé à ce sujet et je remercie tant Monsieur JACQUES, directeur du conservatoire, que les services de la Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE) pour leur implication dès la naissance de ce projet.

J'ajoute que ce nouvel équipement de petite enfance sera sans perturbateur endocrinien. Je pense que nous pouvons nous féliciter qu'un tel équipement voie le jour prochainement et ce d'autant plus qu'il est au sein du quartier prioritaire Politique de la ville, où les besoins de places de crèche sont particulièrement aigus.

Au-delà de ces 2 ouvertures, nous poursuivons le travail pour repérer des locaux qui pourraient accueillir de nouveaux établissements, en lien avec la DFPE et la Direction de l'Urbanisme (DU).

Par ailleurs, j'en profite pour rappeler que depuis 2019, la Ville met à disposition de l'association «MAM le pti chat-pitre » un appartement de 86 m², au rez-de-chaussée de la parcelle réalisée par Paris Habitat, située 27-35 rue Bréguet/7-19 Villa Marcès. Il s'agit de la deuxième maison d'assistantes maternelles créée à Paris. Ce sont ainsi 3 assistantes maternelles qui peuvent chacune y accueillir, dans le contexte sanitaire actuel, 3 enfants.

Les établissements municipaux déjà existants nécessitent bien entendu d'être entretenus et rénovés. En 2019, 410.000 euros ont été consacrés au total pour les investissements et les petites réparations. Parmi les opérations structurantes, il y a eu la reprise des extérieurs de la crèche du 9 rue Servan (120.000 €), la restructuration de la section des grands de la crèche du 16 Cité Beauharnais (225.000 €).

En 2020, ce sont 170 000 € qui ont été investis avec entre autres travaux, la modernisation du système de sécurité incendie de la crèche du 13 bis rue Popincourt (40.000 €) et l'ascenseur du 65 rue de la Folie Regnault (71.000 €).

En 2021, à ce stade de l'exercice budgétaire, 75.000 € ont déjà été dépensés pour la rénovation de la couverture de crèche du 65 rue de la Folie Regnault, 45.000 € pour la modernisation de la production d'eau chaude sanitaire au 16 cité Beauharnais et 40.000 € pour la biberonnerie de la crèche du 16 rue Robert Houdin.

La principale opération programmée au sein des crèches municipales de l'arrondissement en 2022 est la modernisation de la crèche du 13 bis rue Popincourt, notamment celle des plans de change, de la ventilation et des menuiseries, pour améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment, dans le respect de nos engagements environnementaux.

Lors de l'édition 2019 du Budget Participatif, le vote ouvert aux idées des habitants a, en outre, permis que soit retenu dans les projets élus du 11^e arrondissement, avec 903 voix, le projet « Bien dans son corps, bien dans sa tête ! Plus d'espaces pour les activités physiques et la lecture dans les crèches du 11^e » pour 65.000 €, des crédits qui ont été et vont continuer à être dépensés pour financer des structures motrices, des activités ludiques et des tapis intérieurs de protection au sein des crèches municipales de l'arrondissement.

J'en arrive à présent à la présentation des travaux de la commission d'attribution des places en crèche dont le Maire a décidé de me déléguer la présidence à la suite de son élection. Nos

collègues Christophe HARNOIS ainsi que, pour l'opposition, Aurore MOUYSET-NOZERAND siègent à mes côtés. Cette commission réunit les directrices des crèches municipales et associatives, les coordinatrices de crèche, les assistantes sociales du Service d'Agrément et d'Accompagnement des Assistant·e·s Maternel·e·s, les services de la Mairie ainsi que les médecins de la Protection Maternelle Infantile (PMI), qui participent à la commission pour apporter leur regard de professionnel.

Les réunions de la commission ont lieu plusieurs fois par an, en fonction du nombre de places libérées. La date des commissions est donc fixée en accord avec la Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance (CASPE) des 11^e et 12^e arrondissements. En 2020, la commission s'est réunie à quatre reprises, comme d'habitude et ce malgré la situation sanitaire que nous avons connue. Les principales commissions d'attribution, celles de juin et septembre, ont permis d'attribuer 679 places, soit plus de 80% du contingent des places attribuées sur l'année. En tout, en ajoutant les attributions lors des autres commissions, nous avons pu offrir un mode de garde dans les crèches municipales à 863 enfants. Ce sont 94 enfants de moins qu'en 2019 certes, mais cela demeure considérable compte tenu du contexte sanitaire et de ses conséquences en matière de mesures barrières à appliquer dans les locaux de la crèche et d'absences des professionnels liées directement à ce contexte sanitaire.

Je tiens à saluer ici l'engagement des professionnels de petite enfance de notre arrondissement, qu'il s'agisse des personnels municipaux et associatifs. Je sais que Patrick BLOCHE, adjoint à la Maire en charge notamment des questions de petite enfance, ne me démentira pas. C'est grâce à ces professionnels que le service public de la petite enfance n'a pas fermé et a continué ces derniers mois d'accueillir les enfants et les familles dans le respect des protocoles successifs qui ont été mis en œuvre. On leur en a demandé beaucoup au gré des confinements et des déconfinements : mesures de port du masque, gestes professionnels à réinventer, espaces de travail à modifier. Elles, et ils, ont garanti l'accueil des enfants dans les meilleures conditions. Nous leur devons énormément, les enfants et les familles du 11^e doivent beaucoup à ces « premières de corvée », si j'ose l'expression. La qualité de leur travail, leur engagement et leur professionnalisme font la qualité du service public de la petite enfance dans notre arrondissement. Je me permets de le redire devant notre conseil car la qualité de l'accueil en crèches municipales est souvent soulignée dans les Conseils de parents. J'en profite également pour remercier les coordinatrices de la CASPE, mesdames CORDONNIER, KHERMACHE et VELLY, qui connaissent finement les établissements du 11^e et qui fournissent un travail essentiel à leur bon fonctionnement.

Aux admissions en crèche municipale, il faut ajouter les admissions dans les haltes garderies (environ 50 places pour des familles ayant un besoin en temps partiel) et dans les crèches associatives (environ 300 places en 2020). Ce sont donc plus de 1.200 demandes pour lesquelles une solution de garde dans un établissement d'accueil collectif a été trouvée en 2020.

Cette donnée est à mettre en relation avec 1.489 dossiers examinés lors de ces commissions. Au total, les admissions en crèches municipales collectives et familiales auront permis d'apporter une solution à environ 58 % des demandes ayant été déposées au Relais Informations Familles (RIF) de la Mairie du 11^e. Ce ratio était de 54,5% en 2019 et 43,3% en 2014. Il ne cesse donc d'augmenter, et il augmente encore cette année malgré le contexte sanitaire. C'est la preuve de notre engagement pour la petite enfance. En ajoutant les places du secteur associatif, c'est approximativement 80% de la demande qui a été couverte en 2020 par un accueil dans un mode de garde collectif municipal ou associatif.

Ainsi, pour renforcer la transparence et l'équité dans les attributions de places ainsi que de simplifier le travail la commission, un mécanisme de cotation est instauré depuis mai 2017. Je salue le travail mené par ma prédécesseure, Dominique KIELEMOËS, grâce à laquelle le principe de cotation régit l'attribution des places en crèches. Cela faisait notamment suite à la signature par le Maire fin 2016 de la charte « Priorité Transparence » issue de la réflexion inter-arrondissements portée par Nawel OUMER, conseillère de Paris alors en charge de ces questions.

En pratique, chaque dossier de demande se voit attribuer un certain nombre de points, à partir d'une grille de cotation. Il y a trois familles de critères dans la grille : situation professionnelle des parents, tranche de revenus de la famille, et leur situation sociale et familiale. Les critères retenus et leur pondération ont fait l'objet d'un travail associant l'ensemble des acteurs de la petite enfance du 11^e à partir des critères susceptibles d'être renseignés au sein de l'application SIPE (Système d'information de Petite Enfance) utilisée par les services en Mairie. La grille de cotation est connue de tous, consultable sur paris.fr ou auprès du Relais informations Familles (RIF). En fonction des places disponibles dans chaque établissement pour les différentes tranches d'âge des enfants, les commissions d'attributions des places en crèche statuent sur la base de la cotation des dossiers.

La cotation existe maintenant depuis quelques années dans le 11^e arrondissement. Nous avons donc un recul suffisant pour en faire un bilan et l'évaluer, et éventuellement, en fonction des remarques qui pourront émerger, pour ajuster la grille afin d'être toujours plus juste au regard des situations de chacune et de chacun. Nous souhaitons engager ce travail dans les prochains mois en prenant appui sur le portrait social des familles en crèches municipales réalisé par la DFPE. Nous projetons un travail associant l'ensemble des acteurs de la petite enfance dans le 11^e arrondissement à partir des critères déjà susceptibles d'être renseignés au sein de l'application SIPE. Cette réflexion pourra également se nourrir des bonnes pratiques et des idées émanant du groupe de travail « Transparence des attributions » inter-arrondissements porté par Patrick BLOCHE et Céline HERVIEU, conseillère de Paris déléguée à la petite enfance.

À l'issue des commissions, il reste malheureusement des familles qui n'ont pas de places en crèche. Au-delà de l'effort de création de places qui se poursuit, la Mairie du 11^e aide ces familles en mettant en places des outils d'information et d'orientation pour les aider à trouver d'autres solutions.

Chaque 1^{er} jeudi du mois a lieu une réunion que nous appelons les « Jeudis du Relais Informations Familles (RIF) », qui présente les différents modes de garde disponibles dans l'arrondissement, et dans laquelle participent le personnel administratif de la Mairie, une responsable d'établissement municipal de petite enfance, une assistante sociale du Service d'accueil et d'agrément des assistants maternels et familiaux (SAMF) et le service « Faire garder mon enfant à Paris » qui explique les modalités de la garde simple ou partagée. Depuis fin 2017, participent, en complément des intervenants et intervenantes habituel-le-s, des responsables de crèches associatives dont une crèche parentale. C'est l'occasion pour les nouveaux établissements de faire connaître leur ouverture aux familles.

La référente « famille » de la CASPE (Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance) des 11^e et 12^e, qui est parfois accompagnée d'une responsable de crèche familiale, intervient également pour parler des crèches familiales et des haltes garderies municipales. Je remercie l'ensemble de ces professionnels de leur mobilisation pour ces Jeudis du RIF qui sont appréciés des familles. Un long moment est consacré en deuxième partie de réunion aux

questions des parents et des futurs parents, auxquels les différents et différentes professionnel-le-s répondent. Chaque mois, entre une soixantaine et un peu plus d'une centaine de parents et futurs parents participent à cette réunion.

Ces réunions sont proposées sous un format dématérialisé depuis mai 2020. Compte tenu de la grande satisfaction des parents pour ce format qui leur permet d'y participer plus facilement, et même si les conditions s'améliorent, un « Jeudi du RIF » sur deux, ou davantage en fonction du besoin, continuera d'être proposé en distanciel et l'autre reprendra en présentiel.

Après chaque Jeudi du RIF, un espace est mis à disposition des parents et futurs parents afin qu'ils puissent discuter, échanger idées et coordonnées en matière de mode de garde et notamment envisager une garde partagée. Un cahier est également mis à disposition au Relais Informations Familles de la mairie, les familles qui cherchent une garde partagée peuvent ainsi y laisser une annonce. Actuellement, avec le contexte sanitaire, c'est l'espace de réunion en ligne du « Jeudi du RIF » qui est laissé à disposition des parents.

Ce travail vient en appui de l'accueil quotidien des familles par les conseillères du Relais Informations Familles (RIF) en Mairie. En 2019, le RIF a reçu 7169 visites dont 3822 étaient liées à la petite enfance. En 2020, compte du contexte, ces données ont diminué : 5820 visites au RIF dont 2789 liées à la petite enfance.

Aussi, pour s'adapter au besoin, depuis mi-avril 2020, le RIF a développé les rendez-vous téléphoniques avec les usagers et usagères (la prise de rendez-vous s'effectuant en ligne) : 1462 rendez-vous téléphoniques ont été assurés en 2020. Une boîte mail dédiée permet également de répondre très rapidement à toutes les questions que pourraient avoir les usagers et usagères.

Je tiens ici à remercier l'ensemble des agentes du RIF pour ce travail, et bien entendu à remercier chaleureusement Madame Christelle HEFIED, responsable de ce service. Elle accomplit un travail essentiel, avec une efficacité et une rigueur remarquables, mais aussi avec beaucoup d'humanité dans l'écoute et l'aide qu'elle apporte aux parents ou aux futurs parents dans la recherche d'un mode de garde adapté à leur situation.

En 2020-2021, se sont par ailleurs réunis, comme chaque année, 44 membres des Conseils des parents des établissements de petite enfance, séparé en deux conseils, un conseil pour le nord et un conseil pour le sud de l'arrondissement. Les crèches municipales en gestion externalisée ont également, à ma demande, proposé aux parents qui le souhaitaient de siéger au sein de ce conseil. Cette instance créée en 2010 est désormais bien installée dans le 11^e et nous permet d'avoir des échanges réguliers avec les parents sur des sujets importants, comme les menus dans les crèches municipales (une diététicienne de la DFPE est ainsi intervenue) ou le protocole sanitaire et les contraintes qu'il a amenées par exemple. Cela a aussi permis de travailler sur l'organisation du Forum de la petite enfance.

Le Forum de la petite enfance s'est déroulé le 30 juin 2021 sur une demi-journée. C'était la 5^e édition de ce rendez-vous permettant d'informer les parents et futurs parents sur les modes d'accueil et l'éveil de leurs enfants et pour trouver des solutions adaptées à leurs besoins. Compte tenu de la situation sanitaire, nous avons poussé les murs : en plus de la cour et de la salle des fêtes, la salle des mariages, la salle d'attente et la salle Mortier de la Mairie ont été utilisées. Un cheminement et des espacements ont été mis en place dans l'ensemble de la mairie afin d'assurer le respect des gestes barrières. Près de 30 stands d'informations sur les modes d'accueil et de conseils à la parentalité étaient tenus par les différents acteurs de l'arrondissement : le RIF, les crèches municipales, les crèches associatives, les crèches privées, le SAMF, la PMI, le service

« Faire garder mon enfant à Paris », ou encore l'Écoles des Parents. Ont été mis en place un espace de rencontre entre parents, mais aussi des activités pour les tout-petits suivies d'un spectacle pour enfants en fin d'après-midi. Le Petit Bus d'ABC puériculture, qui va à la rencontre des auxiliaires parentales et des assistantes maternelles de l'arrondissement en proposant des échanges et des activités et jeux aux enfants dont elles ont la garde, stationnait pour cette occasion sur le parvis de la mairie.

Comme en 2019, nous avons proposé cette année une initiation aux premiers secours à l'enfant assurée par la Protection Civile. C'est une demande renouvelée encore cette année par les conseils de parents.

Pour cette édition, il y a eu plus de stands et de documentations visant à informer sur la parentalité : en plus des professionnels des centres de PMI, le Réseau de Santé Périnatale de Paris ainsi qu'un stand animé par les porteurs du projet « Femmes enceintes environnement et santé » ont également répondu aux questions relatives à la santé environnementale et la périnatalité que pouvaient se poser les parents.

Deux mini concerts parents-enfants de l'Orchestre de chambre de Paris ont été très appréciés. La journée s'est terminée par un spectacle « La Maison Bonhomme ou l'éveil des 5 sens » réalisé par le Centre de Création et de Diffusion Musicale (CCDM).

Lors de cette édition du Forum de la petite enfance, une information sur le passage de la crèche à l'école maternelle ainsi que sur les centres de loisirs a été proposée par les professionnels des crèches municipales et des affaires scolaires du 11^e, notamment Mme Elisabeth YOUSSEFI-FOURRIER, directrice de la crèche collective du 13 bis rue Popincourt, et par Mme Joëlle LOIAL, responsable éducative Ville de l'école maternelle Popincourt. Nous souhaitons ainsi, avec mes collègues Jérôme MEYER et Christophe HARNOIS en charge des affaires scolaires et du périscolaire, travailler au passage de la petite enfance à l'école maternelle. Dans ce cadre, je vois d'un bon œil le fait que le nouveau projet éducatif de territoire (PETD) intègre la petite enfance, ce qui est une nouveauté dont nous parlerons à un prochain conseil dans une communication dédiée. Je ne m'étends donc pas davantage.

Je termine pour vous présenter un nouveau projet. Depuis la mi-mai, ont été lancés les « Samedis en famille » : la crèche collective du 30 rue Chanzy accueille le samedi matin des familles parisiennes, avec des enfants âgés de 0 à 6 ans, pour des activités partagées parents-enfants. Ces activités conviviales et gratuites sont encadrées par des associations artistiques ou d'éducation populaire. Cette démarche est une déclinaison des actions municipales liées à la « ville du quart d'heure ». Pour le 11^e arrondissement, c'est l'association « Les Ateliers du Chaudron » qui propose des activités artistiques différentes chaque semaine. Le choix de l'association a été opéré suite à la proposition d'une commission ad hoc au sein de laquelle j'ai été associée par la CASPE 11-12 avec la CAF de Paris. Je remercie tout particulièrement pour son travail Mme BAROTH, référente famille, et Mme FOURQUET, directrice de la crèche Chanzy, sans l'engagement de laquelle ce projet ne pourrait exister.

Signalons enfin que les crèches municipales du 11^e ont été en 2019, avec celles du 12^e arrondissement, pilotes pour initier le processus de labellisation QualiParis de l'ensemble des crèches municipales parisiennes. Cette distinction, décernée par un organisme indépendant, témoigne de la qualité du service rendu. Pour l'obtenir, les structures doivent remplir certaines exigences et satisfaire à des contrôles réguliers.

Ce label constitue la partie visible d'une démarche beaucoup plus large qui place l'usager et usagère au cœur des préoccupations des services et qui permet de valoriser auprès des familles la qualité de l'accueil et le lien avec les familles au sein des établissements, car accueillir un enfant, c'est accueillir sa famille. Il permet aussi de reconnaître les missions essentielles des professionnels agissant au sein des établissements de la petite enfance. La labellisation QualiParis vient d'être renouvelée, ce qui atteste de la qualité du service public de la petite enfance dans notre arrondissement.

Je voudrais avoir un mot en particulier à l'attention de M. Julien KEIME, Directeur Général Adjoint des Services, pour son travail efficace et rigoureux, et pour ses conseils avisés. Il est un interlocuteur aussi précis que précieux pour moi et, je le crois aussi, pour l'ensemble des acteurs et des actrices de la petite enfance du 11^e. Merci encore à chacune d'entre elles et à chacune d'entre eux pour leur travail qui fondamental pour les enfants et les familles du 11^e arrondissement. »

M. le Maire : « Merci beaucoup, chère Bénédicte. Je m'apprêtais à saluer aussi Julien KEIME pour le travail réalisé. Vous aviez gardé le meilleur pour la fin, c'était de raison.

La communication que vous avez présentée montre toute la dynamique dans cette délégation qui, tout en assurant l'égalité de traitement entre les différentes familles, ce qui est difficile, ne manque pas de nouveaux projets. Vous avez aussi bien évoqué la reconduction des projets existants comme le Forum de la petite enfance, que les nouveaux projets comme les « Samedis en famille ». C'était une communication très complète, donc merci beaucoup.

Chers collègues, y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Voilà qui s'appelle faire l'unanimité. Merci beaucoup. C'est un travail vraiment extraordinaire qu'il était important de présenter au Conseil d'arrondissement pour souligner combien, avec l'Hôtel de Ville, Patrick BLOCHE et Céline HERVIEU, le travail se passe de façon harmonieuse malgré les difficultés qu'on rencontre et notamment la crise sanitaire de l'année passée. Donc vraiment bravo et merci.

J'allais dire cela tombait bien qu'il n'y ait pas d'inscrits car nous avons l'ordre du jour avec le plus grand nombre de délibérations depuis que le Directeur Général des Services est en poste. Nous avons plus de 20 élus inscrits et il se peut que ce Conseil dure un certain temps. Avant même de lancer les débats, je vous remercie donc d'être exemplaire et je vous invite, chers collègues, à faire preuve d'une concision qui sera salutaire. »

PROJET DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Démocratie, Citoyen(ne)s et Territoires

2021 DDCT 58 - Etats spéciaux d'Arrondissement – Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2022

M. le Maire : « Nelly GARNIER s'est inscrite sur les projets de délibération relatifs aux dotations d'animation, dotations de gestion locales et états spéciaux d'arrondissement. Vous pouvez peut-être intervenir sur les deux délibérations en même temps et grouper vos deux interventions ?

Je vais d'abord laisser Rosalie LAMIN présenter la délibération. »

Mme LAMIN : « Merci M. le Maire. La délibération 2021 DDCT 58 est relative au cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales.

La loi 2002-276 du 27 février a attribué aux conseils d'arrondissement des capacités budgétaires étendues et établit l'architecture actuelle de leur budget les états spéciaux d'arrondissement. Ils comprennent une dotation d'animation locale et une dotation de gestion locale.

La dotation d'animation locale a pour objet de financer les dépenses liées à l'information des habitantes/habitants de l'arrondissement, à la démocratie et vie locales, en particulier aux activités culturelles et aux interventions motivées par des travaux d'urgence présentant le caractère de dépenses de fonctionnement et liés à la gestion des équipements de proximité.

La dotation de gestion locale est attribuée aux conseils d'arrondissement pour l'exercice de leurs attributions prévues à l'article L. 2511 alinéa 11 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les crédits inscrits sur cette dotation permettent essentiellement de couvrir les dépenses de fonctionnement des équipements de proximité dont le conseil d'arrondissement a la charge.

Afin de rapprocher l'action municipale au plus près des besoins des habitants et des territoires, la Maire de Paris a souhaité engager une réorganisation profonde des moyens au sein de la Ville de Paris au profit des arrondissements.

Les arrondissements sont désormais affirmés comme l'échelon de référence pour la mise en œuvre des politiques publiques municipales. Ainsi, des évolutions budgétaires ont été engagées pour traduire concrètement cette forte implication des maires d'arrondissement dans les projets qui concernent leur territoire.

La dotation d'animation locale des états spéciaux d'arrondissement est revalorisée et cette dotation est divisée en trois parties :

- l'une englobe les crédits destinés à financer les travaux urgents
- une seconde rassemble les crédits de fonctionnement des conseils de quartier
- une troisième regroupe les crédits destinés à l'animation locale proprement dite.

Le calcul de cette troisième partie dépend en partie du nombre d'habitants de l'arrondissement. Pour 2022, ce montant par habitant passe de 2,50 € à 3,20 €, soit une augmentation de près de 30% entre 2021 et 2022. Ainsi, au global, la dotation d'animation locale pour le 11^e arrondissement devrait connaître une augmentation pour 2022.

La dotation de gestion locale des états spéciaux d'arrondissement, qui permet de financer les dépenses de fonctionnement des équipements de proximité, est également revalorisée. Pour le 11^e arrondissement, elle s'élevait, pour mémoire, à 7 459 317 € au Budget Primitif 2021.

Voilà les informations que je souhaitais porter pour cette délibération. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour cet exposé très clair pour un sujet qui est peut-être un peu touffu. Je passe la parole à Nelly GARNIER. »

Mme GARNIER : « Juste une explication de vote pour dire que nous nous abstenons et que nous renvoyons au débat qui aura lieu au Conseil de Paris sur la version globale. »

M. le Maire : « C'est bien sûr cohérent. Merci beaucoup. Pas d'autres demandes d'inscription ? Non. Je propose de passer au vote du projet 2021 DDCT 58.

Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. »

Avis favorable est donné au projet de délibération.

2021 DDCT 59 - Etats spéciaux d'Arrondissement – Délibération cadre-investissement 2022

M. le Maire : « Nous passons au vote du projet 2021 DDCT 59. Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Merci beaucoup. »

Avis favorable est donné au projet de délibération.

2021 DDCT 41 - Subventions à 72 associations pour le financement de 83 projets dans les quartiers populaires parisiens – Appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République 2021

M. le Maire : « Delphine TERLIZZI va présenter les subventions à des projets dans les quartiers populaires et Aurore MOUYSET-NOZERAND se prépare. »

Mme TERLIZZI : « Je vous présente le projet DDCT 41 qui concerne des subventions pour des associations pour le financement de projets dans notre quartier de Belleville. L'appel à projets tourne autour de la citoyenneté, la laïcité et les valeurs de la République.

Dans le 11^e arrondissement, on a cinq associations qui sont concernées et que l'on connaît bien puisque ce sont essentiellement des renouvellements de subventions sauf pour une. Donc on a :

- l'association Crok Ciné, qui fait de l'éducation à l'image ;
- le Groupe SOS (via un nouveau projet) qui va proposer de l'éducation média et à l'information pour développer l'esprit critique, surtout celui des jeunes ;
- La Fabrique des Petits Hasards, qui réinvestit l'espace public avec un théâtre de proximité ;
- L'Oiseau à Lunettes, avec deux projets « Raconte-moi ton objet » et des débats sur l'égalité homme/femme sur les écrans ;
- l'association Tatane (j'en profite pour dire qu'on a inauguré le nouveau local de Tatane la semaine dernière et qu'on est très contents qu'ils soient parmi nous) qui proposera une diffusion et des débats documentaires notamment autour des sujets autour des valeurs de la République.

Je vous propose de voter cette délibération. Pour le 11^e arrondissement, ça correspond à une somme de 16.000 €. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Aurore MOUYSET-NOZERAND. »

Mme MOUYSET-NOZERAND : « Nous sommes assez étonnés et préoccupés par la situation financière de l'association Groupe SOS Solidarités, association retenue parmi les attributions de subvention. On avait déjà soulevé ce point lors du Conseil d'arrondissement du 1^{er} mars 2021.

Pour comprendre notre étonnement et notre préoccupation, il suffit de regarder les chiffres fournis dans le dossier : en 2018, les comptes de l'association présentent un résultat déficitaire de 620.510 €, soit près 30 % de ses ressources ; en 2019, le résultat déficitaire est de 934.316 €, soit 43 % de ses ressources. Il ne nous est pas fourni les comptes pour l'année 2020.

Au vu de cette situation budgétaire, il ne nous est pas possible d'accorder une subvention supplémentaire à une association dont il est difficile de comprendre sa gestion financière et les mesures qu'elle envisage pour redresser ses comptes.

Nous demandons donc un vote disjoint, sinon nous serons obligés de voter contre cette délibération. »

M. le Maire : « D'accord. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Delphine TERLIZZI ? »

Mme TERLIZZI : « Il s'agit d'un nouveau projet et je ne les connais pas. Je ne connais pas forcément la situation mais je vais me renseigner. Mais c'est un nouveau projet. »

M. le Maire : « Puis j'attire votre attention sur le fait que la subvention en question est de 5.500 €, ce qui est très faible par rapport aux enjeux et au déficit que vous évoquez. Cet apport sera négligeable dans l'ensemble du budget de l'association. Si vous craignez que la Ville soit appelée en complément de passif, le risque est inexistant étant donné cette petite part de la subvention dans le budget de l'association. Espérons qu'elle trouve, par ailleurs, sur d'autres sujets que sur cette opération, des moyens pour se rétablir. Je vous propose de passer au vote.

On va d'abord voter séparément l'avis sur la subvention SOS Solidarités. Qui vote contre ? Le groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Avis favorable donc. »

Nous votons maintenant sur l'ensemble des autres subventions portées par cette délibération. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Avis favorable est donné au projet de délibération.

2021 DDCT 50 - Délibération-cadre portant une nouvelle approche de la participation citoyenne et de la vie associative au cœur d'une démocratie parisienne renouvelée

M. le Maire : « Je donne la parole à Jean-Pierre CORSIA et Christophe HARNOIS pour présenter cette délibération. »

M. CORSIA : « Merci M. le Maire. Cette délibération porte sur une nouvelle approche de la participation citoyenne et de la vie associative. Vous savez qu'il y a beaucoup d'instances de participation citoyenne et que tout un processus a été mis en place pour développer cette participation. Depuis plusieurs années, la Ville de Paris a expérimenté, développé et renforcé de

nouvelles formes de participation citoyenne pour permettre aux Parisiens et aux Parisiennes d'avoir plusieurs capacités d'actions démocratiques.

La Ville de Paris souhaite poursuivre la mise en œuvre de cette démocratie continue. Ce qu'on appelle démocratie continue, c'est la démocratie représentative, complémentaire de la démocratie participative. Elle privilégie pour cela une approche visant à expérimenter et agir d'une part, évaluer et enrichir les dispositifs d'autre part.

Face au défi démocratique actuel, il s'agit désormais de franchir une nouvelle étape avec la mise en place de trois dispositifs inédits permettant d'incarner un véritable continuum démocratique pour les Parisiennes et les Parisiens. Je vais évoquer dans un premier temps la mise en place du premier dispositif, qui est l'instauration de l'Assemblée citoyenne. Ensuite, Christophe HARNOIS parlera du Conseil parisien des associations, et je terminerai par les Volontaires de Paris.

Un petit historique pour comprendre de quelle façon on arrive à une Assemblée citoyenne. Souvenez-vous, de janvier à mars 2019, il y a eu un grand débat national pour débattre de toutes sortes de sujets, et à ce propos, la Ville de Paris a mis en place une conférence de consensus en mai 2019, avec la participation de 9000 contributions qui ont été proposées.

En parallèle de ce grand débat en mai 2019, suite à cette conférence de consensus, il y a eu une conférence citoyenne avec 20 Parisiens, tirés au sort, pendant deux week-ends. Le travail de cette conférence citoyenne a permis d'émettre un avis citoyen avec cinq propositions pour développer la démocratie participative. Cet avis citoyen et ces propositions étaient soumis au débat des Parisiens. 1200 Parisiens ont participé pour mettre en place la première délibération citoyenne parisienne qui a été soumise au vote du Conseil de Paris, et c'était une grande première.

Dans le cadre de cette délibération citoyenne, il y avait cinq points. L'un de ces cinq points était la mise en place d'une Assemblée citoyenne et on arrive aujourd'hui à la mise en place de cette Assemblée citoyenne.

Cette Assemblée citoyenne est une instance délibérative permanente qui réunit 50 membres sélectionnés par tirage aléatoire sur les listes électorales. Elle deviendra le pivot de la participation citoyenne à Paris et travaillera en lien avec le Conseil de Paris et les autres instances de participation existantes. Dans ce cadre, il est proposé de lui confier trois missions principales :

- assurer la veille citoyenne
- comprendre, décrypter et évaluer un projet ou une politique municipale
- proposer et peser sur la décision publique.

Je vais proposer à Christophe HARNOIS de parler du deuxième dispositif, le Conseil parisien des associations. »

M. HARNOIS : « Merci Jean-Pierre. Cette délibération prévoit la création du Conseil parisien des associations, prévu initialement dans la charte des engagements réciproques conclus entre la Ville de Paris et les associations parisiennes, signée le 11 juillet 2019.

L'installation officielle de ce Conseil parisien des associations est prévue en novembre et sera donc entièrement dédiée aux associations. Elle permettra à la fois de témoigner des sujets de préoccupation et d'enrichir les actions de soutien à la vie associative portées par la Ville de Paris. Ce sera un lieu d'échange et de débats qui enrichira les actions en matière de soutien à la vie associative. Cent membres correspondants à des associations vont fonder et composer cette

instance : des fédérations, des réseaux associatifs parisiens, des associations expertes du développement de la vie associative et aussi, bien sûr, des acteurs associatifs de terrain de toute taille, qui interviennent dans des domaines variés.

Ce qu'il faut rappeler, c'est que ce Conseil parisien des associations correspond et répond aussi à la densité de la vie associative à Paris : plus de 80.000 associations sont actives sur le territoire parisien et 700.000 bénévoles y sont engagés. Donc c'est important pour notre Ville et bien sûr pour notre arrondissement.

Conformément à l'article 5 de la charte, la première mission du Conseil parisien des associations sera d'assurer son suivi et son évaluation. Et à ce titre, le Conseil parisien des associations va être une instance consultative et participative qui va être chargée d'exprimer les demandes, les besoins et les attentes des associations parisiennes. Il constituera donc un cadre structuré de dialogue, de collaboration entre les associations et les élus, mais aussi d'interactions avec les autres acteurs de la démocratie participative.

Ce Conseil permettra notamment d'être un laboratoire d'idées nouvelles pour enrichir les politiques municipales à destination des associations. Il aura aussi une fonction d'interpellation pour porter des propositions auprès des élus du Conseil de Paris sous forme de vœux. Et pour devenir membres, les associations doivent faire acte de candidature et signer, ou avoir signé, la charte d'engagement réciproque de 2019.

Enfin, il faut noter qu'un budget global de 50.000 € sera alloué à l'Assemblée citoyenne et au Conseil parisien des associations pour leur permettre de solliciter, par exemple, des études et des expertises sur les sujets de travail retenus par ses membres. »

M. CORSIA : « Pour continuer sur le développement de la démocratie participative, un troisième dispositif est proposé. Il existe déjà, ce sont les Volontaires de Paris, mais il va être renforcé.

La participation citoyenne s'incarne également dans l'action, dans ce qu'on appelle la « démocratie du faire » avec la possibilité de s'engager et d'agir près de chez soi. C'est pourquoi il est également proposé de poursuivre et de renforcer la participation des Volontaires de Paris dans le projet de la ville du quart d'heure, avec pour objectif à moyen terme de mettre en place de véritables « communautés locales » de Volontaires de Paris dans chaque quartier parisien.

La communauté actuelle des Volontaires de Paris rassemble plus de 30.000 Parisiennes et Parisiens qui sont formés et qui agissent dans leur quartier et à l'échelle de Paris pour répondre aux crises sociales, sanitaires et écologiques que nous traversons.

Les Volontaires de Paris peuvent jouer un rôle essentiel dans l'animation des principaux axes du projet de la ville du quart d'heure, notamment par leur présence dans des lieux-clés comme les cours d'écoles ouvertes les week-ends, les kiosques citoyens ou encore les futurs plateaux artistiques. Il est également proposé d'amplifier l'implication des Volontaires de Paris dans le maillage associatif local pour identifier des moyens de faire vivre les initiatives du projet de la ville du quart d'heure.

Donc voilà les trois dispositifs que la Ville va mettre en place. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour cette présentation complète d'un cadre nouveau pour que la démocratie participative et la participation des citoyens puissent être encore renforcées. Jean-Christophe MARTIN a demandé la parole. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Donc c'est la troisième fois depuis le début de la mandature que l'exécutif cherche à changer les règles de la démocratie participative. Après le budget participatif et les conseils de quartiers, voici une délibération-cadre portant sur une nouvelle approche de la participation citoyenne et de la vie associative au cœur d'une démocratie parisienne renouvelée. Admirez la novlangue.

Vous nous proposez ce soir la création ou la modification de trois instances. Tout d'abord, notre collègue Jean-Pierre CORSIA l'a rappelé, il y a la création d'une Assemblée citoyenne parisienne, une sorte de soviet local de 50 membres, à la fois permanent et délibératif. Alors, j'ai quand même envie de vous demander : à quoi sert le Conseil de Paris ? À quoi servons-nous dans les arrondissements alors que nous ne sommes même pas une assemblée délibérative de plein exercice ? À quoi servent les 22 élus du Conseil du 11^e arrondissement qui ne sont pas conseillers de Paris et qui se retrouveront demain avec moins de prérogatives et d'accès aux services qu'une assemblée non élue ? À quoi servent les conseils de quartiers qui ont pourtant la même mission que celle que vous voulez donner à cette Assemblée citoyenne qui, elle, est prévue par loi ?

Votre projet ne vise ni plus ni moins qu'à contourner les élus des conseils d'arrondissements et du Conseil de Paris qui eux, je le rappelle, ont reçu un mandat des Parisiens lors d'un suffrage universel ouvert à tous les citoyens inscrits de plus de 18 ans. Face à une majorité qui se délite et une opposition qui est devenue, rappelons-le, le premier groupe au Conseil de Paris, la Maire de Paris a donc décidé de supprimer les élus.

Il en est de même pour les conseillers de quartiers. C'est vrai qu'ils sont de moins en moins tendres avec la politique municipale. L'exécutif choisit de les marginaliser. Nous sommes assez loin des promesses de la majorité d'une redynamisation de ces conseils qui figure pourtant au procès-verbal de notre Conseil d'arrondissement.

Donc par ce soviet citoyen, la Maire de Paris entend se créer une école des cadres à sa main, pour ne pas dire à sa botte, digne d'un véritable parti politique. La volonté, je cite, de « former » (comprenez « prendre en main », on l'a déjà vu avec le panel citoyen sur le PLU) des personnes tirées au sort et de leur donner des leviers d'action nettement supérieurs à ceux des élus de la République, est ici clairement démontrée. Donc cette tentative systématique de contournement de la démocratie républicaine par des organismes ad hoc bien guidés et financés par le contribuable est tout simplement révoltante.

Vous créez ensuite un Conseil parisien des associations, donc un soviet associatif cette fois-ci d'une centaine de membres. Là j'ai juste envie de vous demander : à quoi sert le CICA ? Ce soviet associatif et son secrétaire général pourra donc bénéficier d'un recours aux ressources de la DDCT et proposer à l'administration parisienne de prendre des initiatives de nature à éclairer ses travaux, c'est-à-dire des enquêtes, des sondages, des visites – tout ceci est dans le dossier –, des facilités logistiques dans l'exécution de ses missions qui pourraient faire pâlir d'envie les élus d'arrondissement. Donc, j'avance à nouveau le même argumentaire que celui que je viens de vous faire : la Maire de Paris se crée une assemblée bien docile, « bien formée » selon la terminologie de la délibération, pour contourner des élus qui ne veulent pas se plier à ses quatre volontés. Cette volonté de mainmise est clairement démontrée puisque les membres de ce soviet auraient accès uniquement aux membres de l'exécutif et à la DDCT. C'est bien pratique pour vous.

Enfin, vous désirez transformer le programme des Volontaires de la ville en un programme des Volontaires de la ville du quart d'heure, l'un des axes phares du programme politique de la Maire de Paris, que peu de monde a à ce jour vraiment compris. Je reconnais sans peine une certaine

audace à l'exécutif, car peu de monde aurait osé. Par cette délibération, vous voulez donc reprendre en main les Volontaires de Paris qui s'étaient engagés notamment durant le Covid, au service de leurs concitoyens pour des actions d'intérêt général, pour en faire un nouvel outil de propagande au bénéfice exclusif de la Maire de Paris. Il fallait y penser.

En conclusion, cette délibération pose clairement la question de la marginalisation du rôle des élus de la République légalement élus – nous l'avons tous été – au profit de structures intermédiaires permettant de mettre en avant une démocratie citoyenne au détriment de la démocratie représentative qui régit les institutions locales et nationales en France. Elle crée de véritables contrepouvoirs institutionnalisés, permanents, dotés d'un budget, pouvant avoir des contacts directs avec l'exécutif et ses cabinets, alors que nous-mêmes, nous rencontrons très souvent de sérieuses difficultés en tant que groupe d'opposition pour remplir correctement notre mandat d'élu, et ce n'est pas faute d'essayer pourtant. De surcroît, elle tend également à marginaliser les conseils de quartier, qui étaient jadis l'instrument du pouvoir municipal et qui sont désormais de plus en plus le lieu de sa contestation, au profit de nouveaux organes probablement plus dociles et mieux choisis.

Malgré le tirage au sort que vous mettez en avant, les membres de ces assemblées citoyennes seront de fait pris en main par les équipes de la municipalité en place, et surtout « formés » – je cite à nouveau la terminologie – par des responsables de la Ville ou d'agences « amies ». Vous comprendrez sans peine que notre groupe s'oppose à cette délibération.

Je souhaiterais enfin rapidement ajouter que j'ai du mal à discerner l'argument justifiant l'utilisation de la procédure d'urgence sur cette délibération, dont le projet nous a été transmis un vendredi soir à 17h30. Une délibération-cadre de cette importance a vocation notamment à susciter le débat et aurait très bien pu attendre le prochain Conseil d'arrondissement et donc le prochain Conseil de Paris, à moins bien sûr que l'exécutif parisien ait pensé noyer le poisson dans l'avalanche de documents qui ont été transmis aux arrondissements. L'urgence est peut-être ailleurs, comme celle de mettre rapidement en œuvre cette école des cadres et la force de propagande de la Maire de Paris dans le cadre d'une campagne présidentielle qui périclite. Je vous remercie. »

M. le Maire : « On va rester dans le sujet de l'arrondissement. Ce qui me frappe dans votre intervention, c'est ce regret d'une perte d'exclusivité. Cela me rappelle d'ailleurs un certain débat que Patrick BLOCHE et moi-même avons connu il y a quelques années, où tous les opposants étaient ceux qui perdaient une exclusivité.

Et qui a dit que les conseils de quartiers, le CICA, les élus d'arrondissements perdraient des prérogatives ? Les mêmes prérogatives sont en place. Simplement, pour connaître un petit peu le secteur associatif parisien, on sait très bien qu'au niveau parisien, les associations n'ont jamais réussi à se fédérer. Dans les arrondissements, ils ont le CICA. Au niveau parisien, elles n'ont pas d'instrument. L'objet de cette délibération est, après concertation avec les associations et les têtes de pont associatifs, d'installer une instance qui permet à la Ville de Paris de discuter avec des représentants de l'ensemble du mouvement associatif parisien. Donc c'est vraiment très loin de tous les procès d'intention et des autres propos que vous venez d'avoir parce que les associations en ont besoin et la Ville aussi, et chacun en sortira grandi de cette affaire.

L'Assemblée citoyenne, c'est pareil. Elle donne la possibilité à des citoyens de se renseigner, de s'instruire, de s'éclairer, puis de donner leur avis, sans forcément passer par les fourches caudines de tel ou tel parti politique, tout simplement pour montrer qu'ils sont prêts à faire quelque chose et qu'ils s'intéressent à la Ville.

Enfin, ces derniers mois, on a eu franchement de la chance d'avoir les Volontaires de Paris dans le 11^e arrondissement. Notre centre de vaccination d'Olympe de Gouges a régulièrement fait appel à des Volontaires de Paris qui ont permis de faire en sorte que ce centre soit ouvert tous les jours de l'été y compris le 14 juillet et le 15 août, avec un rythme de vaccination qui a dépassé les 7000 par semaine, plus de 1.000 par jour. Cela n'était pas possible sans avoir ces Volontaires de Paris. Et il y a eu beaucoup d'autres d'expériences dans lesquelles ils se sont engagés.

Donc laissez la possibilité aux habitants qui ont envie de donner un petit peu de leur temps de le faire. Que la Ville structure ce travail, c'est davantage une chance pour notre ville plutôt qu'une crainte ou qu'un sujet pour des propos caricaturaux comme vous en avez tenus. Je pense que la démocratie participative mérite mieux que cela.

Alexandre VISCONTINI, vous avez la parole. »

M. VISCONTINI : « Merci. Vous connaissez notre attachement à la participation locale et au développement de la démocratie locale, mais sur ces délibérations, on a un certain nombre de remarques à formuler.

Tout d'abord, une remarque de méthode puisque cette délibération arrive très tard, sans concertation avec les élus, que ce soit les élus d'arrondissement mais aussi les élus qui siègent au Conseil de Paris. Et il nous semble que la participation, c'est une thématique particulière qui concerne bien évidemment tous les élus et que ce type de délibération devrait être co-construite justement bien en amont. Nous sommes toutes et tous amenés à nous engager pour plus de transparence pour concerter avec des citoyens, pour concerter entre élus. La démocratie, c'est le cœur même de notre travail d'élus qu'on cherche à élargir justement avec des différents acteurs, qui sont les citoyens. Mais le calendrier de cette délibération et sa méthode elle-même sont en contradiction même avec ce qu'on cherche à faire en termes de co-construction et de co-élaboration des politiques locales.

Autre remarque de méthode : les délibérations ne sont pas encore votées (elles passent aujourd'hui en conseil d'arrondissement, puis dans quelque temps en Conseil de Paris) que la démarche est déjà engagée puisque des Parisiens ont déjà reçu dès le début du mois de septembre un courrier qui les avertissait qu'ils étaient tirés au sort pour participer à la première Assemblée citoyenne de Paris. Il nous semble que cette méthode n'est pas très respectueuse de l'ensemble des élus ni des citoyens eux-mêmes qui devraient être associés plus largement à cette élaboration.

Enfin, cette délibération propose d'installer une relation assez particulière entre les citoyens et les adjoints de la Ville de Paris et les maires d'arrondissement, mais elle oublie comme assez régulièrement les autres élus d'arrondissement. Et cela nous laisse supposer qu'elle traduit une pensée de la vie démocratique qui est assez hiérarchisée et pas suffisamment transversale comme nous l'aimerions et comme nous la revendiquons.

Sur le fond des instances et notamment sur l'instauration de l'Assemblée citoyenne, nous sommes bien sûr favorables au tirage au sort, au choix de l'indemnisation des participants, ce sont des principes que le groupe Écologiste revendique. Mais nous souhaiterions aussi que les personnes puissent siéger pendant deux voire trois ans, plutôt qu'une année, que cette Assemblée puisse interagir avec les mairies d'arrondissement, les élus, les groupes politiques, et que cette Assemblée puisse poser des questions à tous les conseils y compris au Conseil d'arrondissement pour assurer cette transversalité que j'évoquais.

Dans cette délibération, les modalités d'accès aux documents liés au Conseil de Paris ne sont pas du tout explicitées. Il nous semble que l'accès aux documents, et notamment le temps de prise de connaissance de ces documents, est assez fondamental pour véritablement comprendre les enjeux et pouvoir s'impliquer dans une réelle participation.

Sur le Conseil parisien des associations, la question se pose de l'articulation avec le CICA. Il nous semble que l'intérêt du CICA, quand il fonctionne, se résume à trois grandes dimensions : garder la possibilité de se saisir des sujets qui intéressent cette instance, maîtriser l'ordre du jour des réunions, et assurer l'animation par ses propres membres pour qu'elle soit réellement participative. Le point positif dans la délibération proposée est de donner à cette nouvelle instance la possibilité de solliciter des expertises. Cela, nous le soulignons. Mais ne faudrait-il pas que cette nouvelle responsabilité puisse aussi être mise dans les mains des CICA ? C'était l'occasion de pouvoir aussi renforcer les CICA en la matière. En définitive, on craint que cette nouvelle instance chargée de faire du lien entre les associations et les élus soit plutôt une instance intermédiaire qui risque d'ajouter de la lourdeur, au lieu justement de favoriser le contact direct entre les différentes personnes, élues ou pas, citoyens, associations, quelles que soient ses responsabilités.

Donc pour toutes ces raisons, qu'elle soit de forme ou de fond, nous nous abstenons sur cette délibération. »

M. le Maire : « Bien. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Sur le fond, j'ai dit ce que je pensais de tout cela. Est-ce que Jean-Pierre CORSIA ou Christophe HARNOIS, vous voulez réagir ? »

M. CORSIA : « Oui. Juste une petite réflexion parce que je pense qu'il ne faut pas qu'on soit dans la réaction immédiate à de tels propos, surtout ceux de M. MARTIN. Il est peut-être un élu du monde d'avant, et il faut maintenant mettre en place les élus du monde actuel et du monde à venir.

Ce n'est pas la Ville de Paris qui a mis en place l'Assemblée citoyenne, ce sont les citoyens qui ont demandé qu'une Assemblée citoyenne soit mise en place. Nous n'avons pas fait comme le gouvernement qui a organisé des grands débats, mais qui n'a pas donné de suite à ces grands débats. La Ville de Paris s'est engagée à donner une suite. Il y a eu une conférence de consensus et ce ne sont pas les élus qui l'ont organisé : il y a eu 9.000 contributions des Parisiens pour mettre en place cette conférence de consensus. Ensuite, il y a eu une délibération citoyenne. Ce n'est pas la Ville de Paris qui a mis en place cette délibération citoyenne, il y a eu 1.200 personnes qui ont participé à l'élaboration de cette délibération citoyenne. Et que disait cette délibération citoyenne ? Entre autres, « on veut une Assemblée citoyenne ».

La Ville de Paris a donc répondu à une demande des citoyens qui veulent participer au concept que l'on appelle la « démocratie continue » qui permet d'associer la démocratie participative et la démocratie représentative, pour permettre aussi d'être à l'écoute de cette fameuse expertise d'usage que les citoyens connaissent bien parce que ce sont les meilleurs experts de ce qui se passe dans leur environnement proche, dans la proximité, dans la ville du quart d'heure. Et nous élus, quelles que soient nos compétences, nous n'avons pas la même expertise, nous en avons une autre. Il s'agit ainsi d'associer les deux expertises pour arriver à produire un minimum d'efficacité et un minimum de démocratie. Donc là aussi, ce n'est pas quelque chose qui vient d'en haut, c'est une demande qui vient des citoyens et que nous allons mettre en place et que nous allons expérimenter au fur et à mesure.

Concernant le mandat d'un an, je crois que c'est important de s'inscrire dans une limitation d'un mandat d'abord car les citoyens n'ont pas beaucoup le temps de s'investir sur une durée longue. Par ailleurs, un mandat d'une durée plus longue ne faciliterait pas le renouvellement. Nous le voyons aussi avec les conseils de quartiers. En outre, il ne faut pas tomber dans la professionnalisation de la participation où on aurait toujours les mêmes personnes et des difficultés à avoir du renouvellement. Donc je pense qu'un mandat d'un an est intéressant pour permettre de s'investir et de s'impliquer dans la vie démocratique.

M. le Maire : « Merci Jean-Pierre. Je pense que l'Assemblée est désormais éclairée, elle va pouvoir en toute possession de ses compétences – puisque nous avons des compétences – s'exprimer par un vote sur cette délibération qui ne retire rien au pouvoir que nous avons.

Qui s'abstient ? Le Groupe Écologiste du 11e. Qui vote contre ? Le groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le groupe Paris en Commun et le groupe Communiste et Citoyen. L'avis du Conseil est donc favorable à la majorité. »

Avis favorable est donné au projet de délibération.

2021 DASCO 143 – Convention de partenariat « Accompagnement du projet Oasis » avec le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement

M. le Maire : « Jérôme MEYER va présenter le projet. Aurore MOUYSSSET-NOZERAND et Alexandre VISCONTINI se préparent. »

M. MEYER : « Je vous remercie M. le Maire. Le projet de délibération DASCO 143 porte sur les « cours oasis ». Comme vous le savez, chers collègues, les cours oasis correspondent à un programme ambitieux que nous avons mené à Paris et qui a pour objectif de rendre nos cours d'école plus durables et plus respectueuses de l'environnement.

En l'espèce, la convention qui nous intéresse est une convention de partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Paris (CAUE). Le CAUE est une association avec laquelle nous travaillons lorsque nous élaborons une cour oasis, notamment pour permettre la concertation aussi bien avec les adultes qu'avec les enfants.

Nous avons eu une expérience qui avait été très concluante sur la cour oasis de l'école Keller, que nous avons menée sur les années 2019-2020. Je ne sais pas si vous êtes allés récemment dans cette cour, mais elle était pleine de vie ce week-end. Samedi dernier, il y avait beaucoup d'activités dans cette cour puisqu'elle est par ailleurs ouverte le samedi et bon nombre d'enfants ont pris plaisir à y jouer. Cette année encore, nous avons travaillé avec le CAUE pour la réalisation de la cour oasis de l'école maternelle Servan. Et j'en profite d'ailleurs pour saluer ma collègue du groupe Écologiste, Chloé SAGASPE, avec qui nous sommes allés cet été pour suivre l'évolution du chantier et nous avons pu observer à la rentrée la qualité du travail réalisé.

Je reviens sur la convention. La convention est une convention de partenariat qui vise notamment à mobiliser le CAUE pour qu'il nous aide dans la réalisation et la concertation de ces cours oasis. Il y a à la fois un travail qui est fait auprès des agents et des personnels de la Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance (CASPE) 11-12, mais également de l'ensemble des CASPE à Paris.

Cette convention prévoit également de chercher à identifier de nouvelles solutions, de capitaliser sur ce qui a déjà été fait puisque nous sommes encore dans une phase que nous découvrons en quelque sorte et que nous déployons progressivement.

Et d'un point de vue plus quantitatif, cette convention porte sur un travail en partenariat sur une dizaine d'établissements pour un montant global de 150.000 € pour l'ensemble de Paris. Je vous remercie M. le Maire. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Aurore MOUYSET-NOZERAND. »

Mme MOUYSET-NOZERAND : « Merci M. le Maire. Sur le papier, ce projet de cours oasis est effectivement attractif et intéressant pour les enseignants et les enfants. Mais quand on regarde un petit peu dans le détail, on est obligé d'émettre quelques doutes et interrogations.

Nous avons des réserves quant à la réalisation de ces cours oasis tant d'un point de vue pratique, (sur la réalisation parfois qui peut être dangereuse, sur la dégradation des matériaux – il faut faire en sorte que tout ça soit totalement adapté au public), que d'un point de vue idéologique. On a parfois quelques interrogations, notamment quand on a vu passer des cours non genrées pensées pour que les garçons ne puissent pas jouer au foot.

Par ailleurs, le projet de cours oasis prévoit l'ouverture des cours le week-end, voire le soir, donc plusieurs questions se posent : qui assurera la sécurité des enfants et des personnels, notamment dans cette période de plan Vigipirate ? Qui assurera la propreté des lieux et le respect des règles sanitaires particulièrement en temps de crise Covid ? Quels seront les coûts d'une telle opération et quelle sera leur répartition ? N'y a-t-il pas un risque que les coûts soient reportés in fine par les écoles ou les arrondissements ? Enfin, comment se fait la sélection des associations ?

Pour toutes ces interrogations, nous nous abstenons. »

M. le Maire : « Bien. Je ressens un petit peu de perplexité en vous entendant, vous une élue raisonnable et bien républicaine, relayer ce qui peut se dire sur les réseaux sociaux. Je vous conseille tous de vous débrancher des réseaux sociaux, la vraie vie dans le 11^e arrondissement est très différente. Vous allez voir, elle est beaucoup plus riante. Je passe la parole à Alexandre VISCONTINI. »

M. VISCONTINI : « Merci. Tout d'abord, je voudrais profiter de cette délibération pour rendre un hommage à nos artistes du 11^e puisque cette année a marqué la dixième édition de la biennale du « Génie des Jardins ». Et cette année, les artistes du « Génie des Jardins » ont souhaité donner le thème « Oasis » à cette biennale avec... »

M. le Maire : « Alexandre, excuse-moi, la délibération dont on parle, c'est la 2021 DASCO 143. »

M. VISCONTINI : « Oui, sur les cours Oasis. Je fais le lien avec le « Génie des Jardins » qui justement a donné le thème « Oasis » à cette biennale d'art contemporain. Alors, certes, cette biennale a traditionnellement lieu dans les jardins du 11^e, mais cette année, elle avait lieu pour la première fois dans la cour oasis Keller. Donc nous nous en réjouissons et nous ne pouvions que nous féliciter de la participation des artistes et du fait que les cours Oasis puissent aussi servir et être ouvertes cette fois-ci aux artistes. Mais demain il faudra que ce soit aussi le cas à toutes les associations ou à tous les citoyens qui souhaiteraient pouvoir organiser un certain nombre de projets.

Concernant les cours oasis, on a un point qui nous tient particulièrement à cœur, c'est le fait que la réalisation des équipements de ces cours puisse être faite avec la participation de l'ensemble des équipes de la communauté éducative, c'est-à-dire la direction, les professeurs, les enfants, les élèves, mais aussi les parents d'élèves, pour assurer la végétalisation des cours, pour créer des petits équipements, pour installer un composteur le cas échéant. Et je crois comprendre que la délibération va dans ce sens puisque l'idée est justement d'apporter un appui à ces réalisations de proximité, ce qui n'a pas forcément été toujours le cas dans le passé. Donc si on pouvait profiter de cette délibération pour changer un petit peu de braquet et faire des choses plus participatives, ce serait merveilleux.

Et mon troisième propos est une question : quelle sera la programmation pour les prochains mois, les prochaines années, des réalisations de différents cours oasis dans l'arrondissement ? »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Jérôme MEYER. »

M. MEYER : « Merci M. le Maire. Je vais répondre aux deux interventions qui portent sur deux sujets différents.

Je suis un peu surpris d'entendre parler de dangerosité des cours oasis. Une cour, c'est une cour d'école. C'est un endroit où on joue et où on tombe. Les enfants tombent aussi sur des cours d'école en bitume, je tiens quand même à le rappeler. Je pense que nous sommes un certain nombre autour de cette table à avoir quelques petits bobos qui restent sur nos genoux, sur nos coudes et qui résultent d'une chute que nous avons faite dans une école qui était totalement recouverte de goudron. Et il y en a probablement d'autres autour de cette table qui ont conservé des marques en tombant lors d'un match de foot dans une cour bitumée d'une école. On peut évoquer les petits bobos qui peuvent arriver dans la cour de récréation, mais ce n'est pas quelque chose de nouveau, et quand vous discutez avec les directeurs d'école, ils vous le confirment.

Néanmoins, vous savez qu'on est quand même soucieux d'éviter au maximum les chutes et nous travaillons particulièrement avec les équipes pour que les aménagements que nous faisons soient le moins dangereux et le moins glissant possible. On a parfois des adaptations à faire et nous les avons faites. Typiquement, sur l'école maternelle Servan que nous avons réalisée cette année, nous avons mis des antidérapants sur les platelages en bois car on s'était rendu compte que les platelages en bois étaient plus glissant, notamment quand il pleut un peu. On s'adapte donc progressivement à des contraintes qu'on découvre en réalisant ces cours oasis. Mais je ne pourrais pas dire que c'est plus dangereux qu'une cour classique. Mais on fait tous nos efforts pour garantir la sécurité de nos enfants.

Sur l'aspect « genré », je suis assez surpris par votre remarque. Je trouve que c'est plutôt une bonne chose que nous n'ayons plus des cours genrées en quelque sorte. L'école Keller possède deux cours et la plus grande était la cour où l'on jouait au foot et c'était principalement des garçons qui jouaient au foot. Et la petite cour, c'est là où allaient tous les autres. Et en faisant une cour oasis, on s'est rendu compte que dans la grande cour qu'on a réaménagée et transformée en cour oasis, tous les enfants jouaient ensemble, filles et garçons. Alors oui, le foot est peut-être relégué dans la petite cour, mais aujourd'hui la demande qui nous est faite de l'école Keller, ce n'est pas de maintenir la petite cour en l'état, c'est de la transformer aussi en cour oasis et de faire des aménagements en ce sens. Preuve s'il en est que les enfants se sont parfaitement appropriés le jeu. Je vous invite à aller une fois, typiquement le samedi après-midi quand elle est ouverte, dans cette cour oasis pour voir comment les enfants jouent ensemble et en parfaite harmonie autour du jeu qu'ils ont eux-mêmes construit, ce qui nous ramène d'ailleurs au travail de concertation qui

a été fait. Si vous regardez bien, ce jeu de la cour oasis de l'école Keller a été imaginé et conçu par les enfants grâce au travail du CAUE, et cela nous ramène à notre délibération.

Et bien entendu, il va de soi qu'une cour d'école ouverte – et je l'ai déjà évoqué à plusieurs reprises dans cette instance – est gardiennée. Il y a un gardien toute la journée sur chacune des entrées ouvertes, pour surveiller et assurer la sécurité de la cour.

La cour est également nettoyée. Il ne faut pas croire que la cour oasis n'est pas nettoyée. Il y a des personnels de la Ville de Paris qui interviennent pour nettoyer la cour et pour qu'elle soit rendue dans son état normal le lundi matin lorsque les enfants retrouvent leur cour.

Voilà ce que je pouvais dire par rapport à vos propos concernant la cour Oasis. Et encore une fois, je vous invite à y faire un tour le week-end.

Une question m'a été également posée par mon collègue Alexandre VISCONTINI. Effectivement, il y a ce travail de concertation qui est aujourd'hui quasiment systématique pour les nouvelles cours que nous avons réalisées. Nous l'avons fait avec l'école Keller et avec l'école maternelle Servan. Nous allons le reproduire, c'est bien l'objet de cette convention.

Il y a tout un équilibre à trouver entre les délais de réalisation d'une cour, parce que notre objectif est d'aller le plus loin possible dans la réalisation de cours oasis, tout en permettant la concertation. Et la concertation, on le sait, rajoute aussi du temps par rapport aux travaux qu'il faut entreprendre ensuite. Néanmoins, notre objectif c'est bien de travailler avec le CAUE. Je vous rejoins sur vos propos d'avoir une plus forte concertation et c'est bien l'objectif de cette convention.

Je ne peux pas vous donner de programmation en tant que telle des travaux prévus sur les prochaines cours oasis, mais je peux néanmoins vous dire ce qui est prévu pour l'année prochaine puisque les travaux sont programmés. Nous travaillons sur deux écoles et deux cours oasis :

- l'école maternelle du 6 cité Voltaire,
- l'école élémentaire Saint Sébastien, qui sera d'ailleurs financé en partie avec le Budget Participatif, puisque le projet avait été retenu lors d'une précédente édition.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup d'avoir rappelé ces éléments qui sont, somme toute, de bon sens et on peut se surprendre de devoir les rappeler. Mais merci de les avoir rappelés. Patrick BLOCHE. »

M. BLOCHE : « Merci M. le Maire de me donner la parole. Je serai bref puisque Jérôme a fourni un certain nombre d'éléments de réponse, mais je ne voudrais pas que le débat démocratique, qui est celui d'un Conseil d'arrondissement, amène, pour s'opposer ou pour se démarquer, à abîmer ou à altérer un projet qui fait consensus. J'ai passé une journée à Marseille mardi dernier avec tous mes collègues adjoints à l'éducation des grandes villes de France et je peux dire qu'on nous envie les cours oasis. D'ailleurs, ils viennent visiter les cours oasis pour reproduire ce modèle dans leur ville.

Il y a 78 cours oasis aujourd'hui à Paris et nous allons maintenir le rythme à raison de 25 nouvelles cours oasis par an. Et surtout ces cours oasis s'inscrivent dans une démarche extrêmement cohérente qui est liée, comme vous le savez, à ce concept que la Maire de Paris a porté, qui est la ville du quart d'heure, visant à faire de l'école, la capitale du quartier.

Les cours oasis doivent être directement reliées aux « rues aux écoles ». Il y en a 120 à Paris aujourd'hui. Et puis nous avons ouvert le samedi ces cours d'école, oasis ou pas. C'est une petite révolution, avouons-le, par rapport aux habitudes qui n'existent d'ailleurs que dans notre pays.

C'est un ensemble qui fait qu'on transforme durablement la Ville et on nous envie nos cours oasis, nos « rues aux écoles », et on nous envie d'avoir réussi à ouvrir un certain nombre de cours d'école le samedi.

Donc je ne voudrais pas que, pour s'opposer ou se démarquer, on dénigre ou on altère, ou par défaut d'information, on aille jusqu'à dire que « tiens, c'est nouveau, on va co-construire des cours oasis ». Non, depuis le début, on co-construit les cours oasis. Mme la Maire, vous vous en souvenez, nous étions allés rue Charles Hermite, dans l'une des trois premières cours oasis livrées en 2018 dans le 18^e arrondissement. Et pour ceux qui savent où se trouve cette école, ça a un sens d'avoir fait une cour oasis dans cette école. Eh bien, c'était déjà un projet co-construit.

Le CAUE de Paris, que préside un remarquable élu qui est Jacques BAUDRIER, grâce à son savoir-faire, à son expérience accompagne ce travail de co-construction, dans une démarche hautement pédagogique visant justement, au-delà de ce qui est livré sur le temps scolaire et par des démarches pédagogiques nouvelles, de permettre aux enfants scolarisés de pouvoir appréhender la ville dans laquelle ils vivent, de pouvoir appréhender les enjeux d'urbanisme – qu'on retrouve d'ailleurs à travers ce que je porte avec Emmanuel GREGOIRE, qui est l'idée d'un PLU des enfants – et puis de donner goût à l'architecture. C'est très frappant que dans un pays comme la France, si attachée à son patrimoine, qu'il n'y ait pas lors de la formation initiale, lors des apprentissages que reçoivent les enfants, le moindre apprentissage pour les enjeux architecturaux en France. Pourtant l'architecture d'aujourd'hui – mon propos est banal –, c'est le patrimoine de demain.

Je voulais restituer un peu tous ces éléments pour s'inscrire un peu en perspective et pour qu'on se réjouisse collectivement, qu'on siège dans cette Assemblée ou au Conseil de Paris, de ce qui est une réussite incontestée et qui en plus fait consensus. Ça fait tellement consensus que beaucoup d'associations de parents d'élèves ont été amenées à inscrire des projets de création de cours oasis parmi les projets présentés au vote du Budget Participatif. »

M. le Maire : « Absolument. Merci beaucoup, cher Patrick BLOCHE. On nous envie les cours oasis mais les premiers à se les être appropriés, ce sont les enfants. Samedi, j'étais à l'école Keller et je discutais avec des parents qui me disaient qu'ils ne comprenaient pas pourquoi leurs enfants voulaient revenir à l'école alors qu'ils ne sont pas obligés. Ce sont les enfants qui veulent retourner à l'école pour retrouver leurs camarades, pour pouvoir jouer parce que cette est belle, agréable et ombragée. C'est ça une cour oasis réussie.

C'est pour cette raison que le travail du CAUE est très utile pour accompagner les enfants. Patrick BLOCHE a probablement gardé en mémoire le travail extraordinaire que le CAUE a fait avec les écoles autour du jardin Truillot. Au moment de sa concertation, on a pu s'appuyer sur l'apport des enfants du quartier pour dessiner ce jardin. Le dessin de ce jardin a pris en compte ce que nous ont dit les enfants. Donc le CAUE, il arrive à rendre accessible les notions d'architecture, de dimension, d'échelle, d'espace aux enfants. C'est un magnifique apprentissage. »

M. BLOCHE : « Je me permets juste un mot. Je voulais aussi dire, on l'a vu à travers les premiers retours, notamment dans ces merveilleuses cours oasis des écoles Maryse Hilsz dans le

20^e arrondissement, la cours oasis contribue à apaiser le climat scolaire de manière extrêmement sensible, au-delà de l'aspect rafraîchissement et végétalisation de ces cours. »

M. le Maire : « Anne HIDALGO ».

Mme HIDALGO : « Je veux aussi ajouter un mot parce que c'est tellement important. Oui, on nous envie ces cours oasis et on s'en inspire ailleurs, même si on a été inspirés par d'autres qui avaient déjà procédé à cette ouverture de l'école, à cette protection de l'école et à cette insertion de l'école dans son quartier.

Et on va poursuivre ce dispositif parce qu'on est dans une ville, et particulièrement dans le 11^e, l'un des arrondissements le plus dense de toute l'Europe, si ce n'est le plus dense, où on n'a pas des très grands parcs, où on a cherché justement à se donner un peu plus d'espace pour respirer, pour jouer, pour se promener.

Ces cours oasis font partie aussi de cette stratégie de la Ville pour lutter contre ce réchauffement, enfin en tous les cas pour une adaptation à l'évolution des températures, et également pour faire cohabiter ensemble des populations. J'ai des témoignages de personnes plus âgées qui n'ont plus d'enfants, mais qui me disent combien c'est un bonheur absolu de revenir dans une cour d'école pour se reposer le samedi et voir les enfants jouer, sans compter évidemment ceux des parents avec des enfants pour qui c'est un espace de respiration.

C'est une des politiques que nous menons qui fait consensus et qui rend les gens heureux. Donc je pense qu'on pourrait s'entendre sur cet aspect et ne pas qualifier cela de novlangue puisqu'en fait il s'agit de quelque chose de très concret auquel beaucoup de Parisiennes et de Parisiens ont plaisir à participer et qui donne aussi une identité à notre ville, une identité dont nous pouvons être fiers. On travaille pour que les habitants vivent mieux. Cela fait vraiment partie de ces politiques très concrètes sur lesquelles on met beaucoup de moyens pour que les gens vivent mieux. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Nous passons au vote. Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée.

Je vous invite d'ailleurs à voter au Budget Participatif jusqu'à demain puisqu'il y a un projet dans le 11^e arrondissement qui vise à créer dans ce quartier de Belleville, qui est le district urbain le plus dense d'Europe avec plus de 600 habitants à l'hectare, une belle cour oasis dans le groupe scolaire Belleville Présentation. »

Avis favorable est donné au projet de délibération.

2021 DAC 200 – Subventions (59.500 €) à 6 associations dites d'ateliers d'artistes du 11^e, 13^e et 20^e arrondissement et signature d'une convention

M. le Maire : « Emma RAFOWICZ va nous présenter une délibération concernant des ateliers d'artistes et Joëlle MOREL se prépare. »

Mme RAFOWICZ : « Merci M. le Maire. Dans cette délibération, il est proposé de soutenir six associations d'ateliers d'artistes pour un montant total de 59.500 €. Dans le 11^e, c'est l'association « Artistes à la Bastille » qui est concernée par cette délibération. Plus de 120 artistes sont

rassemblés dans cette association : des peintres, des sculpteurs, des graveurs, mais aussi des photographes. Ils organisent quatre à cinq expositions par an.

Pour accompagner leurs nombreux projets, nous proposons de voter cette délibération qui propose une subvention de 5.000 € au profit de cette association. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Notre arrondissement est à la frontière de plusieurs arrondissements qui animent ensemble un grand nombre d'associations d'artistes. Je pense particulièrement aux Artistes de Ménilmontant, aux Artistes du Père-Lachaise, aux Artistes de Belleville et, comme tu l'as mentionné, aux Artistes de la Bastille.

Ces associations reçoivent une subvention d'un montant situé entre 2.500 € et 9.000 €. Je voudrais savoir, dans les prochaines semaines si tu n'as pas forcément toutes les réponses à ces questions, comment est calculé le montant de ces subventions ? Est-ce en fonction du nombre d'adhérents ou du nombre d'ateliers ? Est-ce le critère de l'ancienneté qui est pris en compte ? Ou les activités des associations ? Leur lien avec les écoles, avec les quartiers tout particulièrement ? Est-ce que c'est aussi au nombre d'expositions organisées par chacune ? Car parmi ces quatre associations, trois ont une galerie, et la galerie permet véritablement une animation très importante dans les quartiers. Afin d'avoir une meilleure vision de l'évolution des artistes dans les différents quartiers, il serait bien d'avoir un récapitulatif de l'évolution du nombre d'expositions.

On sait combien le foncier est onéreux pour les artistes, qu'il y a une évolution importante dans nos quartiers et combien un certain nombre d'entre eux ont dû se regrouper dans un premier temps, puis ont été obligés de partir dans un deuxième temps et de disparaître de Paris. Donc une évolution statistique des différents ateliers me semblerait indispensable.

Les artistes ont souffert pendant le Covid, ils n'ont pas eu la possibilité pendant plusieurs mois d'exposer et d'être confrontés au regard du public. Donc il est peut-être important aussi de faire cette étude en relation avec cette dernière année qui les a particulièrement touchés. Nous souhaitons qu'une étude sur l'évolution des artistes et des ateliers d'artistes de notre arrondissement soit menée. Merci. . »

M. le Maire : « Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Emma RAFOWICZ. »

Mme RAFOWICZ : « Merci beaucoup, M. le Maire. Merci beaucoup Joëlle, pour cette question. Je crois que tu as raison. Il y a beaucoup de critères qui doivent être pris en compte pour déterminer le montant des subventions aux différentes associations d'artistes dans le 11^e et à Paris. Ce serait un plaisir de mener avec toi, et avec d'autres élus, le travail sur les différents quartiers au sujet de l'impact des associations d'artistes sur leur quartier.

Tu as raison d'évoquer la question de la statistique et du nombre d'artistes par quartier et par association. Et d'ailleurs, tu as aussi raison d'évoquer tous les autres critères qui potentiellement font évoluer le montant de cette subvention, que ce soit des activités en termes d'exposition, en termes de portes ouvertes d'atelier d'artistes. Il y a beaucoup de choses qui sont organisées par ces associations.

Merci aussi d'évoquer l'association des Artistes de Belleville qui, même s'ils ne sont pas directement dans le 11^e arrondissement, ont évidemment un impact sur notre vie culturelle dans

le 11^e. D'ailleurs, nous sommes, avec Marthe NAGELS, adjointe au Maire du 20^e en charge de la culture, en train d'essayer de réfléchir à ce qu'on pourrait essayer de tisser ensemble, avec aussi le 19^e et le 10^e arrondissement, comme projet culturel en lien avec les artistes du quartier.

Donc merci pour cette interpellation. Je crois qu'on arrivera tout à fait à réfléchir ensemble sur la manière d'avoir un regard toujours plus fin sur les subventions à accorder aux associations d'artistes. »

M. le Maire : « Merci. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Avis favorable est donné au projet de délibération

2021 DAC 306 – Subvention (13.000 €) au Comité pour une maison des savoirs et des cultures de l'Est parisien dans la Maison des métaux (11^e)

M. le Maire : « La parole est à Emma RAFOWICZ. »

Mme RAFOWICZ : « Merci M. le Maire. Le Comité pour une maison des savoirs et des cultures de l'Est parisien dans la Maison des métaux, qu'on connaît plus communément sous le nom de « Comité métaux », est une association qui est évidemment bien connue dans notre arrondissement. Elle a été fondée il y a maintenant plusieurs années pour la sauvegarde de la Maison des métaux. Aujourd'hui, elle a d'autres activités, notamment celle de faire vivre la culture dans le 11^e arrondissement et plus particulièrement dans son quartier : bourses aux livres, artothèque de rue, Circul'œuvres, mais aussi ateliers d'écriture et expositions. Les projets ne manquent pas. Dans cette délibération, nous vous proposons de les soutenir une nouvelle fois en leur attribuant une subvention de fonctionnement à hauteur de 13.000 €. »

M. le Maire : « Merci. Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Sans nier la réduction des activités culturelles et socioculturelles des associations pendant la crise sanitaire, le Comité métaux a fait partie de ces associations qu'on peut dire résilientes, capables d'innover et d'inventer pendant la crise du Covid. Le Comité métaux a poursuivi ses ateliers gratuits ouverts à tous et toutes dès que les périodes de déconfinement le permettaient et a pu programmer les parcours filles-femmes, les Journées du Patrimoine et du Matrimoine.

Je souhaite rappeler, par exemple, la performance graphique et chorégraphique dans la cité de logements sociaux, créée par l'architecte Edith GIRARD dans le 20^e arrondissement lors des Journées du Matrimoine en septembre 2019, et le festival « Balcon à la rue » dans le square Gardette en 2020, et la veille dans le square de la Salamandre dans le 20^e, où étaient présentés des poèmes et des chants inédits écrits par des femmes du XVII^e siècle au XXI^e siècle.

En raison du Covid et du confinement, le parcours filles-femmes « Ouvrir les voix/voies » programmé du 28 au 29 mars 2020 au Palais de la femme, au parc de Belleville et à la Halle Civique n'a pas pu avoir lieu mais a été programmé le 10 et le 11 octobre 2020 à la Halle Civique.

Les actions ont été programmées en dépit de tout, repoussant les dates pour les reprendre dès que c'était possible. Les interventions à la Maison de l'Air, malgré les gestes barrières et la

distanciation, ont réussi à produire de belles performances très joyeuses et stimulantes. Que du bonheur en cette période si difficile.

Cette année, les ateliers pendant l'été ont repris de plus belle puisque le 7 et le 8 septembre, le Comité métallos répétait avec 50 femmes dans la salle claire de la Maison des métallos, une performance qui a eu lieu les 18 et le 19 septembre dernier dans le bois de Vincennes.

Donc il s'agit d'une programmation importante et intéressante qui va là où les possibilités sont ouvertes. Une programmation théâtrale est aussi, je crois, en cours de réflexion sur la Commune de Paris, un spectacle qui serait présenté à la Mairie du 11^e arrondissement.

Alors comment se fait-il que le Comité métallos soit pénalisé de 2.000 € pour sa subvention, puisque la subvention est diminuée de 2.000 € ? Aucune communication de la part des services ou du cabinet de l'adjointe à la culture ne lui a été adressée en amont de cette délibération. C'est réellement une douche froide pour cette association qui, malgré les difficultés, sait s'adapter et rebondir depuis plus de vingt ans. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas de demande d'inscription. Emma RAFOWICZ. »

Mme RAFOWICZ : « Merci beaucoup Joëlle. Tu as raison. Cette association est essentielle dans le quartier, dans le 11^e. Beaucoup d'activités et beaucoup de projets sont en cours. Tu as raison d'évoquer cette pièce de théâtre sur Louise MICHEL qui va être programmée en Mairie du 11^e en décembre prochain. Nous avons d'excellentes relations avec cette association et je crois qu'on peut toutes et tous s'en féliciter.

Les subventions, comme on le disait tout à l'heure, sont calculées en tenant compte de nombreux facteurs, notamment ceux des activités et des projets. C'est pour cette raison qu'on décide de soutenir beaucoup d'associations. Mais il faut aussi être très honnête sur la difficulté parfois financière de la Ville et du fait que beaucoup de subventions ont dû être malheureusement réduites. C'est quelque chose qu'on regrette toutes et tous, mais c'est aussi la conséquence de certains choix qui ont été faits par le passé. Effectivement, il faut qu'on soit peut-être plus à même de discuter avec tout le monde, mais en tout cas, le soutien de la Mairie du 11^e et de la Ville de Paris au Comité Métallos n'est pas à prouver. »

M. le Maire : « J'ajoute d'ailleurs que cette association bénéficie généralement de deux subventions chaque année. Cette année, celle de la DAC a un peu diminué, mais il y a une deuxième subvention qui devrait suivre.

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Avis favorable est donné au projet de délibération

2021 DAC 321 – Subvention (2.367.500 €) et avenant à convention avec la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (MPAA)

M. le Maire : « Nous passons à une subvention pour la MPAA que nous avons la chance d'accueillir ici en mairie puisque le festival « Connexion » a investi toute la mairie, du parvis jusqu'à cette salle, samedi dernier. Emma RAFOWICZ. »

Mme RAFOWICZ : « M. le Maire, vous m'ôtez les mots de la bouche. La Maison des Pratiques Artistiques Amateurs a pour mission de soutenir, de valoriser et d'encourager la pratique artistique en amateur à Paris, dans tous les domaines artistiques.

La MPAA s'inscrit dans des grands projets de territoire, et on a la chance dans le 11^e, avec la MPAA/Breguet, d'avoir piloté le projet « Connexion » dans le 11^e cette année. Ce projet s'est donc conclu, comme l'a dit M. le Maire, par une grande journée de fête à la mairie samedi dernier autour des activités de la MPAA. C'était des projets culturels qui ont vocation à être ouverts sur l'arrondissement auprès des habitantes et des habitants. Ce projet, qui s'est achevé samedi dernier, avait pour objectif d'unir par l'art et la culture des habitantes et des habitants qui au cours des derniers mois ont été particulièrement divisés et isolés lors des différents confinements. Et je crois que ce projet « Connexion » tombait vraiment à pic. D'ailleurs, je souhaite remercier Ingrid JANSSEN et Sonia LEPLAT qui nous ont énormément accompagnés toute cette année en nous apportant de l'art et de la culture. On en avait grand besoin.

En décembre 2020, un acompte de 1.258.750 € a été attribué à la MPAA au titre de l'année 2021. Dans cette délibération, il nous est proposé d'accorder le solde de cette subvention au titre de l'année 2021, soit une subvention de 1.033.225 €, amenant donc la subvention globale accordée à la MPAA pour ses activités 2021 à 2.367.500 €. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Voilà qui est précis. Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Une courte intervention pour saluer le travail des cinq Maisons des Pratiques Artistiques Amateurs puisque, ce samedi, nous avons pu apprécier les différentes performances des quelques-uns des ateliers ici même, dans la Mairie du 11^e. Chaque année, les ateliers investissent sur une journée une mairie d'arrondissement. Et cette année, le festival « Connexion » a pu investir la cour de la mairie, le parvis, mais aussi la salle des fêtes et la salle d'attente des mariages. Cette ambiance festive a été particulièrement appréciée par un public au rendez-vous.

C'est la raison pour laquelle je pense qu'il faut véritablement mettre en valeur ce travail parce que je regrette que le calendrier municipal n'ait pas mentionné cette journée et qu'aucune information n'ait été faite bien en amont. L'information a circulé seulement la veille ou l'avant-veille. Je pense qu'une information plus large aurait été nécessaire pour que l'ensemble des élus soit aussi au rendez-vous lors de cette journée assez exceptionnelle.

Notre Maison des Pratiques Artistiques Amateurs, installée à Breguet depuis quelques années, a aussi besoin des relais que nous sommes, en tant qu'élus, pour mieux faire connaître et comprendre les différents ateliers qui sont proposés dans cette Maison. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Vous savez que c'est bien d'être une équipe, cela permet de se démultiplier sur le terrain. Et ce samedi, j'ai vu beaucoup d'élus sur les différents terrains parce qu'il se passait beaucoup de choses dans le 11^e. Emma RAFOWICZ. »

Mme RAFOWICZ : « C'est vrai que c'était un très bon moment avec la MPAA. Ce sont des activités qu'il faut qu'on arrive à valoriser sans doute encore plus.

Mais je m'étonne quand même de cette remarque, je crois que la communication autour de cette journée « Connexion » avait été très bien réalisée dans les communications de l'arrondissement, notamment par la MPAA, qui est une structure de la Ville de Paris. La réussite de cette journée le

prouve, il n'y a pas eu de manque de communication à ce propos. Évidemment, on tâchera d'en faire toujours davantage pour qu'il y ait toujours plus d'habitantes et d'habitants du 11^e qui participent à ces activités. Mais j'avoue que je suis assez fière de la communication qui a été réalisée par la MPAA et par la Mairie du 11^e autour de cette journée Connexion. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Avis favorable est donné au projet de délibération

2021 DAE 73 – Subventions (80.000 €) à 13 associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art

M. le Maire : « Emma RAFOWICZ. »

Mme RAFOWICZ : « Merci M. le Maire. Cette délibération nous propose d'adresser des subventions à plusieurs associations de professionnels de l'artisanat et des métiers d'art pour un montant total de 80.000 €. Dans le 11^e, nous sommes concernés par des subventions pour :

- les Artisans de Belleville (3.000 €). Cette association regroupe 80 artisans et organise des portes ouvertes d'ateliers d'artisans les 9 et 10 octobre
- les Artistes et Artisans d'Art du 11^e arrondissement, connu aussi sous le nom des 4A, qui organise le 26^e Salon de l'Artisanat en février 2022. Je tiens d'ailleurs à remercier Anne BRANDY pour tout le travail qu'elle réalise. Cette subvention s'élève à 4.000 €
- l'association PAGE(S), qui organise un salon international des éditeurs de livres rares dans le 11^e, au Palais de la Femme, en novembre (4.000 €)
- Terramicales, une association qu'on connaît aussi très bien, qui organise un festival de céramique. Il est important pour nous de valoriser les métiers d'art et l'artisanat dans le 11^e. Ce festival de céramique aura lieu en avril 2022 en salle Olympe de Gouges, et nous vous proposons de leur attribuer une subvention à hauteur de 3.000 €.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Je profite de cette délibération pour mentionner Paris Design Week qui est un programme riche pour découvrir les métiers d'art et de design. Alors que cette manifestation était encore réservée il y a quelques années à quelques quartiers du centre de Paris, on constate que le 11^e arrondissement accueille de plus en plus d'ateliers de créateurs. Je veux donc signaler, par exemple, l'installation récente de la Galerie 5.5, située rue Popincourt, qui travaille sur le design et l'économie circulaire. C'est une galerie qui est particulièrement en adéquation avec les orientations du 11^e arrondissement.

Au-delà de ces découvertes enthousiasmantes qui permettent de découvrir un nouveau visage du 11^e, il me semble important aussi, en tant qu'élue en charge du développement économique et de l'emploi, de tenter de mesurer les conséquences de cette évolution sur notre 11^e. Je propose donc à tous les élus qui se sentent concernés par cette question, pour mieux appréhender les transformations au niveau économique et au niveau de l'emploi de notre arrondissement, de former un groupe de travail sur cette question-là afin de mieux mesurer l'évolution au niveau économique et au niveau de l'emploi de notre arrondissement. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Pas d'autres interventions ? Non. Emma RAFOWICZ. »

Mme RAFOWICZ : « Juste très rapidement pour dire qu'effectivement l'artisanat est pour nous un élément essentiel du patrimoine de notre arrondissement. D'ailleurs on était aujourd'hui, avec M. le Maire, en discussion au sujet de la Cour de l'Industrie pour réfléchir à ses évolutions futures, et ce qui se passe en ce moment et ce qui va se passer dans les prochaines semaines à Taillandiers nous enthousiasme toutes et tous. On est en train de préparer avec les artisans de l'arrondissement une grande semaine de l'artisanat qui permettra de célébrer leur activité, mais aussi d'avoir un regard des artisans sur les artisans et sur leur activité, leur évolution et leur place dans ce quartier, d'un point de vue historique et actuel.

Donc je crois évidemment qu'il faut toujours plus travailler ensemble et concevoir de nouveaux projets. Mais ce qu'on est en train de faire aussi, c'est mettre les acteurs locaux, et donc les artisans du 11^e, au cœur de tous ces projets. Il y a en tout cas de beaux projets en perspective et à venir dans le 11^e. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Qui est pour ? Unanimité pour l'artisanat. Merci beaucoup. »

Avis favorable est donné au projet de délibération

2021 DAE 77 – Subventions (1.395.000 €), conventions et avenant avec 17 organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social

M. le Maire : « C'est un projet qui va être co-rapporté par Dominique KIELEMOËS et Joëlle MOREL. Et Grégory MOREAU se prépare. »

Mme KIELEMOËS : « Merci M. le Maire. La Ville de Paris met en œuvre une stratégie territoriale en faveur de la création et du développement d'activités à fort impact social et environnemental visant à renforcer les solidarités, le lien social, l'insertion socioprofessionnelle des publics fragiles, en particulier les bénéficiaires du RSA et résidents en quartiers prioritaires, y compris via la création de leur propre activité, le développement de l'économie circulaire, de la consommation responsable ou encore de la préparation à la transition écologique.

Ces projets proposent d'enraciner une activité économique dans des secteurs ou dans des territoires encore peu explorés en y incarnant des valeurs différentes de celles du modèle dominant. Il est donc indispensable de fournir les outils et les moyens de leur développement à ces jeunes pousses, notamment la mise en réseau et l'accès aux sources de financement. C'est pourquoi la Ville de Paris a lancé en 2021 l'appel à projets « Jeunes Pousses » sur l'année 2021-2022-2023 afin de contribuer à développer un ensemble d'outils permettant de répondre aux besoins des créateurs d'activités à impact social et environnemental positif.

Une attention particulière est portée aux projets d'accompagnement et à la création d'activités portant sur l'une de ces cinq filières :

- alternatives aux plastiques à usage unique
- équipements électriques électroniques
- BTP et mobilier

- textile : réparation, retouche, production textile à partir de matériaux de réemploi ou de matériaux biosourcés locaux
- logistique douce.

La Ville de Paris souhaite également renforcer le dispositif « CityLab » de sensibilisation à l'entrepreneuriat, de détection et d'orientation d'entrepreneurs destiné aux quartiers prioritaires.

Le jury de l'appel à projets « Jeunes Pousses 2021-2023 » qui s'est réuni le 25 juin 2021 sous la présidence de M. Florent LETISSIER a proposé de financer pour 2021 une quinzaine d'associations qui ont de multiples projets.

Dans le 11^e arrondissement, nous avons quatre associations concernées :

- l'association Boutiques de Gestion de Paris Ile-de-France (BGE PaRIF) qui a été créée en 1980 – donc, vous voyez que cela date – et qui se situe au 18 rue du Faubourg du Temple. Je vous fais l'économie de développer tous leurs projets, mais si vous avez des questions, je me ferais un plaisir d'y répondre
- l'association Groupe SOS Pulse, qui se situe 102 rue Amelot
- l'association SenseCube, qui se situe au 40 rue Alexandre Dumas
- l'association Singa France, qui se situe 50 rue de Montreuil.

Pour un total de subventions – je parle uniquement de ces quatre associations qui se situent dans le 11^e arrondissement – de 275.000 €, ce qui peut sembler beaucoup, mais en fait c'est pour soutenir environ 1.300 personnes. En gros, cela fait une aide d'environ 200 € par personne qui sera suivie. Donc cela vaut vraiment le coup, surtout par les temps qui courent. Je vous remercie M. le Maire. »

M. le Maire : « Merci. Qui sera suivie et dont une proportion significative retrouvera un emploi. Je donne la parole à Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Pour compléter et donner quelques informations complémentaires par rapport à ce que vient de nous présenter Dominique KIELEMOES. Je reviendrai tout particulièrement sur la Semaine pour l'emploi. Elle a permis de mettre en valeur un grand nombre de ces associations ou ces start-ups qui accompagnent les personnes en situation difficile, qui sont aussi des personnes parfois au RSA, parfois des réfugiés, et aussi les jeunes et un public ciblé sur les femmes.

Cette Semaine de l'Emploi, qui a eu lieu la semaine dernière, a pu se faire grâce au Comité emploi qui regroupe une quarantaine de structures, des structures institutionnelles mais aussi des services de la Ville, des associations, des structures de formation, des structures d'insertion par l'emploi. Nous avons pu la réaliser grâce à leur dynamisme. Nous avons pu réaliser ensemble « Le guide de l'emploi » que je vous invite à vous procurer en papier ou à consulter sur le site de la Mairie du 11^e. Ce guide répertorie et présente toutes ces structures.

Pour la première fois, lors de ce Forum de l'Emploi, nous avons créé le Forum de l'emploi solidaire, qui a regroupé les structures d'insertion par l'emploi telles que, par exemple, l'association Secours Emploi, la Régie de Quartier, Novemploi, Carton Plein, la Petite Rockette et des associations qui animent les accompagnements vers l'emploi.

Le Forum de l'Emploi a permis d'accueillir, grâce à Pôle Emploi, une trentaine d'entreprises. Et grâce au « Rallye Emploi » qui a été initié par des jeunes, accompagnés par des professionnels, on a pu récupérer 80 emplois immédiats qui ont été présentés lors du Forum de l'Emploi. Cette

initiative autour du Forum de l'Emploi a été accompagnée par la découverte sur place d'un grand nombre de structures. Je voudrais parler en particulier du lieu qui s'appelle « Le Square », qui accueille dans un même lieu les entreprises qui travaillent sur les nouvelles mobilités douces.

On a pu aussi accueillir les personnes à la Fondation de France, la fondation La France s'engage, qui aide les associations et les entreprises à développer des activités. On a pu aussi découvrir la « Patronnerie » qui aide tout particulièrement les femmes à créer leur propre activité et à donner l'envie de créer de véritables réseaux pour développer les nouvelles activités économiques, donc très attachée à l'aspect solidaire qui caractérise notre 11^e arrondissement. Ce qui permettra, nous l'espérons, de mettre en place, peut-être dans un avenir plus ou moins rapide, un territoire zéro chômeur de longue durée dans le 11^e arrondissement.

Je reviens à une des structures mentionnées dans cette délibération, qui est particulièrement importante et intéressante : l'Association Positive Planet, qui est mentionnée par cette délibération. Cette association, créée en 2006, agit en priorité dans les quartiers Politique de la ville. Je l'avais découverte lors de la journée Kiosque Emploi, initiée par l'Équipe de Développement Local. Lors de la Semaine de l'Emploi, elle a animé dans la Mairie, un atelier pour accompagner 15 personnes vers l'entrepreneuriat. C'est à la fois un accompagnement collectif, mais aussi un accompagnement individuel que propose Positive Planet. Et grâce à la gestion d'une boutique-test, Positive Shop, elle propose aux personnes formées de tester à titre gracieux la vente des produits qui sont créés.

Ces éléments me semblent donc particulièrement intéressants et rejoignent les expériences des testeurs de commerce très novateurs pour aider à accompagner les démarches jusqu'au bout. »

M. le Maire : « Merci à toutes les deux. Grégory MOREAU a la parole. Je vous invite tous à faire preuve d'un petit peu de concision, s'il vous plaît, parce qu'il nous reste beaucoup, beaucoup d'inscrits encore. »

M. MOREAU : « Merci M. le Maire. En bref préambule à mes interventions, et en écho aux interventions de plusieurs collègues aujourd'hui, je voudrais juste noter avec intérêt un thème récurrent à la convergence de plusieurs délibérations débattues au présent Conseil. Je fais référence au fonctionnement démocratique et transverse des différents groupes politiques.

Pour en revenir à la délibération, dans le cadre de ces stratégies territoriales en faveur de la création et du développement d'activités économiques à impact social et environnemental positif, des subventions sont proposées à 17 organismes d'accompagnement ou de financement de porteurs de projets entrepreneuriaux, dont quatre dans notre arrondissement qui ont été mentionnés.

Nous avons une remarque qui concerne l'implication, par la majorité socialiste, des élus du groupe Ecologiste dans le processus d'attribution et de suivi des subventions, allant des appels à projets jusqu'aux moyens développés pour toucher tous les riverains susceptibles d'être intéressés, c'est-à-dire une implication idéalement au-delà du rôle de votation en Conseil d'arrondissement comme aujourd'hui. Dans cette implication régulière, vivement souhaitable et souhaitée, il y aurait deux principales motivations évidentes :

- L'orientation de telles subventions vers tel ou tel organisme du 11^e arrondissement doit s'appuyer bien sûr sur une connaissance des activités de notre arrondissement, en lien notamment avec le développement de l'économie circulaire ou encore de la consommation responsable – des thèmes qui sont couverts également par les délégations des élus écologistes

ici présents qui connaissent bien eux aussi l'arrondissement –, donc l'intelligence collective et la complémentarité des informations détenues par chaque élu permettant toujours, bien sûr, de prendre de meilleures décisions.

- Je me permets de rappeler que le système des élections municipales combine les règles des modes de scrutin majoritaire et proportionnel. En conséquence, un fonctionnement démocratique requiert une participation active et collective de la part de l'ensemble des membres du Conseil municipal qui sont élus par les citoyens.

Pour terminer, je souligne que le fait que cette remarque en faveur d'une action politique collective plus efficace, plus démocratique, lors des processus de mise en place des subventions multiples et variées que nous discutons quasiment à chaque Conseil d'arrondissement est d'ordre plus général et s'applique par exemple à la délibération 2021 DAE 94 que je présenterai dans un instant, ou encore à la 2021 DEVE 96 de notre ordre du jour. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. C'est une intervention qui ne nécessite pas forcément de réponse, mais si Joëlle MOREL et Dominique KIELEMOES veulent ajouter un mot, je leur donne volontiers la parole.

J'indique qu'à ma connaissance, aucun élu de ce Conseil – peut-être des élus au titre de leur délégation parisienne, mais cela, je ne le sais pas – ne siégeait dans les comités de sélection de ces subventions.

Nous passons au vote. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Avis favorable est donné au projet de délibération

2021 DAE 94 – Conventions et subventions (1.430.500 €) à 36 structures lauréates de l'appel à projets « Alimentation durable et solidaire 2021 »

M. le Maire : « Grégory MOREAU a la parole. Et Joëlle MOREL se prépare ».

M. MOREAU : « C'est en cohérence avec la stratégie de Paris pour une alimentation durable, adoptée au Conseil de Paris de mai 2018, que la Ville a lancé l'appel à projets intitulé « Alimentation Durable et Solidaire » en avril 2021, visant à soutenir, au travers de subventions de fonctionnement ou d'investissement, les structures de l'économie sociale et solidaire (associations, coopératives, sociétés commerciales agréées d'utilité sociale) pour le développement des initiatives dans ce sens.

Résultat : 70 demandes ont été déposées pour un montant global de plus de 2 millions d'euros en investissement et plus de 500.000 € en fonctionnement. Un jury, constitué notamment d'élus chanceux, de représentants d'administration, du GIE Paris Commerce, de la SEMAEST et de Paris Initiatives Entreprises, s'est réuni le 5 juillet 2021. Le jury a proposé de retenir les projets de 38 structures : des restaurants solidaires, des cantines participatives à prix libre, des épiceries coopératives, etc.

La présente délibération propose ainsi l'attribution de subventions pour un montant total de plus de 1.4 millions d'euros à 36 structures, dont deux d'entre elles œuvrent dans le 11^e arrondissement. Il s'agit de :

- l'association Moissons Solidaires, qui collecte depuis 2016 en fin de marché, les fruits et légumes invendus afin de les redistribuer sur place aux personnes qui souhaitent en bénéficier
- l'association Ernest Circuit Court Solidarité, qui rassemble plus de 200 chefs et restaurateurs solidaires finançant des programmes d'aide alimentaire locaux.

Voilà pour la présentation. »

M. le Maire : « Merci, c'est un bien beau projet. Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : Merci M. le Maire. Le Covid et les périodes de confinement ont particulièrement modifié les rapports à la nourriture et à l'alimentation. Et on voit bien que la lutte contre le gaspillage alimentaire, à travers la collecte des invendus, la mise en place des consignes et le commerce en vrac, sont des modes d'intervention, des outils qui se développent tout particulièrement dans le 11^e arrondissement, et que de nombreuses nouvelles associations, structures et restaurants solidaires créent des emplois. En qualité d'adjointe à l'emploi, je souhaiterais qu'on mette vraiment l'accent et avoir une vision encore une fois plus précise sur les emplois que cela crée et en particulier autour des deux associations, Ernest et les Moissons Solidaires, qui travaillent néanmoins beaucoup avec des bénévoles.

Et je suis tout particulièrement intéressée par ce réseau qui s'appelle « RESES », qui concerne tout particulièrement les commerçants et qui travaille sur le vrac et le bio, et pourquoi pas aussi sur les commerçants végans, et pour créer des réseaux de commerçants. Il serait particulièrement important d'aider ce réseau RESES à s'installer dans le 11^e pour nous aider à mieux répertorier les différents commerces qui travaillent sur ce mode d'intervention : commerces vrac, bio et végans. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Grégory MOREAU. »

M. MOREAU : « Je serai rapide, mais je veux quand même réagir, notamment en lien avec ma précédente intervention. Dans le même ordre d'idée, là encore dans un esprit démocratique, le processus de mise en place et de suivi de ces nouvelles subventions à des structures faisant la promotion d'une alimentation solidaire et durable, bénéficierait grandement de la consultation et de l'implication systématique des élus du groupe Écologiste et Animaliste, dont l'expertise et les délégations recouvrent tous ces aspects. En particulier, les élus Écologistes d'arrondissement ont une position légitime dans ce domaine pour centraliser les informations, coordonner les actions, articuler entre elles les nombreuses initiatives prometteuses et optimiser toutes les forces vives en présence. Ce qui est d'autant plus utile que les objectifs de tous les organismes locaux, en faveur d'une alimentation solidaire et durable tournent le plus souvent autour des mêmes grands axes, à savoir une sensibilisation aux divers aspects du modèle alimentaire de demain : une mise en commun des bonnes pratiques, une création des réseaux vertueux, des acteurs privés, associatifs, etc. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je partage tout à fait ce que vous avez dit. Je propose qu'on fasse remonter au cabinet d'Audrey PULVAR, puisque c'est sous son égide que les sélections ont été faites, votre disponibilité pour travailler dans ce sens. Mais comme sur le précédent projet, à ma connaissance, il n'y avait pas d'élus du 11^e, en tout cas en tant qu'élus du 11^e, dans ces jurys.

Très bien, je vous propose de passer au vote. J'indique d'ailleurs à l'assemblée qu'Anne HIDALGO m'a donné pouvoir pour la suite du Conseil.

Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Avis favorable est donné au projet de délibération

2021 DEVE 104 – Plan Arbre, Charte de l'Arbre et modification barème d'évaluation des dégâts occasionnés aux arbres de la Ville de Paris et des travaux effectués sur ces arbres pour le compte de tiers

M. le Maire : « Florent HUBERT. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. J'essaierais d'être bref puisqu'on a effectivement beaucoup de délibérations, mais cette brièveté sera extrêmement frustrante puisque, pour ceux qui ont pris le temps de lire cette délibération, vous aurez constaté que le Plan Arbre fait 100 pages et comporte 23 fiches actions. C'est la première fois que la Ville se dote d'un Plan Arbre qui vient porter notre volonté réelle d'avoir une politique de l'arbre à Paris. Pourquoi ? Parce que les Parisiens sont de plus en plus attentifs à la situation des arbres à Paris et parce que notre volonté politique est clairement de renforcer la place de l'arbre à Paris et dans notre arrondissement.

Pour mémoire, je rappelle qu'il y a à peu près 500.000 arbres à Paris, dont 200.000 à Paris intra-muros et 100.000 dans les rues. Il y a 6.300 arbres dans le 11^e et on en prend le plus grand soin, et les habitants du 11^e aussi dans leur immense majorité.

Je vous présente de manière très schématique les quatre orientations de ce Plan Arbre :

- La première, c'est de planter plus. Nous avons pris l'engagement de planter 170.000 arbres dans cette mandature, ce qui est un engagement extrêmement volontariste. On va les planter dans les bois, sur les talus du périphérique, dans les forêts urbaines que nous allons créer. Le 11^e arrondissement prendra sa part en en plantant le maximum, dans le cadre de la démarche « Embellir », sur les rues aux écoles qui seront des rues-jardins, et aussi dans nos jardins puisqu'on peut intensifier la plantation d'arbres dans certains jardins du 11^e arrondissement.
- Mieux connaître les arbres de Paris. C'est pour ça que nous avons lancé des études pour connaître l'impact qu'aura le réchauffement climatique sur les arbres d'ores et déjà plantés à Paris. La durée de vie d'un arbre étant en moyenne de 50 ans à Paris, on sait qu'ils seront atteints par le réchauffement climatique. Donc on a un enjeu à anticiper ces étapes, pour préserver notre patrimoine arboricole de cet impact. L'objectif est aussi de mieux recenser les arbres dans le privé parce qu'on connaît très bien les arbres du domaine public, mais on connaît moins bien ceux du domaine privé. On a un enjeu majeur de recensement.
- Mieux protéger, c'est un des sujets centraux avec la plantation. À court terme, pour mieux protéger les arbres, on va augmenter les tarifs d'indemnisation en cas d'abattage dans le cadre d'un chantier notamment. Donc le coût qui sera porté par le porteur de projet sera beaucoup plus important. C'est une des mesures qui est prise à court terme dans cette délibération. Et à moyen terme, les mesures de protection seront renforcées dans le cadre du PLU bioclimatique. Il y a une réflexion engagée pour voir comment on arrive à préserver davantage les arbres plantés, avec des dispositifs de zones naturelles protégées, y compris sur des terrains privés. Cet objectif qui vise à éviter autant que faire se peut les abattages, ou à les réduire quand malheureusement ils sont inévitables, aboutira de toute façon à les compenser. Et c'est la première fois qu'on acte dans un document municipal le principe de la

surcompensation. Un arbre de plein développement a un volume végétal qui n'a strictement rien à voir avec un jeune sujet. Donc l'objectif est d'atteindre un dispositif de compensation du volume végétal et non seulement du nombre d'arbres.

- Mieux informer et mobiliser les citoyens et les partenaires. L'enjeu, c'est de mieux informer les Parisiens de l'état des arbres de notre parc, en mettant en place une carte interactive sur internet qui donnera toutes les informations sur les arbres en bas de chez vous, et en informant mieux sur les travaux que nous réalisons, par le biais d'internet et en essayant d'avoir un affichage systématique. Ce n'est pas encore toujours le cas, donc on se bat pour systématiser cet affichage.

Et pour sensibiliser encore davantage les habitants, seront organisés des événements de sensibilisation, de promotion, de valorisation des arbres et de notre patrimoine arboricole dans l'arrondissement. Des opérations de parrainage seront également mises en place : j'aimerais beaucoup associer davantage d'habitants et d'habitants de l'arrondissement à des opérations de plantation d'arbres, si les normes de sécurité nous le permettent. J'aimerais beaucoup que nos habitants puissent se dire qu'ils ont planté tel ou tel arbre.

Et enfin, l'ensemble de nos partenaires seront agrégés dans une démarche qu'on appelle la « Charte de l'arbre », qui vise à faire partager notamment à tous nos partenaires privés, les promoteurs, les bailleurs, ces engagements qu'on va porter dans le Plan Arbre, pour qu'ils ne soient pas portés que par la Mairie de Paris seule, mais bien par tout un écosystème d'acteurs qui agissent sur le paysage parisien.

Les arbres sont nos meilleurs alliés contre le réchauffement climatique. Ils améliorent notre qualité de l'air, nous apportent de la fraîcheur, sont des refuges de la biodiversité et constituent un des éléments centraux du paysage de nos rues et du caractère agréable de notre cadre de vie. Donc vous pouvez compter sur notre engagement pour renforcer la place de l'arbre à Paris. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup Florent HUBERT pour cette présentation synthétique d'un projet énorme et très ambitieux. Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Si mon groupe se réjouit que cette délibération soit à l'ordre du jour de ce Conseil, il faut rappeler en quelques mots combien les Écologistes ont dû et doivent se battre encore pour faire reconnaître le rôle indispensable des arbres.

Avec ma petite expérience au Conseil de Paris où j'ai porté un certain nombre de ces thématiques, je dois dire combien il faut intervenir pour que les choses avancent. Aujourd'hui, c'est Chloé SAGASPE qui a repris le relai de toutes ces questions. Et je vous prie de bien vouloir l'excuser parce qu'elle ne pouvait pas être ce soir avec nous à ce Conseil.

La Charte de l'arbre est donc une demande que le groupe des Écologistes porte depuis très longtemps. Et c'est suite à l'adoption du vœu, en novembre dernier, porté par Chloé, que ce plan et cette Charte est présentée ce soir.

L'exécutif a choisi d'en faire une Charte très généraliste sur les bases de dix grands principes qui viendront compléter des guides techniques d'ici le printemps. Ces guides techniques seront bâtis sur une série de consultations avec des experts de l'arbre qui a débuté par les Assises de l'arbre le 15 septembre dernier. Malheureusement, comme toutes les chartes de la ville, ces documents ne sont pas prescriptifs et n'ont pas de valeur juridique contraignante. C'est la raison pour laquelle il faut rester très vigilant.

Tous les arbres surtout dans les sites urbanisés méritent toute notre attention. Et l'objectif est la préservation des arbres en ville. Je pense particulièrement aux grands et gros marronniers sur la parcelle des joueurs de boules le long de la basilique. Ces arbres méritent une attention vigilante de notre part et méritent le regard des riverains qui ne manquent pas de les observer de près.

Je vous rappelle qu'en 2017, lorsque les deux grands marronniers sur le terrain des boulistes ont été abattus, le directeur du Service de l'arbre avait fini par répondre que c'était une erreur et que les arbres n'auraient pas dû être abattus. Alors appliquons dès aujourd'hui la Charte et ne reproduisons pas, quatre ans après, les mêmes erreurs.

Je voulais aussi vous dire que lors du Conseil de Paris, nous reviendrons sur la nouvelle grille d'indemnisation pour dégâts ou abattage que les élus découvrent aujourd'hui sur ODS (*module de consultation des séances du conseil d'arrondissement*). Après étude, nous proposerons très certainement des amendements et nous demanderons des informations sur les moyens financiers au service de ce plan qui sont absents de cette délibération.

Dans l'attente de tous ces documents, nous voterons cette délibération mais nous resterons tout particulièrement vigilants sur le devenir des arbres, en particulier ceux du 11^e arrondissement. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci Joëlle MOREL. Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Un nouveau plan vient de rejoindre la galaxie des schémas directeurs et autres stratégies globales de la Ville de Paris. Donc voici désormais le « Plan Arbre ». Il est vrai que celui-ci manquait à l'exécutif parisien, dont la promesse de campagne de planter 170.000 arbres sur la mandature s'éloigne un peu plus chaque jour.

Dans notre arrondissement justement, la tendance serait plutôt inverse, tant vous aimez manier la tronçonneuse. Place de la République – alors il est vrai, cela date un peu –, vous avez tronçonné les arbres centenaires malgré la promesse faite en Conseil de Paris par Bertrand DELANOË – vous savez un élu de l'Ancien Monde –, de la préserver. Plus récemment, Place de la Nation, vous avez tronçonné. Place de la Bastille, vous avez tronçonné. Place Verte, vous avez réussi à tronçonner plus de la moitié des arbres. Boulevards de Charonne, de Ménilmontant, de Belleville, Richard Lenoir, rue de la Roquette, vous tronçonnez.

Alors souvent, vous répondez que les arbres abattus sont malades. J'en veux pour témoignage la réponse en ce sens formulée par Christophe NAJDOVSKI, apportée il y a quelques mois aux riverains de la Place Verte, émus par le carnage sur cette place. Soit. Par contre, ces mêmes riverains attendent toujours des éléments probants quant à la maladie en question de ces arbres dont les souches restantes ont pourtant l'air tout à fait saines. Donc sur ce point, l'exécutif parisien, et celui du 11^e aussi, est resté muet.

Bien sûr, vous me rétorquerez que vous plantez aussi des arbres et c'est totalement vrai. Cependant, vous admettez qu'une frêle plantation – et notre collègue l'a rappelé – n'a rien de comparable avec un arbre qui a 40 ou 50 ans, voire même 100 ans pour certains, même quand cette frêle plantation n'est pas vouée à une mort inévitable dans vos inimitables jardinières en plastique. À ce rythme, en admettant que vous plantiez autant que vous abattez – ce qui n'est pas gagné –, vous n'êtes pas près d'atteindre les 170.000 arbres plantés en six ans, que j'ai bien évidemment pris comme 170.000 arbres nets plantés. Donc vous avez raison, Paris avait bien besoin d'un Plan Arbre.

Afin d'éviter les stéréotypes dans la réponse que l'exécutif aura préparée à l'avance, mettons tout de suite les choses au clair : notre groupe avait pris, lors de la dernière campagne municipale, des engagements clairs en faveur de la plantation d'arbres en pleine terre, et c'est d'ailleurs un point sur lequel nos programmes convergeaient. Nous assumons totalement notre engagement. Dès lors, les éléments de langage mis en avant dans la fiche de présentation de la délibération, entre deux paragraphes de novlangue, pourraient nous inciter à souscrire à votre démarche : réduction des îlots de chaleur, nous validons ; réduction des zones de carences en plantation, protection des paysages, amélioration du cadre de vie, là aussi, nous validons. Et je ne vous cache pas une certaine fébrilité alors que je m'apprêtais à lire les documents annexes de la délibération : l'exécutif aurait-il enfin pris la mesure de la situation de nos arbres ?

La première chose qui frappe le lecteur, ce sont les 107 pages de documents pour une délibération sur le bien-être des arbres, il fallait y penser. Espérons au moins qu'elles en valent la peine pour ceux qui les imprimeront ; je précise tout de suite que je ne les ai pas imprimées, je les ai lues sur l'écran. Malheureusement, sur ce point, l'enthousiasme initial du lecteur est assez vite douché par la pauvreté du Plan Arbre, surtout constitué de banalités et de lapalissades, alors que la fiche de présentation nous promettait un document qui, je cite la fiche, « déclinera une série d'actions concrètes pour pérenniser et renforcer le patrimoine arboré ». Là où nous aurions pu espérer une impulsion volontariste de la Maire de Paris, il n'y a en fait rien. Pourtant, les attentes étaient grandes. Pêle-mêle, nous aurions pu espérer des objectifs concrets, chiffrés, définis dans le temps, dans l'espace, accompagnés d'un calendrier présentant le nombre, la localisation des essences que la Ville compte planter, sous quel délai ? Une prise en compte des conséquences indirectes du Plan Arbre. Par exemple, en admettant que vous arriviez à augmenter le nombre d'arbres plantés dans l'espace public parisien et en vie bien sûr : vous augmenterez proportionnellement le volume de feuilles mortes en automne, quels moyens additionnels recevront les équipes de nettoyage afin de traiter le surplus ? Question très pratique qui aurait pu être abordée dans ce Plan Arbre.

Nous espérions également de vraies réponses apportées à la question des pieds d'arbres végétalisés. Nous ne pouvons que regretter la disparition des grilles d'arbres typiquement parisiennes et leur réapparition aux puces de Saint-Ouen, au profit de permis de végétaliser, pour la plupart abandonnées au bout de quelques mois et transformées au mieux en terrain vague. Je dois toutefois saluer le talent et la persévérance – et je pense que nous nous rejoindrons là-dessus – de ceux, hélas trop rares, qui ont créé et entretenu de véritables petits bijoux de végétalisation dans notre arrondissement.

L'information des riverains de l'ensemble des travaux concernant les arbres de leur quartier est évoquée – vous l'avez rappelé, cher Florent HUBERT – mais partiellement et sur des supports peut-être trop limités puisqu'il est fréquent que les riverains apprennent trop tard ce qui s'est passé.

Enfin, les points 8, 9 et 10 de la Charte de l'arbre, relatifs aux conditions d'abattage, leur compensation et le sort des arbres sur les chantiers restent très flous quant à la maîtrise réelle par la Ville de ces dispositifs.

En conséquence, notre groupe considère que cette délibération constitue plus un écran de fumée qu'une volonté réelle de l'exécutif parisien de protéger, valoriser, entretenir notre patrimoine en arbres. C'est pourquoi nous nous abstenons sur cette délibération. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention. Florent HUBERT, pour rappeler quelques... »

M. HUBERT : « ... quelques éléments de pondération, on va dire. Pour rassurer ma collègue Joëlle MOREL, je pense qu'autour de cette table, tous les élus sont mobilisés pour renforcer la place de la nature à Paris. En tout cas, je sais qu'Anne HIDALGO a fait de la végétalisation de Paris un des éléments majeurs de sa campagne et un des éléments majeurs assumés et stratégiques de cette mandature pour toutes ses équipes. Donc je pense qu'on se reconnaît tous pleinement dans cet objectif, tout en ayant conscience d'ailleurs que c'est difficile. Personne ne dit qu'augmenter et accroître rapidement la place de la nature à Paris sera facile.

Sur la question des abattages phytosanitaires, j'aurais envie de vous faire une confession. J'aurais envie de vous dire qu'en réalité, je déteste les arbres et j'ai demandé cette délégation pour pouvoir en abattre. D'ailleurs, le premier jour de mon élection en tant qu'adjoint, je suis allé acheter une tronçonneuse à Bricorama et depuis, j'erre dans les rues de l'arrondissement avec ma tronçonneuse. Mais sérieusement, à quoi ça sert d'imaginer que quelqu'un autour de cette table a envie de tronçonner des arbres ? Est-ce qu'on peut arrêter un instant la caricature ? Est-ce qu'on peut accepter de respecter le travail des experts sylvicoles et des bûcherons de la Ville, qui consacrent beaucoup plus de temps et d'énergie et d'amour aux arbres que vous ou moi ? Je pense que ce serait utile pour éviter de désinformer les Parisiens et de donner l'impression que qui que ce soit à la Ville de Paris, parmi les élus ou parmi les équipes de fonctionnaires, a envie de couper les arbres. Je pense qu'il y a là un problème de respect en fait. Le terme « tronçonner » tel que vous l'avez employé est un problème de respect vis-à-vis du travail des équipes. Je le dis clairement.

Je voudrais rebondir aussi sur ce que je disais Joëlle, je ne voudrais pas qu'on laisse penser que les abattages sont des erreurs. Après, comme toute activité humaine, il est possible que sur des années, il y ait des erreurs commises. En l'occurrence, je n'en ai connaissance d'aucune qui a été commise depuis que je suis adjoint. Mais peut-être que ça arrivera et on fera tout ce qu'on peut pour s'en prémunir.

Une fois que j'ai dit ça, il faut rappeler la règle. Un arbre à Paris vit 50 ans, alors faites une petite arithmétique relativement rapide : on abat, pour motif phytosanitaire, à peu près 2 % des arbres de l'arrondissement chaque année et c'est inévitable, c'est la nature. Et évidemment, on le fait le plus tard possible, certainement pas de gaieté de cœur, lorsque des experts sylvicoles nous disent que l'arbre présente des cavités, des motifs de dépérissement qui aboutissent à des risques de chute, même si l'arbre peut paraître sain esthétiquement parlant. Aucun élu autour de cette table ne donnera jamais son accord à un abattage phytosanitaire si on ne nous dit pas que cet arbre présente un risque sérieux pour la santé de nos habitants. Et j'assume de donner un avis favorable à ces abattages quand on nous dit que cet arbre risque de tomber. Je pense que le Maire ferait pareil et je pense que vous prendriez la même décision, M. MARTIN, en tout cas je vous le souhaite.

Je reviens sur les deux cas que vous avez cités :

- Place de la Nation : il faudrait quand même rappeler que ce sont des abattages qui ont été demandés et obtenus par la RATP pour l'étanchéité de la station RER, et que la Ville a fait tout ce qu'elle pouvait pour essayer de limiter, voire d'empêcher ces abattages.
- La Place Verte est un exemple singulier. Il faut rappeler aussi que ces abattages phytosanitaires ont été causés par le fait que des petits rigolos se sont amusés à mettre le feu au point d'apport des sapins de Noël il y a deux ans. Cet incendie a endommagé de manière irréversible les arbres de cette place et on a dû les couper, c'est bien malheureux. On va essayer de faire en sorte que les gens ne commettent plus ce genre d'incivilités débiles.

Sur le fait de remplacer les grands arbres par de jeunes sujets, je suis malheureusement contraint de vous dire que c'est une nécessité technique. Il faut toujours le réexpliquer, mais il n'est pas possible de transplanter un arbre de taille adulte car on est à peu près certain de le tuer et qu'il ne reprendra pas et qu'il ne poussera pas. Donc ça ne sert strictement à rien. On les plante aussi développés qu'il est techniquement possible de le faire : on plante des arbres qui ont entre huit et dix ans car au-delà, chaque année de développement va diminuer de 50 % la chance de reprise. Donc oui, on a des sujets qui sont plus jeunes et qui offrent moins d'ombrage et il faut malheureusement attendre le rythme de la nature pour que ces arbres deviennent adultes. C'est techniquement impossible de faire autrement, mais c'est une impatience qui est partagée par tout le monde. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour ces rappels utiles. J'ai en tête une situation où il y a eu un abattage par erreur : sous la précédente mandature, à l'occasion des travaux pour la création d'une jardinière devant l'église Saint-Joseph des Nations, deux ou trois très beaux arbres anciens ont été endommagés par erreur des services. Il faut dire les choses comme elles sont, il y a eu une erreur de manipulation des services. Les arbres endommagés ont donc dû être abattus. On en a replanté quatre, donc deux arbres de plus. Vous avez eu raison de remettre un peu les pendules à l'heure parce que c'est trop facile de dire qu'on veut massacrer les arbres. Personne ne nous est tombé dessus, ni Joëlle MOREL, ni moi au moment de cet accident. Et c'était bien normal, tout le monde a compris qu'une erreur est possible.

J'ajouterais aussi que planter un arbre jeune, c'est un investissement pour l'avenir parce que cela signifie qu'il va séquestrer du carbone pendant des décennies et des décennies. Les arbres vivent et ils meurent aussi, donc de temps en temps, il faut les couper. Le week-end dernier, les commerçants du marché Bastille nous ont d'ailleurs alertés parce qu'une grosse branche tombait sur des étals. Les bûcherons ont donc fait leur travail : ils n'ont pas abattu l'arbre, mais ils ont assaini la branche qui menaçait. Je vous rappelle qu'il y a eu un mort à la suite d'une chute de branche à Paris il y a deux ans, je crois, parce qu'un arbre qui était en mauvais état s'est cassé, et une branche est tombée sur un automobiliste. Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous coupons les arbres, mais c'est nécessaire. De plus, on replante plus qu'on ne coupe. Donc il s'agit d'un beau Plan Arbre. Je passe la parole à Luc LEBON. »

M. LEBON : « Juste un petit rappel pour confirmer les propos que vous avez tenus. Il y avait eu un drame il y a une vingtaine d'années à Strasbourg : dans le parc du Pourtalès, un arbre était tombé sur une foule durant une tempête et avait tué 13 personnes. Depuis, à juste titre, l'ensemble des collectivités territoriales ferment leurs parcs et leurs jardins dès qu'un avis de tempête est émis par les services de la météo. Mais on ne peut pas fermer les rues. Donc pour des raisons de sécurité, une vigilance particulière doit être apportée à tous ces arbres d'alignement parce que ces arbres sont toujours susceptibles d'être victimes d'un déracinement dû à une tempête. C'est quand même un impératif de sécurité pour tous nos concitoyens d'être vigilants sur ce point. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je vous propose que les choses soient clarifiées par un vote. Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Merci beaucoup. »

Avis favorable est donné au projet de délibération

2021 DEVE 76 – Approbation du Plan d'amélioration de l'environnement sonore

M. le Maire : « Luc LEBON va présenter ce projet de délibération, et Jean-Christophe MARTIN se prépare. »

M. LEBON : « Merci. L'environnement sonore est un enjeu de santé publique essentiel. D'après l'OMS, le bruit est le second facteur environnemental qui provoque le plus de dommages en France, derrière la pollution de l'air. À leur domicile, 31 % des Parisiens citent la circulation routière comme première source de bruit, et s'ajoutent à ces bruits de circulation des bruits dits de voisinage pour 29 % des Parisiens.

Ce plan comporte une grande variété d'actions qui visent à réduire les bruits de transports dits « bruits environnementaux » et le bruit des activités sportives, culturelles, festives, de chantiers dits « bruits de voisinage ».

Pour les bruits de transports, il y a des actions sur la vitesse des véhicules comme la généralisation des zones 30 et de la circulation à 30 km/h, car réduire de 50 km/h à 30 km/h la vitesse divise le bruit par deux. Il y aura également un travail sur la qualité des infrastructures, notamment des enrobés phoniques ; un contrôle des véhicules les plus bruyants et notamment une expérimentation des radars sonores ; et l'investissement de la DPSP et de la future police municipale sur ce champ, sachant que l'abandon par le gouvernement du contrôle technique des deux-roues motorisés ne va pas nous aider à traiter un certain nombre de nuisances liées aux deux-roues motorisés.

Sur les bruits de voisinage, un certain nombre d'actions sont envisagées, notamment le contrôle des terrasses estivales et du tapage nocturne dans le 11^e. On s'engage également à agir sur les bruits de chantier et sur les activités de la Ville, avec par exemple un travail sur les engins de la propreté de la Ville. On s'engage également à travailler pour apporter des meilleures réponses aux plaintes pour les nuisances sonores.

Ce projet de plan qui nous est soumis ce soir est en fait une étape puisqu'il a vocation à être discuté en réunion publique, notamment dans les arrondissements, pour favoriser la participation des Parisiens à son élaboration. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Donc second grand plan de la Ville de Paris ce soir, cette fois-ci consacré au bruit, qui est un sujet dont nous avons régulièrement parlé dans ce Conseil. Au vu de mon intervention précédente, je vais cette fois me limiter à une introduction assez sommaire.

Nous touchons là à un point de votre méthode. Sur la fiche de présentation de la délibération, nous trouvons toujours des éléments de langage attractifs auxquels nous pourrions souscrire. Mais lorsque nous ouvrons les 76 pages d'annexes, le compte n'y est pas. Nous avons de nombreuses observations sur ce plan qui ne répond pas à l'objectif que nous partageons tous autour de cette table : la réduction de l'exposition des résidents ou des visiteurs parisiens au bruit pour une meilleure qualité de vie dans la capitale. Donc ce texte-fleuve appelle de notre part plusieurs observations.

Tout d'abord, la limitation de vitesse à 30 km/h y est présentée comme une solution miracle. Nous voudrions bien y croire. Pourtant, nombreux sont les Parisiens qui n'ont constaté aucun

changement dans leur exposition au bruit depuis la mise en place de cette mesure. Au mieux ont-ils constaté un déplacement du bruit des rues fermées, vers des rues adjacentes. La raison est simple : le bruit généré par les innombrables embouteillages que vous avez créés est le même, que l'on roule à 30 ou à 50 km/h, puisque de toute façon on est bloqué, on n'avance pas.

Le sujet principal réside dans la qualité des infrastructures dont le mauvais état est manifeste. J'ai plusieurs fois abordé ce sujet dans ce Conseil. Dans l'espace public parisien, les nids de poule se multiplient et l'espace public est abandonné au chaos et à la laideur. L'abandon de la voirie représente un véritable danger pour les utilisateurs de l'espace public parisien, et en premier lieu les piétons, qui ne sont certes pas les plus bruyants. Mais ce mauvais état entraîne forcément des perturbations pour les usagers, qu'ils soient à pied, à deux roues ou à quatre roues, et donc de la pollution sonore. Ce plan se devrait d'agir réellement sur la qualité des infrastructures, mais la Mairie de Paris est pourtant responsable de la chute de 14 % des dépenses de travaux d'entretien de la voirie au budget 2021. Donc cherchez l'erreur. Et comme si la piètre qualité des infrastructures ne suffisait pas, à cela s'ajoutent les chantiers incessants, entre 6.000 et 7.000 à Paris selon les statistiques de la Ville. Il n'y a à ce jour aucune coordination, ni programmation des chantiers à Paris contrairement à ce qui avait été promis fin 2019. Les promesses de l'exécutif parisien s'envolent-elles une fois les élections passées ?

Vous prétendez donc dans ce plan lutter contre un problème tout en étant la cause. À ce titre, le cas des coronapistes est une illustration assez flagrante : la Maire de Paris a annoncé la pérennisation de ces aménagements présentés à l'origine comme temporaires, ce qui va donc générer des chantiers qui s'étaleront sur deux ans, à partir de juillet 2021, et qui vont donc entraîner des nouvelles nuisances de chantier.

Ensuite, vous auriez pu vous saisir de ce plan contre le bruit pour encourager la transition vers les véhicules électriques, ces derniers étant très silencieux. Eh bien non ! Les véhicules électriques apparaissent exclus par les mesures d'urbanisme tactique – novlangue municipale – mise en œuvre par l'exécutif. Donc en remplacement de la lutte contre la pollution automobile, atmosphérique et sonore, entreprise à juste titre jusqu'alors, l'exécutif semble avoir décrété une lutte pure et simple contre l'automobile en ville, qu'elle soit propre ou non.

Enfin, un dernier sujet que notre groupe a maintes et maintes fois abordé dans ce Conseil, celui des nuisances sonores, que vous avez d'ailleurs aggravées avec vos terrasses éphémères. Nous n'avons pas de précisions quant à ce que l'exécutif entend mettre en œuvre concrètement derrière le lieu commun des, je cite, « actions de médiation et de régulation ». Quelle place y prendra la future police municipale ? Avec quels moyens ? Sous quel calendrier ?

Ce sont autant de questions qui restent sans réponse dans le projet qui nous est soumis ce soir. C'est pourquoi notre groupe s'abstiendra sur cette délibération. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je vais passer la parole à David BELLIARD. »

M. BELLIARD : « Merci M. le Maire. Quelques mots simplement pour peut-être préciser et, une nouvelle fois, nuancer les propos qui viennent d'être tenus et qui sont, une fois encore, on peut le dire, une caricature.

Quelques éléments factuels sur la question des 30 km/h. Les 30 km/h se mettent en place progressivement depuis le 30 août et on observe déjà des premiers résultats avec ces deux indicateurs : une baisse de la vitesse moyenne, certes modérée, de 1 km/h, mais toutefois réelle,

et une baisse de la circulation automobile de 4 % depuis la mise en place de la mesure. D'une manière assez mécanique, on doit bien le dire, moins de voitures, c'est moins de bruit.

Nous réalisons des coronapistes, comme celles que nous sommes en train de réaliser Avenue de la République, et je vous invite d'ailleurs à aller voir la fin des travaux sur le premier tronçon. Je sais que vous n'êtes pas favorable à la politique qui favorise la pratique cyclable à Paris que nous sommes en train de mener, mais par curiosité ou au moins par honnêteté intellectuelle, vous pourriez aller voir la fin des travaux de ce premier tronçon. Vous verriez un résultat qui est un résultat assez exemplaire dans sa qualité et dans les qualités d'aménagement, à la fois sur la piste cyclable et sur l'ensemble de la voirie. Eh oui, vous avez raison de dire que quand nous faisons des travaux, eh bien nous faisons des travaux et il y a des chantiers. Mais c'est pour, je crois, le mieux que nous les réalisons.

Enfin, je ne peux pas vous laisser dire que nous ne faisons rien pour la transition des motorisations parce que c'est factuellement faux. Oui, nous assumons le fait d'avoir une politique qui est une politique de réduction de la voiture. Sur les véhicules qui restent, et notamment les véhicules professionnels que nous souhaitons accompagner dans une transition vers des motorisations plus propres, nous sommes en train de déployer un ensemble de bornes de recharge électrique à plusieurs puissances. L'engagement que nous avons pris, c'est le déploiement de 8600 bornes d'ici 2024. Voyez, votre vœu sera très vite exaucé. Je vous invite d'ailleurs à aller voir la borne de recharge électrique que nous avons mise en place au parking Lobau, en plein centre de Paris, qui s'adresse aux VTC et aux professionnels de type taxi. Ce sont des bornes de recharge ultrarapides qui sont un service supplémentaire qui permettent d'accompagner la transition des motorisations vers celles et ceux qui ont besoin de leur véhicule pour travailler. C'est aujourd'hui une réalité et nous avons pris cet engagement de déployer des bornes. Ça commence déjà, je vous invite aussi à le voir dans notre arrondissement et nous allons continuer à le faire. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Luc LEBON. »

M. LEBON : « Merci David d'avoir précisé certains points face à une vision un peu caricaturale. Quand vous parlez, M. MARTIN, quelques fois je n'ai pas l'impression qu'on habite la même ville. Je vous invite à aller dans d'autres communes, notamment en Ile-de-France, et vous verrez que l'état de la voirie parisienne ne fait pas particulièrement honte.

Concernant les chantiers, on assume de faire des chantiers parce qu'on a besoin d'adapter la Ville aux évolutions des modes de transport des Parisiens et surtout aux enjeux environnementaux et à la transition énergétique.

Les pistes cyclables, comme celles qui sont sur le boulevard Voltaire et qu'on a finies sur le premier tronçon de l'avenue de la République, sont un moyen très efficace d'éloigner les sources de bruit de motorisation des trottoirs et des façades. Donc elles participent aussi à l'amélioration de la qualité sonore de l'environnement dans la rue.

Concernant les terrasses, au-delà de la phase transitoire qu'on vit et qui vise effectivement à davantage les réguler, il y a des actions pratiques qui sont évoquées dans ce plan et qui font suite en partie à la concertation qui a eu lieu sur la mise en place du nouveau règlement des terrasses et étalages. L'une d'elles vise à déployer des moyens pour objectiver les bruits le soir et les nuisances sonores parce qu'actuellement il s'agit d'un élément qui est difficile à voir. Il y a eu des expérimentations dans certains secteurs parisiens, et l'idée est de les développer beaucoup plus généralement à Paris.

Il y a effectivement l'ambition que la future police municipale sera assermentée et formée aux régulations de la vie nocturne. Et il y a aussi la prise en compte et une amélioration du traitement des plaintes liées aux nuisances sonores. C'est une très forte demande des riverains. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Sans vouloir prolonger le débat, j'ajouterais qu'il ne s'agit pas d'un énième plan qui sortirait d'une politique d'affichage. Il s'agit d'un plan qui est mis en œuvre en application d'une directive européenne qui a 20 ans, la directive européenne sur l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, qui s'applique à toutes les grosses collectivités et toutes celles qui sont traversées par une infrastructure de transports bruyante. Autant dire que tout le monde est concerné, à droite comme à gauche. Je ne crois pas que vous fassiez le procès de la politique de l'affichage aux autres collectivités quand elles sont gérées par vos amis et qu'elles se dotent de ce type de plan.

Cela explique d'ailleurs aussi que c'est un plan qui a des effets parce qu'il a un cadre juridique réglementaire. Il s'impose évidemment aux services de la Ville qui vont respecter ce qui est écrit dans ce document. Donc c'est un document très important et utile qui vous est proposé au vote.

Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Merci beaucoup. »

Avis favorable est donné au projet de délibération

2021 DVD 58 – Subventions Plan Vélo (197.000 euros) et conventions avec 16 associations

M. le Maire : « En l'absence de Béatrice PIPITONE, la parole est à Luc LEBON. »

M. LEBON : « De nombreuses associations parisiennes œuvrent pour la promotion du vélo et participent donc pleinement aux objectifs de la politique municipale en favorisant le développement d'une culture vélo pour tous les Parisiens.

Les actions sont diverses, par exemple des ateliers de réparation qui permettent d'apprendre à entretenir son matériel tout en s'inscrivant dans des démarches de retraitement des déchets et d'économie circulaire et de réinsertion. Il y a aussi les vélos-écoles pour apprendre à toute personne en âge de pédaler et les accompagner vers une pratique vigilante et responsable de la bicyclette, en faisant la promotion d'un meilleur respect mutuel des règles de l'usage de l'espace public. Il y a également des animations comme les bourses aux vélos. On en avait une, pas plus tard que ce week-end, sur le parvis de la Mairie du 11^e, avec également un atelier de réparation. Et je peux vous assurer que les vélos présents sont très vite partis. C'est une très forte demande des Parisiens et des habitants du 11^e. Dans ce cadre-là, il vous est proposé de soutenir l'action d'associations qui participent à cette politique. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Les vélos sont vite partis malgré la pluie. Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Le débat de ce soir risque de tourner à la redite de celui de notre séance du mois de juin puisque, une nouvelle fois, nous sommes amenés à examiner une subvention à destination de la Petite Rockette pour, entre autres, l'animation de son atelier dédié

à la mécanique vélo. L'atelier mécanique vélo de la Petite Rockette. L'exécutif ne pourra pas dire que nous ne l'avions pas prévenu.

Je rappelle donc que la Petite Rockette organise, via sa succursale la Cycklette, les soirées « NoMec'anique » ou « Manivelles » – ça varie selon les pages du site internet – interdites aux hommes qu'elle justifie par l'argumentaire suivant, tiré de leur site internet : « L'Atelier d'auto-réparation, à travers ses activités vélo et mécanique, fait malheureusement partie des lieux où se reproduisent les stéréotypes du genre ». Donc en guise d'argumentaire, nous sommes face à un énorme stéréotype, qui est le suivant : si un homme croisait une femme dans un atelier de mécanique, alors il serait immanquablement obligé d'établir un rapport de domination et de supériorité envers les femmes présentes dans ce même atelier. Laissez-moi rire. Je vais même vous faire une confidence : personnellement, quand une femme me parle de mécanique, je me tais et j'écoute parce que je n'y connais absolument rien. Pourtant, je suis bien porteur de chromosomes X et Y. Soyons sérieux deux minutes, les femmes et les hommes ont autant leur place dans un atelier de mécanique. Charge à l'animateur dudit atelier de faire en sorte que tout se passe bien.

Donc, outre leur aspect moralement discutable, ces principes de non-mixité choisie, si chère à l'extrême gauche radicalisée, sont inconstitutionnels puisque le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, intégré à la Constitution en vigueur actuellement, stipule que « la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme ». Ni inférieure, ni supérieure, juste égaux et c'est très bien comme ça.

Ils sont aussi illégaux puisque le Code pénal stipule que « constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques sur le fondement de leur sexe », par ailleurs punie de trois ans d'emprisonnement et de 45.000 € d'amende lorsqu'elle consiste à refuser la fourniture d'un bien ou d'un service. Par exemple, le service d'une activité de mécanique, le quatrième mardi de chaque mois, entre 19h et 22h.

Et je voudrais terminer par un extrait de la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, rédigée en 1791 par Olympe de Gouges : « La femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits ». C'est l'article premier, les mêmes droits, que l'on soit un homme ou une femme. C'est ça, l'égalité.

Rappelons enfin que même les community managers de la Ville de Paris ont déréférencé ces ateliers. Aujourd'hui, pourtant, vous voulez à nouveau financer une association qui fait publiquement la promotion de la discrimination. Que cette vision soit celle des Verts qui – je rappelle les mots de la Maire de Paris – ont un problème avec la République, ce n'est pas surprenant. Mais dois-je en déduire que ce soutien à la discrimination – les hommes d'un côté, les femmes de l'autre – est la vision de l'exécutif pour Paris ? J'aurais aimé demander à la Maire de Paris si c'est sa vision pour la France qui expliquerait peut-être ses 4 % d'intentions de vote, mais malheureusement, elle n'est plus là.

Donc notre groupe ne peut pas accepter que la Ville finance des associations discriminantes, communautaristes ou ségrégationnistes. Nous voterons donc contre cette délibération. »

M. le Maire : « Je propose à Hélène BIDARD de réagir. »

Mme BIDARD : « M. Jean-Christophe MARTIN, en tant qu'élue à la Jeunesse, je fais le tour des foyers de jeunes travailleurs. Je suis très heureuse d'avoir visité les foyers de jeunes travailleurs du 7^e et du 15^e arrondissement et de tout un tas d'arrondissements qui sont purement non mixtes,

d'origine catholique, gérés par des associations. Maintenant ce sont des foyers de jeunes travailleurs dédiés aux jeunes femmes parce que, précisément, il s'agit de rétablir une équité qui n'existe pas aujourd'hui.

Il existe de très nombreuses associations qui sont en effet non mixtes, qui permettent de préserver l'égalité en droit pour les femmes, puisque nous ne vivons pas dans une société neutre où l'égalité existerait de fait. Donc c'est pour rétablir l'égalité que nous promovons ce type d'association. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour ces propos très clairs. Luc LEBON. »

M. LEBON : « Je vais rejoindre les propos de ma collègue Hélène BIDARD. Je suis d'accord avec vous, M. MARTIN, dans un monde idéal, on ne devrait pas avoir d'ateliers en mixité choisie. Mais malheureusement le principe de réalité est qu'on ne vit pas dans un monde idéal. Notamment dans ce cadre d'autoréparation du vélo, cela fait partie des lieux où il y a des manifestations de sexisme plus ou moins subtiles, mais qui font qu'un certain nombre de femmes ont la perception que le vélo ou la mécanique, ce n'est pas pour elles. Ces espaces en mixité choisie deviennent alors une solution immédiate à un problème assez systémique. Et ça fonctionne : de 2017 à 2020, pour 15 permanences d'autoréparations par mois, il y en avait en moyenne une en non-mixité choisie. Ce n'est pas grand-chose. Pourtant, en 2017, il y avait 30 % de femmes présentes à ces ateliers, 40 % en 2018 et 2019, puis 50 % en 2020.

Dans le contexte du Covid, les ateliers ont été interrompus et ont repris en 2021. Il n'y a plus d'ateliers en mixité choisie et la participation des femmes a chuté puisqu'on a maintenant qu'un taux de 33 %. Un atelier sur 15 ce n'est pas beaucoup, mais c'est quand même suffisant pour donner confiance à certaines pour se lancer, trouver leur place et participer ensuite aux activités de l'association. C'est clair que ces ateliers ne sont pas une fin en soi, mais c'est un outil, un moyen de soulever des questions pour lever des blocages et faire une société qui soit, en pratique, égalitaire. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour ces chiffres qui sont très clairs. 14 ateliers sans aucune forme de distinction représentent quand même l'écrasante majorité. Pourtant les chiffres que vous venez de citer montrent qu'une femme sur trois ne vient pas s'il n'y a pas ce petit atelier en plus. Que proposez-vous ? De les laisser sur le bord du chemin, en vérité. Ce que fait la Cyclette, c'est précisément d'aller les chercher tout en laissant les autres ateliers se dérouler. Et c'est très bien comme ça. En réalité, il y a derrière cela – mais nous le savons tous ici, je pense – beaucoup de posture pour faire de la polémique un petit peu facile.

Je vous propose de voter. Delphine TERLIZZI ne prend pas part au vote, elle est d'ailleurs sortie. Qui vote contre ? Le groupe Changer Paris. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. »

Avis favorable est donné au projet de délibération.

2021 DVD 94 – Adoption du Schéma directeur de la chaleur urbaine à Paris

M. le Maire : « La parole est à Luc LEBON. »

M. LEBON : « Le Plan Climat parisien dessine un avenir pour une ville neutre en carbone à l'horizon 2050, donc adaptée aux aléas climatiques et résiliente face aux crises et aux chocs. Il fixe des objectifs globaux énergétiques pour les territoires parisiens aux horizons 2030 et 2050, et notamment des objectifs spécifiques au réseau de chaleur en la matière.

Pour atteindre ces objectifs, la Ville de Paris s'est engagée à :

- accélérer le verdissement du réseau de chaleur qui devrait être alimenté exclusivement à partir d'énergies renouvelables ou de récupération à l'horizon 2050, avec une étape de 75 % en 2030,
- densifier les raccordements,
- développer les boucles d'eau chaude valorisant les ressources d'énergies locales,
- sortir totalement du charbon en 2024,
- convertir les centrales gaz et fioul au biogaz et au biofioul d'ici 2030
- créer de nouvelles unités de production de chaleur renouvelable : déchets, biomasse, récupération de chaleur.

Voilà la synthèse de cette délibération qui est soumise. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Aurore MOUYSET-NOZERAND. »

Mme MOUYSET-NOZERAND : « Simplement une petite précision : notre groupe apportera des commentaires et des amendements lors du prochain Conseil de Paris. Ce que je peux dire, c'est qu'à ce stade, au regard des lacunes et des zones d'ombre du schéma, nous voterons contre. »

M. le Maire : « Merci. Pas de demande d'intervention ? Non. Je vous propose de passer au vote.

Mme Nelly GARNIER ne prend pas part au vote. Qui vote contre ? Le groupe Changer Paris. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. »

Avis favorable est donné au projet de délibération.

2021 DPE 41 – Subventions (87.021 €) et conventions avec 6 associations œuvrant pour la prévention des déchets et au développement des « territoires zéro déchet »

M. le Maire : « Je passe la parole à Alexandre VISCONTINI. »

M. VISCONTINI : « Merci. Très heureux de vous présenter cette délibération qui porte le territoire zéro déchet pour notre arrondissement. Je voudrais rappeler que cet objectif de réduction des déchets et de valorisation, mais aussi de promotion de tout le réemploi, est un objectif de notre feuille de route de la mandature et qu'à ce titre, nous avons mis en place, entre le mois de mars et le mois de mai de cette année, un appel à manifestation d'intérêt, justement pour appeler les différents acteurs de l'arrondissement à s'approprier cet objectif et à répondre à cet appel à manifestation d'intérêt en proposant d'identifier un territoire, de valoriser ce qui se fait déjà sur leur territoire et de proposer de nouvelles actions pour réduire et valoriser les déchets. L'objectif était vraiment de rendre le pouvoir aux acteurs et que les propositions partent de leur initiative.

Nous avons eu donc le grand plaisir de voir trois collectifs se constituer dans l'arrondissement :

- le premier autour de la rue Baudin, un collectif initié par des parents d'élèves des écoles Baudin et Saint-Sébastien, mais aussi avec l'épicerie Les Poireaux de Marguerite en face, la crèche de la rue Pelée, et le bar.
- un deuxième collectif dans le quartier Popincourt/Sedaine, avec l'association ASQP, le jardin partagé Truillot, l'Association de commerçants Village Popincourt.
- un troisième collectif à Belleville, autour de la Régie de quartier.

Après en avoir délibéré avec un jury composé de représentants de la Ville, mais aussi de personnalités extérieures, nous avons décidé d'accompagner le premier collectif Baudin, qui tournait beaucoup autour de l'implantation d'un composteur de quartier, de l'accompagner autrement pour planter un composteur dans cette rue.

Sur le collectif Popincourt, qui avait un beau projet, comme l'a reconnu le jury, nous avons décidé de démarrer plutôt un diagnostic cette fin d'année, puis de voir si ce quartier pourrait se transformer en territoire zéro déchet à partir de la fin de l'année au début de l'année prochaine.

Nous avons donc décidé de démarrer le territoire zéro déchet avec le territoire de Belleville, territoire prioritaire de la Politique de la ville, dont la structure chef de file est la Régie de quartier. Aujourd'hui, nous examinons la délibération qui porte convention avec la Régie de quartier, qui a su réunir un collectif très divers autour de ce territoire zéro déchet, avec des collectifs d'habitants (United Belleville, le Conseil citoyen) mais aussi des associations comme Chemin Vert, qui est le jardin partagé, ou La Petite Rockette. Cinq bailleurs participent également au collectif, ainsi que la Maison des Métallos, des entreprises aussi spécialisées dans la prévention des déchets. Le collectif est vraiment très large.

La convention qui est soumise au vote ce soir est une convention à hauteur de 20.000 € pour trois axes principaux identifiés pour la Régie de quartier. Le premier, c'est de participer au diagnostic du territoire puisqu'on va lancer un diagnostic participatif sur ce territoire et mener des actions de prévention, de réduction, de valorisation des déchets : le compostage, les ressourceries éphémères, des ateliers de pied d'immeuble dans l'habitat social, des ateliers « faire soi-même », la sensibilisation aux gestes de tri, sensibilisation aux encombrants. Je voudrais à cet égard rappeler qu'on a initié, lors du Village de la Récup' des 17 et 18 septembre dernier, une opération avec les services de la propreté. Les 24 heures des encombrants consistaient à rendre visibles tous les encombrants récoltés par les services de la Ville en 24 heures et que nous avons entreposés sur le parvis de la mairie, ce qui est quand même assez impressionnant, avec tout un travail aussi préalable avec la Petite Rockette de sensibilisation des agents de la propreté aux gestes de tri. L'objectif était de sensibiliser les habitants à ces encombrants, notamment les encombrants sauvages. Ce type d'opération pourrait tout à fait se reconduire dans le territoire de Belleville.

Troisième axe, et pas des moindres : professionnaliser les salariés en insertion sur les métiers du réemploi, du tri et de valoriste, puisque la Régie de quartier embauche un certain nombre de salariés en insertion et qu'elle est tout à fait intéressée pour les orienter sur ces métiers du tri et du réemploi.

La convention qui est soumise au vote ce soir est liée au partenariat avec la Régie de quartier Fontaine au Roi. »

M. le Maire : « Merci. Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « C'est en tant que membre du Conseil d'administration de la Régie de quartier que j'ai appris avec beaucoup de plaisir que le premier territoire zéro déchet dans le 11^e

arrondissement serait dans le quartier Politique de la ville et que la Régie de quartier en est le moteur.

En tant qu'élue référente du Conseil de quartier Belleville Saint-Maur, cette opération est l'occasion de mener des actions fortes, efficaces et collectives. Bien ancrée dans le quartier Politique de la ville depuis de longues années, nous pouvons faire confiance dans la capacité de la Régie de quartier à animer un réseau dynamique divers avec de nombreux partenaires.

Toutefois, je me permets de faire une petite remarque parce que je souhaite, en tant qu'élue au commerce, rappeler combien les commerçants, qui sont des acteurs de proximité, peuvent être des partenaires importants pour montrer l'exemple et dynamiser les actions pour réduire les déchets. Et je souhaite que nous les associations au plus vite dès le démarrage dans cette démarche exemplaire et que d'autres quartiers prennent le relais bien évidemment. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. D'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Alexandre VISCONTINI. »

M. VISCONTINI : « Juste un mot pour dire que c'était bien un des enjeux qu'on avait identifiés sur le projet porté par la Régie de quartier sur le territoire de Belleville, de mieux associer les commerçants à cet objectif de réduction des déchets. C'est vrai que ce n'est pas la chose la plus simple sur ce territoire, mais en tout cas il y a une vraie envie d'aller vers les commerçants. On pourrait d'ailleurs démarrer par les commerçants du marché de Belleville, marché sur lequel sont installés depuis septembre des bacs pour récolter les biodéchets des habitants du quartier et qui sont ramassés à chaque fin de marché.

Mais aussi au-delà des commerçants, le deuxième enjeu était aussi de pouvoir aller chercher et sensibiliser le plus de jeunes aussi de ces quartiers, de travailler avec les écoles. Aujourd'hui, elles ne sont pas membres du collectif tel que je l'ai décrit, mais il y a une forte volonté de travailler avec les écoles. On a déjà invité l'école du 77 du boulevard de Belleville à participer au Village de la récup pour notamment assister à un théâtre forum qui s'appelait « One, Two, Tri » sur la sensibilisation au tri des déchets.

Donc je compte sur tous les acteurs de l'arrondissement pour aller vraiment impliquer et mobiliser l'ensemble des acteurs, les commerçants, les écoles et les collèges et les plus jeunes. Et j'en profite pour remercier tous les partenaires qui ont participé à cet objectif. »

M. CORSIA : « Je voudrais dire aussi qu'en tant qu'administrateur de la Régie de quartier, je trouve que c'est un projet intéressant et que c'est bien que cette structure soit pilote parce qu'elle le mérite bien pour tout le travail qu'elle fait depuis de nombreuses années.

Je voudrais attirer l'attention sur le fait aussi qu'un projet de changement de comportement comme celui-là doit s'inscrire dans la durée. Tout changement de comportement demande beaucoup de temps et quand on anime un réseau de partenaires, il faut aussi des relations de confiance. Je ne doute pas que tous ces partenaires se parlent et agissent ensemble, mais soyons vigilants pour ne pas aller trop vite, parce que quand on va trop vite, les comportements peuvent avoir des réactions inverses à celles que l'on souhaite. Inscrivons le projet dans la durée et essayons vraiment de faire une politique de petits pas, mais en avançant sûrement. »

M. le Maire : « Merci. Passons au vote. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie. »

Avis favorable est donné au projet de délibération

2021 DLH 66 – Location de l'immeuble 70 rue Léon Frot (11e) à Elogie-Siemp – Avenant au bail emphytéotique

M. le Maire : « Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. La délibération qui nous est proposée est une délibération absolument technique. Il s'agit d'un avenant à un bail qui est déjà établi entre la Ville et Elogie-Siemp, notre bailleur. Ce bail porte sur la rétrocession à la copropriété de 1,5 m² suite à la reconfiguration de lot.

Je profite de la future interpellation et de la présentation de cette délibération pour dire que, malgré tout, et aussi technique qu'elle soit, elle illustre un aspect de notre politique municipale : quand nous préemptons des immeubles, au moment où nous les achetons, bien souvent il y a des logements vides ou des logements se libèrent dans les mois qui suivent et nous en profitons pour réunir les lots. C'est bien de cela dont il s'agit dans cette délibération. À la suite de réunions de lots, il y a un tout petit lot qui va être rétrocédé à la copropriété.

Pourquoi nous réunissons des lots ? Pour faire des appartements plus grands. Le 70 rue Léon Frot est un immeuble de faubourg. La quasi-totalité des appartements sont à l'origine des deux ou trois pièces, comme souvent dans ce type d'immeubles qui ont pendant des générations accueilli des familles entières, avec beaucoup d'enfants dans de tout petits appartements. Mais aujourd'hui, au moment où cela devient du logement social, c'est-à-dire un logement exemplaire, et parce que nous avons une politique en direction prioritairement des familles dans le logement social, et parce que nous le pouvons, nous réunissons les lots pour faire des appartements plus grands. Voilà l'objet de cette délibération. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Dans la mesure où cet avenant se réfère à un bail qui contenait la fameuse disposition des loyers capitalisés, nous allons vous rappeler que la position de notre groupe restera constante aussi bien ici en Conseil d'arrondissement qu'en Conseil de Paris dès lors que vous utiliserez cet artifice comptable grossier introduit fort opportunément à la fin du quinquennat de François HOLLANDE au bénéfice principal de la Ville de Paris. Comme quoi, avoir des amis bien placés, c'est utile.

Les loyers capitalisés, rappelons-le, permettent à la Ville de Paris d'encaisser à l'avance plusieurs décennies de loyers à venir. Imaginons un instant que nous appliquions le même artifice au locataire d'un deux pièces à Cité Industrielle – je n'ai pas fait exprès, je ne savais pas que vous vous y rendiez cet après-midi : je vais simplifier, je vais capitaliser son loyer de 845 € mensuel hors charges, durant cinq ans, sans actualisation pour faciliter les calculs. Tout calcul fait, cet heureux locataire devra donc payer à la signature de son bail, la somme de 50.700 €. Payeriez-vous 50.700 € d'avance à la remise des clés de votre appartement ? Difficile par la suite de trouver les fonds simplement pour manger ou se vêtir. Avec les bailleurs sociaux, c'est la même logique.

Pour en revenir à la délibération qui nous occupe, le bail d'origine prévoyait un loyer capitalisé d'un demi-million d'euros. C'est un demi-million d'euros de moins pour assurer l'entretien courant de l'immeuble. Pas étonnant ensuite que le parc social se dégrade. C'est sûr, vous n'avez pas vraiment le choix, avec plus de 7 milliards d'euros de dette, en augmentation de 600 % depuis que vous êtes au pouvoir, notamment la Maire de Paris qui a passé 20 ans dans l'exécutif, il vous faut bien trouver de l'argent quelque part. Donc, vous vous rabattez sur le cadeau de François HOLLANDE.

Je rappelle tout de même que cet artifice comptable que constitue les loyers capitalisés, s'il est légal depuis peu, merci au Président HOLLANDE – vous l'avez rappelé M. le Maire, ce dispositif est légal –, reste grossier, presque insincère et va à l'encontre de toute logique comptable, ainsi que le rappelle la Chambre Régionale des Comptes qui, je le précise, est composée de professionnels du chiffre. Son rapport de janvier 2016, constitué aux marges de la manœuvre financière de la Ville de Paris, parle ainsi de méthodes critiquables, aussi bien au regard du principe d'annuité budgétaire que de règle de séparation des exercices (page 39), de méthodes de comptabilisation qui demeurent dérogatoires au regard des pratiques comptables communément admises et qui suscitent des réserves du Conseil de normalisation des comptes publics.

En conséquence, notre groupe ne soutient pas la voie budgétaire mensongère des loyers capitalisés utilisée dans le bail d'origine. Nous étions contre le bail d'origine, nous restons cohérents avec nous-mêmes et nous nous opposerons donc à l'avenant. »

M. le Maire : « Merci. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « M. MARTIN, votre exemple illustre parfaitement à quel point vous maniez la démagogie avec un niveau de connaissance en économie proche de zéro, comme tous les libéraux qui défendent une idéologie qui est absolument et définitivement irrationnelle. Vous mélangez donc personne physique et personne morale. Vous nous faites le coup en permanence sur les débats budgétaires nationaux en disant « la gestion de bon père de famille » etc., comme si une famille pouvait s'endetter de la même façon qu'un État, comme si les mécanismes financiers pouvaient être, à un seul moment, comparables. Cela illustre que votre critique, que vous reformulez à chaque fois, n'a aucun sens. C'est de la gestion comptable et ça marche en réalité.

Quand par ailleurs, vous nous dites que le parc social est en mauvais état, c'est faux. On vous l'a démontré. Le parc de logements qui est en mauvais état dans l'arrondissement, c'est du parc privé. Les hôtels meublés qui concentrent la misère et les problèmes, ils sont privés. Ils appartiennent à cette classe de propriétaires exploitateurs que vous soutenez en permanence par votre refus du logement social.

Cet avenant nous permet de démontrer que nous faisons du logement pour les familles, contrairement à ce que vous prétendez en permanence. Nous avons profité du rachat d'un immeuble pour réunir des lots, agrandir les appartements et pouvoir accueillir des familles. Quand on fait ça, vous vous rendez bien compte qu'on diminue le nombre de logements. On pourrait appliquer une politique de chiffre très simple en disant « Voilà, il y a 42 pièces, on laisse les 42 pièces ». Mais quand on réunit les appartements, au lieu de 40 appartements, on n'en a plus que 35 au final. On diminue le nombre de logements qu'on pourrait créer. Pourquoi ? Parce qu'on est attentifs, on fait un choix politique, celui de loger les familles. Vous le niez en permanence à votre corps défendant parce que vous défendez des vieilles lunes économiques. Mais là, nous défendons le logement pour les familles. »

M. le Maire : « Bien. Ce débat a un air de déjà-vu. Je vous propose donc que nous nous en tenions là et que nous passions au vote. Qui est pour ? La majorité. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. L'avis du Conseil est favorable. »

Avis favorable est donné au projet de délibération.

2021 DLH 126 – Réalisation dans les 9^e, 11^e, 13^e et 17^e arrondissements d'un programme de création de 6 logements PLA-I par SNL-Prologues

M. le Maire : « Avec les mêmes acteurs. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Cette délibération vise à la création de deux logements sociaux. La Ville va accompagner l'entreprise solidaire à utilité sociale, SNL-Prologues, pour la création de deux logements sociaux.

Dans un cas, au 20 bis rue Breguet, il s'agit de l'achat par SNL d'un appartement que la Ville va subventionner. Et dans un deuxième cas, rue des Trois Couronnes, il s'agit d'un bail à réhabilitation, c'est-à-dire que le propriétaire actuel reste propriétaire, que SNL prend un bail sur une longue durée et finance les travaux de réhabilitation que nous subventionnons également. Ce sont deux logements qui sont créés dans le diffus. Pour le premier, la Ville subventionne et aura le droit de réservation, elle va désigner les locataires.

Nous soutenons une entreprise sociale qui participe de la politique de logement social parce qu'elle met dans ces logements, avec un accompagnement social permanent et très important, des personnes ou des familles, selon la taille des appartements, qui sortent d'une grande précarité et parfois de la rue, pour les accompagner dans une démarche vers un logement pérenne. Donc, on produit du logement social dans le diffus, on s'appuie sur des acteurs du secteur de l'économie sociale et solidaire, et c'est une très bonne nouvelle. »

M. le Maire : « Merci Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Le programme objet de la présente délibération aurait pu être intéressant. Mais si une année de mandature nous a bien appris quelque chose, c'est qu'avec vous, le diable se cache dans les détails.

En effet, l'exécutif propose ce soir l'acquisition dans le diffus de plusieurs logements au sein de copropriétés dégradées dont deux dans notre arrondissement. Donc, en résumé, vous ciblez les copropriétés affaiblies, un peu comme un prédateur qui cible une proie blessée ou malade, le pire comportement que nos amis communistes ne cessent de dénoncer, pour mettre un pied dans l'immeuble et gonfler artificiellement vos chiffres du logement social. Parce que la création nette de logements, elle est nulle dans cette opération. Au lieu d'aider ces ménages dans l'incapacité d'assumer ces travaux, la Ville de Paris rachète ces logements privés bon marché, appartenant à des classes populaires pour créer des logements sociaux dans le diffus, par pur dogmatisme et affichage politique.

Je rappelle par ailleurs qu'il y a une petite dizaine d'années, la loi dite Duflot – vous savez, du nom de cette éphémère députée du 11^e arrondissement – a créé le fonds travaux dans chaque copropriété, justement pour faire face aux investissements importants à venir dans les copropriétés, en les lissant dans le temps. Visiblement, ça ne marche pas très bien, un peu comme l'ensemble de la loi ALUR promulguée par le Président HOLLANDE dont j'ai déjà parlé.

Si l'exécutif tient vraiment à aider ces copropriétaires en difficulté, il existe d'autres dispositifs qui n'impliquent pas de préemption, par exemple, des garanties d'emprunts sur de très longues durées. Et là nous nous retrouverions. Donc je vous pose la question : voulez-vous aider ces copropriétés dégradées et en difficulté, ou voulez-vous seulement faire du dogmatisme et de la statistique par calcul politique ?

Nous ne vous suivrons pas sur la voie politicienne que vous souhaitez emprunter, c'est pourquoi notre groupe s'opposera à nouveau à cette délibération. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Je vais repasser la parole à Adrien TIBERTI, en lui demandant d'enlever le grand couteau qu'il a entre les dents avant de s'exprimer. »

M. TIBERTI : « La démagogie dans laquelle tombe l'ensemble de la Droite française – et vous n'en êtes que le simple représentant local ce soir – est terrible pour le débat public à l'heure actuelle, parce que pour faire de tels effets de manche, vous n'avez visiblement pas lu la délibération. Il n'est absolument pas question de copropriétés dégradées dans cette affaire, absolument pas. Ces deux immeubles ne sont pas des copropriétés dégradées. Dans un cas, un appartement est acheté au prix du marché à un vendeur privé et pas du tout à une famille populaire. Et dans l'autre cas, c'est un bail à réhabilitation, mais qui porte sur l'appartement. C'est l'appartement qui va être réhabilité. Il n'est probablement plus loué, en tout cas, je l'espère. Si l'appartement relève de ce cadre du bail à réhabilitation, c'est qu'il n'est plus décent, mais uniquement l'appartement.

Donc on remet en location au moins un logement qui n'était plus décent, on loge deux familles, on crée du logement social. Et au-delà de tous les artifices langagiers que vous défendrez, il ne restera qu'une seule chose, la Droite du 11^e arrondissement a trouvé le moyen de s'opposer à la création de deux logements sociaux. »

M. le Maire : « Rien de neuf. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? La majorité. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. L'avis du Conseil est favorable. »

Avis favorable est donné au projet de délibération.

2021 DLH 179 – Réitérations, modifications et demandes de garantie d'emprunts finançant divers programmes de logement social de la RIVP

M. le Maire : « Ce sont toujours les mêmes acteurs. Peut-être peuvent-ils faire preuve de concision puisque je crois que nous commençons à comprendre les arguments ? Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Entre le moment où les délibérations sont prises et la réception des chantiers, il y a des évolutions dans les prix, dans les coûts et les garanties d'emprunts évoluent, donc nous régularisons après coup, une fois que les chantiers sont livrés et que les sommes sont définitives.

En l'occurrence, cette délibération est une délibération balai, avec 12 opérations différentes. Celle qui nous concerne, c'est uniquement le 14 rue Oberkampf dont les locataires sont arrivés récemment. Pour mémoire, à cette adresse, parmi les réservataires et donc les financeurs, il y avait l'Etat, puisque le Ministère des armées, le Ministère de l'Intérieur était parmi les principaux réservataires des logements, à côté évidemment de la Ville de Paris. »

M. le Maire : « Tout à fait, un vrai programme de mixité. M. MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Vous apprécierez la concision du propos puisque dans la mesure où nos prédécesseurs s'étaient opposés aux délibérations d'origine qui prévoyaient des programmes très déséquilibrés en faveur du logement très social contribuant à chasser les classes

moyennes et intermédiaires hors de Paris, nous avons eu le débat à cette époque-là. Donc, dans la mesure où le débat a déjà eu lieu, nous nous abstiendrons sur cette délibération. Je vous remercie. »

M. TIBERTI : « Je rappellerai la réponse constante. La production de logement social par la Ville de Paris dans sa répartition entre logements très sociaux, logements sociaux et logements intermédiaires, ne correspond pas à la demande. Nous faisons moins de logements très sociaux que la demande ne l'exigerait, c'est-à-dire qu'en réalité, nous privilégions d'une certaine façon les familles ayant, dans le cadre des plafonds de ressources du logement social, des revenus plus élevés. »

M. le Maire : « Bien. Passons au vote. Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. »

Avis favorable est donné au projet de délibération

2021 DLH 289 – Budget participatif – Récupération de chaleur d'un data-center dans le cadre de la réalisation d'un programme de logements sociaux 16 rue de Belfort (11e) par ELOGIE-SIEMP - Subvention (54.240 €)

M. le Maire : « Est-ce que c'est Adrien TIBERTI, Jean-Pierre CORSIA qui rapporte ? »

M. TIBERTI : « M. le Maire, malgré votre remarque de tout à l'heure, vous me permettez une citation que j'aimerais que M. MARTIN puisse écouter. Lénine disait : « Le communisme, c'est les soviets et l'électricité ». J'ai appris, grâce à M. MARTIN, qu'il y avait des soviets partout à la Ville de Paris, j'en suis fort aise. La privatisation d'EDF-GDF par son ami Nicolas SARKOZY a conduit à une explosion des prix de l'énergie que nous vivons. Vous le verrez tous sur la facture du gaz, c'est 12 % de plus au 1^{er} octobre. Pour les familles populaires, c'est terrible. Pourquoi je dis ça ? Quel est le rapport avec ce projet ? Tout simplement parce que nous allons nous donner les moyens d'offrir une énergie peu chère. Comme c'est de la récupération d'énergie, c'est une énergie fatale, donc une énergie, d'une certaine façon, assurément écologique pour les logements en question. Au 16 rue de Belfort, un immeuble d'Elogie-Siemp va bénéficier de la récupération de chaleur du data center situé de l'autre côté de la parcelle en fond d'îlot. Voilà ce que propose cette délibération, que nous puissions organiser le fait que les six logements à venir du 16 rue de Belfort puissent bénéficier d'un système de chaleur fondé sur la récupération de la chaleur du data center qui le jouxte. »

M. le Maire : « Tout à fait. Jean-Pierre CORSIA »

M. CORSIA : « Juste pour compléter les propos d'Adrien TIBERTI, voilà une opération qui est vraiment exemplaire puisqu'elle a été votée au Budget Participatif 2019 sur le thème « Réduire l'empreinte écologique des bâtiments. » Là, on a un dispositif au-delà de la récupération de chaleur, qui est déjà un système très efficace de transition écologique par rapport à la chaleur produite par un data center. On a un dispositif qui permet de transformer des chaudières individuelles à gaz qui étaient prévues, au départ, par un système de chauffage collectif avec un système de pompe à chaleur. Donc on peut penser que non seulement ça va aller alléger la facture d'énergie des locataires de logement social puisque c'est un système de préchauffage, mais on a également un

système mieux maîtrisé puisque c'est un chauffage collectif qui va remplacer un chauffage individuel.

De plus, cette opération est exemplaire du Plan climat énergie de la Ville de Paris puisqu'en plus de ce système de récupération de chaleur, elle a d'autres dispositifs, par exemple de végétalisation des toitures-terrasses. Elle utilise en même temps des matériaux biosourcés bas carbone et elle développe le réemploi des matériaux. Les briques des façades vont être récupérées pour faire le pavage de la cour et pour décorer le hall d'entrée. Tous ces critères sont exemplaires et on est vraiment très satisfaits que cette opération se déroule dans le 11^e arrondissement. »

M. le Maire : « Tout à fait, et on étudie même son élargissement à d'autres immeubles de la région. Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Je suis déjà intervenue plusieurs fois sur le sujet du data center rue Léon Frot qui a été construit sans réelle concertation avec les habitants et qui transforme cet îlot en un gigantesque data center, puisqu'il y a déjà un data qui existe boulevard Voltaire. Malgré les demandes de plus d'information sur les risques encourus par ces équipements à risque, je dois dire que l'absence de dialogue depuis des années sur ce sujet entretient une suspicion, une crainte et même parfois des angoisses pour certains riverains.

Mais la question n'est pas là ce soir. La Ville propose par cette délibération de subventionner l'installation du récupérateur de chaleur pour chauffer six appartements du bailleur Elogie-Siemp au 16 rue de Belfort, donc provoquée par le fonctionnement du data. Pour ce projet, on nous demande de voter une subvention municipale d'un montant de 54.240 € à Elogie-Siemp, grâce au budget participatif.

Plusieurs questions : comment se fait-il que la Ville subventionne par l'intermédiaire d'Elogie-Siemp, une société privée, pour installer un récupérateur de chaleur ? Le data center n'avait-il pas d'autres solutions d'utilisation de la chaleur produite ? N'est-ce pas en fin de compte la seule solution pour la société que d'installer un récupérateur de chaleur ? N'est-ce pas à la société KDDI de prendre en charge sa production de chaleur, de prendre en charge ses propres nuisances ? Comment se fait-il que la société KDDI demande l'installation d'une chaudière électrique en cas de non-fonctionnement du récupérateur de chaleur ? À plusieurs reprises, dans les documents, cette subvention est justifiée par l'achat de cette chaudière électrique complémentaire. Comment se fait-il que le financement soit réalisé sur le budget participatif alors que les bailleurs sociaux ont des financements pour la rénovation énergétique des bâtiments ?

Pour toutes ces raisons, le groupe Écologiste votera contre cette délibération. Je vous remercie. »

M. TIBERTI : « De fait, je comprends, mais il est quand même difficile d'établir une concertation avec une multinationale japonaise et si le secteur des télécommunications n'avait pas été libéralisé et que le monopole public avait été maintenu, peut-être qu'il aurait pu y avoir une concertation avec l'opérateur public, le monopole public. Je rappelle que les élus Écologistes ont voté toutes les directives de libéralisation au Parlement européen. Par ailleurs, je pense que ce projet est profondément écologique.

Pour ce qui relève de la question précise du budget participatif, il a été décidé qu'au niveau parisien, des projets un peu globaux soient mis en place pour donner un peu de sens. Et évidemment, une fois que les enveloppes sont votées (des enveloppes de plusieurs centaines de milliers d'euros, parfois plus d'un million d'euros), il faut les faire redescendre après. Les Parisiens ont voté pour un projet qui s'appelle « Réduire l'empreinte écologique des bâtiments ». Une fois

qu'ils ont voté ça, évidemment, ils n'ont pas voté l'adresse de tous les bâtiments. Le choix qui est fait, en adéquation avec ce qu'ont voté les Parisiens dans le cadre du budget participatif, c'est que ce bâtiment bénéficie de cet argent décidé par les Parisiens, fléché sur cette mission de réduire l'empreinte écologique. On est d'accord quand même que ce choix de ce mode chauffage va réduire l'empreinte écologique de ce bâtiment.

Je pense que les objectifs qui nous sont communs sont réunis dans cette délibération donc je pense qu'on pourrait se retrouver tous ensemble pour le voter. »

M. CORSIA : « Juste une petite précision technique : c'est quand même le bailleur social qui a investi dans un dispositif qui comprend deux équipements, une pompe à chaleur et une chaudière électrique de secours dans le cas où il y aurait éventuellement un dysfonctionnement qui priverait de chauffage les locataires. Et c'est à ce titre que la compensation est faite entre l'acquisition d'un investissement de chaudière individuelle avec un dispositif collectif chauffage-pompe à chaleur et chaudière électrique de secours qui permet d'avoir un dispositif qui allège considérablement la facture d'énergie des locataires. À ce titre, le data center ne fait que fournir des calories qui auraient été perdues sans cela. Et ces calories sont fournies à titre gracieux. Donc ne confondons pas tout. L'investissement concerne le bailleur social, il ne concerne pas le data center. »

M. le Maire : « Merci pour ces propos qui clarifient et qui rétablissent une vérité technique : si la chaleur n'est pas utilisée, elle est dispersée dans l'air. Et c'est ce qui coûte le moins cher pour la société KDDI. Elle met des tuyaux, des cheminées et ça part dans l'air, ça ne lui coûte rien. Ici, il y a un investissement à faire en termes de tuyauterie puisqu'il faut amener cette chaleur jusqu'à un immeuble voisin puis faire une installation pour récupérer les calories et les distribuer dans les appartements. C'est de cet investissement-là dont on parle. Donc quand vous parlez de subventionner une multinationale, c'est factuellement faux.

Il faut vraiment arrêter de dire des choses qui sont inexactes pour porter une opposition que je ne comprends pas. Il me semble que tous les Écologistes de bonne foi cherchent à récupérer la chaleur fatale. La chaleur fatale, c'est de la chaleur qui est produite mais qui n'est pas utilisée et qui est perdue. Si on ne la récupère pas, elle part dans l'environnement. Si on la récupère, elle évite de brûler du pétrole, du gaz ou du nucléaire. Il n'y a que de la vertu à mettre en œuvre ce type de dispositif. Vous retournez la situation en affirmant des choses qui sont techniquement fausses, en disant qu'on finance une multinationale et qu'en plus on va dépenser de l'électricité. La Mairie et la société SA. Gaz ont visité l'installation. Vous savez qu'on a installé en mairie un chauffage à partir de l'eau des égouts. Il s'agit ici du même dispositif : il y a de la chaleur qui arrive, il y a une pompe à chaleur pour la monter en température et puis elle est distribuée dans les radiateurs. Le jour où, à cause de l'entretien ou parce qu'il y a un problème technique, il faut changer une pièce et que la machinerie ne marche plus pendant trois jours, on ne va pas laisser les gens greloter de froid dans leurs appartements ou ici dans la mairie. D'où la chaudière de secours. On aimerait bien s'en passer, mais personne ne sait faire autrement. Il faut arrêter de créer des polémiques qui sont sans aucun fondement, vraiment. Je vous propose de voter en faveur de cette délibération. Oui, Alexandre VISCONTINI »

M. VISCONTINI : « On a mis en place, pour un certain nombre de filières, un principe simple du pollueur-payeur, avec des filières de responsabilité élargie du producteur. Il y en a une d'ailleurs qui vient de se créer sur les cigarettes pour les mégots. On pourrait tout à fait imaginer, parce que là, en l'occurrence, la société qui émet les nuisances soit aussi responsable... »

M. CORSIA : « Ce n'est pas de la pollution, c'est de la chaleur. »

M. VISCONTINI : « Oui mais il y a quand même un certain nombre de nuisances autour de l'installation du data center, vous ne pouvez pas le nier, qui est une responsabilité élargie au producteur de ces nuisances, simplement. »

M. le Maire : « Quelles nuisances ? Il n'y a pas de nuisances. Enfin, je propose de passer au vote, un vote de clarification puisque c'est un projet qui vient permettre de réaliser de la récupération de chaleur fatale dans notre arrondissement.

J'indique que Dominique KIELEMOES a laissé son pouvoir à Florent HUBERT et que M. Jean-Christophe MARTIN ne prend pas part au vote. Qui est pour ? Une large majorité. Qui est contre ? Le groupe Écologiste du 11e. Comprenez qui pourra. Franchement, je suis vraiment sans voix. »

Avis favorable est donné au projet de délibération

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION SANS INTERVENTION

M. le Maire : « Nous n'avons plus d'inscrit donc nous allons procéder par un vote global sur l'ensemble des délibérations n'étant pas venues au débat :

- **11202126** Inventaire des équipements de proximité du 11e arrondissement pour 2022
- **2021 DDCT 60** Inventaire des équipements de proximité pour l'exercice 2022
- **2021 DDCT 77** Subventions (100.000 euros) à 5 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2021 du Budget Participatif
- **2021 DFPE 24** Subventions (1.972.258 euros) à 16 associations, conventions et avenants pour la gestion de 28 LAEP à Paris et participation au financement des LAEP de la Caisse d'Allocations dans les centres sociaux
- **2021 DFPE 136** Subvention (60.016 euros) et avenant n° 6 avec l'association Mosaïque, l'Atelier des Enfants (11e) pour une crèche collective multi accueil (11e)
- **2021 DFPE 160** Subvention (184.439 euros) pour la Fondation de l'Armée du Salut pour son établissement d'accueil petite enfance (11e)
- **2021 DFPE 177** Subvention (109.785 euros) et avenant n° 6 avec l'association Solidarité Roquette (11e) pour le multi-accueil Les Pitchouns (11e)
- **2021 DFPE 179** Subvention (53.030 euros) et avenant n° 6 avec l'association Petit Concept (11e) pour la crèche collective (11e)
- **2021 DFPE 199** Subventions (3.420.570 euros), convention et avenants n°2, 3, 4, 5 et 6 avec l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) pour ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance
- **2021 DFPE 218** Subventions (6.375.542 euros) et avenants n° 1, 3 et 6 avec l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance
- **2021 DASCO 109** Divers collèges - Dotations (837.576 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs - Dotations (14.350 euros) dans le cadre de l'Action Collégiens
- **2021 DASCO 110** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (233.887 euros), subventions d'équipement (79.920 euros) et subventions pour travaux (189.219 euros)

- **2021 DASCO 111** Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2022 (10.925.89 euros)
- **2021 DASCO 112** Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2022 (2.779.824 euros)
- **2021 DASCO 115** Collèges publics – Contribution (2.005.969 euros) de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2022
- **2021 DASCO 113** Subventions (256.000 euros) et conventions avec des associations ou organismes, pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir
- **2021 DAC 246** Subventions (239.000 euros), convention et avenants à convention avec 8 structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des TAP
- **2021 DAC 304** Subventions (28.000 euros) à 8 associations de chœur et chant
- **2021 DAC 310** Subvention d'équipement (1.500 euros) et convention avec l'association Quartier Libre XI (11e)
- **2021 DAC 715** Subventions (8.000 euros) à 4 associations au titre de l'action culturelle locale du 11e arrondissement
- **2021 DAE 58** Marchés non alimentaires - Exonération des redevances pendant la période de fermeture liée à l'épidémie de Covid19 - Avenants
- **2021 DAE 172** Marchés non alimentaires - Exonération des redevances COVID-19 - 3ème confinement
- **2021 DAE 162** Mesures en soutien aux acteurs économique dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 - Exonération des droits de place dus par les commerçants non alimentaires
- **2021 DAE 20** Marchés découverts alimentaires - Exonération des redevances pendant la période de fermeture liée à l'épidémie de Covid19 - Avenants
- **2021 DAE 273** Subvention de fonctionnement (20.000 euros) et convention avec l'association Fontaine O Livres (11e)
- **2021 DAE 98** Budget Participatif – Conventions et subventions de fonctionnement (255 000 euros) et d'investissement (115.000 euros) en faveur de 11 structures œuvrant pour l'économie circulaire à Paris
- **2021 DEVE 96** Subventions (82.300 euros) à 12 associations pour leurs actions en faveur de l'alimentation durable
- **2021 DEVE 62** Plan de sortie des plastiques - Subventions (378.638 euros) aux gestionnaires de la restauration collective et convention avec le CASVP
- **2021 DLH 178** Réalisation 99 avenue Philippe Auguste Paris (11e) d'un programme de rénovation d'une résidence pour personnes âgées comportant 50 logements par CDC Habitat social - Subvention (270.000 euros)
- **2021 DLH 311** Modification des garanties d'emprunts d'un programme de rénovation demandée par Immobilière 3F
- **2021 DASES 24** Participations pour l'année 2021 aux 6 Maisons des aînés et des aidants au titre des CLIC (centres locaux d'information et de coordination) autorisés à Paris (3.247.510 euros) et signature d'avenant
- **2021 DJS 30** Subventions (121.500 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec le Comité des O.M.S. et 12 O.M.S.
- **2021 DASES 147** Actions d'aide alimentaire : 6 subventions de fonctionnement (244.142 euros) et 2 subventions d'investissement (145.842 euros). Conventions-Avenant

M. le Maire : « Je vous propose donc de vous prononcer par un vote global. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Avis favorable est donné aux projets de délibération

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

V11202142 – Vœu relatif à un hommage aux personnes mortes suite à des maladies professionnelles ou des accidents du travail

M. le Maire : « Il nous reste cinq sujets à examiner. Le premier est un vœu relatif à un hommage aux personnes mortes suite à des maladies professionnelles ou des accidents du travail. Bénédicte DAGEVILLE présente et puis Rosalie LAMIN se prépare à répondre. »

Mme DAGEVILLE : « Ouvrier, infirmière, livreur, elles et ils sont partis travailler et n'en sont jamais revenus. L'Assurance Maladie estime que plus de 1000 décès chaque année sont liées à des maladies professionnelles ou à des accidents du travail. Ce chiffre est en dessous de la réalité car il n'intègre toutes les données des trois fonctions publiques, des indépendants ou du travail non déclaré. En les ajoutant, on arriverait à 1200 morts par an. Le travail tue donc plus de 3 personnes chaque jour.

Le premier rapport de suivi mondial de l'OMS/OIT estime que ce sont 2 millions de personnes qui meurent à cause de leur travail chaque année dans le monde. Plus de trois morts par jour en France. Les morts au travail ne sont pas de simples accidents qui se produiraient fortuitement. Plus de trois morts par jour, cela ne peut être la faute à pas de chance. Il ne s'agit pas d'un fait divers, mais bien d'un fait social lourd.

Or, ce fait social se produit sans faire de bruit. Silence, des ouvriers meurent. C'est ainsi que M. Matthieu Lépine a intitulé son importante recension visant à faire connaître ces décès au travail. Ces décès qui au mieux figurent dans la rubrique des faits divers. Ces décès qui laissent les familles, les proches, les collègues de ces travailleurs et travailleuses seuls avec leur peine.

Pourtant, ce sujet nous concerne toutes, il nous concerne tous. Il nous concerne nous aussi élus du 11^e arrondissement. En sortant ce soir de la mairie, nous croiseront des livreurs à vélo sur la place Voltaire. Ceux-là ne sont même pas couverts par un contrat de travail alors qu'ils prennent tous les risques pour obéir aux injonctions des plateformes. Au mois de mai, un livreur à vélo est mort à Paris.

Cela nous concerne car la Ville de Paris est employeur, elle est donneuse d'ordre pour l'exécution de chantiers sur lesquels travaillent des ouvriers. Cela nous concerne car les habitantes et habitants de notre arrondissement sont des travailleurs et des travailleuses. Cela nous concerne car les nouvelles méthodes de travail font apparaître de nouveaux risques, notamment des risques psychosociaux, avec par exemple le syndrome d'épuisement professionnel. Le travail tue, il tue aujourd'hui encore.

Nous voulons un hommage aux personnes mortes au travail, d'une part pour épauler leurs familles, leurs proches, leurs collègues, d'autre part pour mettre au jour ce fait social lourd, pour renouveler un engagement collectif pour améliorer la santé et la sécurité au travail, pour être un point d'appui au travail essentiel des organisations syndicales sur le sujet.

« Les morts sont les invisibles mais ils ne sont pas les absents » écrivait Victor Hugo. Or, ces travailleurs et travailleuses morts au travail ne doivent pas rester invisibles. Nous voulons les rendre visibles. Pour que plus jamais personne ne parte un jour travailler sans en revenir. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci pour ce vœu très bienvenu. Je vais donner la parole à Rosalie LAMIN pour vous répondre. Il faudra qu'on travaille pour trouver la forme, le lieu et le moment le plus adapté. »

Mme LAMIN : « Merci M. le Maire. Chers collègues, trop souvent les morts au travail sont relégués à la rubrique des faits divers. On parle de drame, d'accident ou encore de tragédie. Ces histoires individuelles ou plutôt cette somme d'histoires individuelles cachent mal une réalité. On meurt au travail, pire encore, on meurt en silence. Les chiffres sont là, le vœu le rappelle. On compte en France, par an, 800.000 victimes d'accidents du travail dont environ 1.000 décès. Et ces chiffres ne sont que partiels. Une partie du monde du travail comme la fonction publique ne figure pas dans ces données.

En dépit de ces chiffres, l'accident du travail reste un non-sujet de santé publique. Derrière toutes ces victimes, on préfère voir les risques du métier, une simple réalité, une simple fatalité. Il faut lutter contre cette opacité et l'indifférence qui entoure ces accidents malgré les démarches de QVT (Qualité de Vie au Travail). Il nous faudrait réfléchir, dans le 11^e et certainement dans tout Paris, de la forme que peut prendre cet hommage.

Pour ma part, un vœu parisien, un lieu parisien aura plus de force pour porter cette considération, pour donner cet hommage. Alors, c'est pourquoi nous accueillons favorablement ce vœu et je vous invite à le voter. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je vous propose de passer au vote s'il n'y a pas de demande d'intervention. »

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Considérant que l'Organisation internationale du travail estime à environ 2 millions de personnes dans le monde qui meurent chaque année des suites d'accidents ou de maladies liés au travail soit un décès toutes les 15 secondes dans le monde ;

Considérant que si le continent le plus touché est l'Asie, selon l'OIT, ce sont 200 000 personnes en Europe qui meurent chaque année ;

Considérant que l'Assurance maladie compte en France plus de 800 000 victimes par an d'accidents du travail et qu'environ 1 000 décès sont par an liés à des maladies professionnelles ou des accidents du travail ;

Considérant que ces chiffres sont certainement sous-évalués car ces statistiques sont établies sur la base des salarié-e-s inscrit-e-s au régime général de l'Assurance maladie, excluant les indépendant-e-s, les agriculteurs et agricultrices et les salarié-e-s non-déclaré-e-s ;

Considérant que ces statistiques ne prennent pas en compte les maladies psychologiques comme l'épuisement professionnel ;

Considérant que les travailleurs et travailleuses des secteurs du BTP et de l'industrie sont les plus touchés ;

Considérant que les nouveaux modes de travail, tels l'ubérisation, entraînent une précarisation du travail et des risques accrus pour les travailleurs et travailleuses dépourvus de toute protection, comme l'a montré la mort de monsieur Rumel Ahmed, livreur à vélo pour l'entreprise Uber Eats, le 4 mai 2021 à Paris ;

Considérant que cette année à Paris, un ouvrier est mort sur un chantier de réhabilitation de bureaux boulevard Haussmann le 2 juillet, une infirmière de l'Hôpital-Bichat est morte le 9 avril, un ouvrier plaquiste est mort le 8 février sur un chantier de l'ambassade de Suisse, 17 ouvriers ont été intoxiqués au monoxyde de carbone le 1^{er} septembre dans le 10^e arrondissement, que 4 d'entre eux ont été conduits à l'hôpital en urgence absolue ;

Considérant que de nombreux accidents ont été recensés sur les chantiers du Grand-Paris express, entraînant parfois la mort d'ouvriers ;

Considérant que les morts liées aux accidents du travail sont le plus souvent passées sous silence, traitées dans la rubrique des faits divers par la presse, alors que leur nombre et leurs conséquences dramatiques démontrent qu'elles relèvent d'un enjeu de santé et de sécurité publiques ;

Considérant que l'accident qui a eu lieu sur un chantier de la SNCF à Massy (91) conduisant à la mort d'un travailleur n'aurait probablement pas eu le même écho médiatique si elle n'avait pas engendré de nombreux retards de trains ;

Considérant que le 28 avril est la journée de commémoration des travailleuses et des travailleurs mort·e·s ou blessé·e·s au travail, célébrée à l'échelle mondiale depuis 1996 à l'initiative du mouvement syndical ;

Considérant que la Mairie du 11^e arrondissement et la Ville de Paris pourraient se saisir de cette date pour organiser un hommage aux travailleuses et travailleurs mort·e·s ou blessé·e·s au travail ;

Considérant que mettre au jour l'important sujet des accidents du travail et des maladies professionnelles permet d'une part de rendre hommage aux personnes qui ont perdu la vie pour ces motifs mais aussi de renouveler un engagement collectif pour améliorer la santé et la sécurité au travail ;

Considérant que plus de 70 pays rendent hommage aux victimes d'accidents du travail et que d'autres pays, comme le Canada par exemple, ont pleinement investi la date du 28 avril pour rendre cet hommage ;

Considérant l'important travail de recension des morts liées aux accidents du travail accompli par l'historien Matthieu Lépine, et publié notamment sur les réseaux sociaux afin de mettre au jour ce fait social ;

Considérant le vœu adopté par le conseil du 10^e arrondissement le 21 juin 2021 ;

Sur proposition des élu·e·s du Groupe Communiste et Citoyen ;

EMET LE VŒU :

- Qu'une plaque rendant hommage aux morts liées à une maladie professionnelle ou un accident du travail soit apposée dans le 11^e arrondissement ou à défaut dans un autre arrondissement parisien ;

- Que la Mairie du 11^e organise chaque année une commémoration, le 28 avril par exemple, pour rendre hommage aux travailleurs et travailleuses mort-e-s au travail ou suite à des maladies professionnelles.

M. le Maire : « Lucie SOLEM a laissé un pouvoir pour Luc LEBON. Qui est pour ? Majorité. Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris. Le vœu est adopté. »

Le vœu est adopté.

V11202143 Vœu relatif au déploiement de capteurs CO₂ dans les crèches, écoles, collèges

M. le Maire : « Bénédicte DAGEVILLE présente le vœu. Jérôme MEYER répondra sous la forme d'un vœu alternatif qui est en train d'être distribué. »

Mme DAGEVILLE : « Merci M. le Maire. S'est tenu au début du mois de septembre un conseil d'administration au collège Alain Fournier dans le 11^e arrondissement. Et au moment de ce conseil d'administration, les enseignants et enseignantes ainsi que les parents d'élèves ont posé des questions sur le déploiement des capteurs de CO₂ dans leur établissement.

On sait que ces capteurs de CO₂ sont recommandés depuis plus d'un an pour faciliter l'aération efficace des locaux. Et en cette période de crise sanitaire, ils sont de plus en plus importants pour permettre d'objectiver ce qui ne se voit pas, à savoir, savoir justement si notre salle de classe qui accueille les élèves est bien ventilée.

Dans le collège Alain Fournier, la question s'est donc posée. La Ville de Paris a mené une étude avec AirParif, étude qui confirme ce que disent les protocoles et les préconisations en matière d'aération et d'efficacité de ces capteurs pour aider à l'aération des locaux qui accueillent des enfants et les personnels qui les encadrent. Cette question nous semble légitime, c'est pourquoi nous la posons aujourd'hui au Conseil d'arrondissement et nous souhaiterions savoir avec quel calendrier ces capteurs pourront être déployés dans les crèches, les écoles et les collèges.

Il y a évidemment, derrière cette question, une question du coût, que nous n'évitons pas. Nous connaissons tous et toutes ici l'étranglement des collectivités locales qui ploient à cause des baisses de dotations et de la contractualisation imposée par l'État, État qui, lui, n'a pas hésité à s'appuyer sur les collectivités locales pour parer au plus pressé au moment de la crise sanitaire et qui a donc laissé les collectivités au front sans les aider. On sait que l'État ne rembourse qu'une partie infime de la dette Covid qu'il doit aux collectivités.

Il est donc normal que nous demandions que le déploiement de ces capteurs soit remboursé par l'État, d'autant plus que les personnels qui travaillent dans les collèges sont des personnels de l'Éducation Nationale et que c'est donc à la charge du gouvernement de les protéger. Ce gouvernement qui actuellement veut proroger le pass sanitaire et en même temps propose de retirer le masque. Je ne cherche plus la cohérence dans les protocoles qui sont avancés par ce gouvernement pour gérer la crise sanitaire. Néanmoins, ce qui me préoccupe, c'est que si on retire le masque, il faut que les mesures de ventilation soient de plus en plus efficaces, donc il faut que nous anticipions le déploiement des capteurs dans les établissements qui accueillent des enfants.

Voilà l'objet de notre vœu. Nous souhaitons donc savoir quand seront déployés ces capteurs CO₂ et évidemment que la Ville de Paris demande à l'État le remboursement intégral de la dépense occasionnée. »

M. le Maire : « Merci. Jérôme MEYER. »

M. MEYER : « Je vous remercie chers collègues. Merci M. le Maire. Effectivement, pour répondre à votre demande et votre proposition de vœu, nous allons vous proposer un vœu amendé de l'exécutif et de l'ensemble des groupes de la majorité.

Je vais rappeler quelques éléments par rapport à ce que vous avez dit. Effectivement, la Ville de Paris a déployé 500 capteurs de CO₂ dans le cadre d'une expérimentation. Vous avez rappelé très justement le coût que cela représentait. Il faut savoir que ces 500 capteurs ont coûté 256.000 € à la Ville de Paris, dont 185.000 € pour l'achat et la pose des capteurs, sachant qu'il y avait aussi une partie prévue à l'expérimentation puisqu'il a fallu voir quelle en pouvait être l'efficacité.

Cette étude a démontré que dans les salles de classe où il y avait des capteurs avec affichage lumineux qui permettaient de suivre le taux de CO₂, on avait un taux moyen de CO₂ de 1.044 ppm, alors que dans les salles où il n'y avait pas d'affichage lumineux, où c'étaient un peu les salles test, le taux était double avec 2.239 ppm en taux de CO₂, amenant d'ailleurs les professeurs à aérer les salles plus fréquemment. On a pu constater la conclusion suivante de cette étude : 10 minutes d'aération chaque heure étaient efficaces pour réduire le taux de CO₂ et donc réduire les risques de transmissions du virus. Donc vous soulignez-là, à juste titre, la pertinence du dispositif.

Néanmoins, vous le rappelez effectivement, il y a la question du coût. La généralisation à toutes les classes pour la Ville de Paris reviendrait à un montant de l'ordre de 3 à 4 millions d'euros. Pour donner un point de référence à tous mes collègues ici présents, le budget de l'État est de 420 milliards d'euros et celui de la Ville de Paris est de 10 milliards d'euros. Vous vous rendez bien compte que l'ordre de grandeur n'est pas le même. Vous avez donc raison de souligner cette demande auprès de l'État d'avoir un remboursement des coûts occasionnés. D'ailleurs, Patrick BLOCHE et Anne SOUYRIS ont pris cette initiative dès le 30 août dernier en écrivant directement aux ministres Olivier VERAN et Jean-Michel BLANQUER pour leur demander une participation et remboursement en fait des frais occasionnés. Cela étant dit, je crois que vous partagez cette analyse, la Ville de Paris a toujours été en avance par rapport au gouvernement sur la prise en compte de la problématique du Covid, et a même parfois émis des propositions pour appeler le gouvernement à agir.

Je reviens sur le vœu amendé qu'on vous propose. Je ne reviendrai pas sur les considérants, je vais aller directement au vœu et sur les conclusions. Sur proposition donc, des élus de la majorité, le Conseil du 11^e émet le vœu :

- que la Ville de Paris augmente le nombre de capteurs effectivement présents dans les crèches, les établissements scolaires, et ce le plus rapidement possible au cours de cette année scolaire. Cela répond en partie à votre question sur la question du calendrier.
- que la Ville de Paris poursuive le travail d'information en direction des personnels présents et des établissements afin de favoriser les comportements garantissant une aération plus fréquente
- que la Ville de Paris poursuive le travail sur les améliorations engagées à moyen terme pour assurer une meilleure aération des locaux lorsque les conditions actuelles ne le permettent pas

- et enfin, que la Ville de Paris demande à l'Etat, le remboursement intégral de la dépense occasionnée.

Je vous remercie ».

M. le Maire : « Merci à vous. Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Je remercie le groupe Communiste de nous permettre d'avoir dans ce Conseil du 11^e arrondissement un débat qui a déjà eu lieu au Conseil de Paris il y a six mois, mais que nous n'avons jamais décliné chez nous.

La proposition d'une installation de capteurs de CO₂ dans les crèches et les établissements scolaires, est très intéressante mais elle reste, à nos yeux, insuffisante. Je vous rappelle que lors du Conseil de Paris d'avril 2021, il y a donc six mois, le groupe Changer Paris a déposé un vœu demandant l'installation de purificateurs d'air dans les cantines scolaires, principe qui aurait pu être généralisé dans une portion plus large des établissements et des crèches.

Nous n'avons pas d'opposition de principe aux capteurs de CO₂, mais nous leur préférons les purificateurs d'air. En effet, les capteurs de CO₂ sont bien moins chers, mais aussi bien moins utiles. À part dire qu'il y a trop de CO₂ et qu'il faut ouvrir la fenêtre, ils ne font pas beaucoup plus, donc autant ouvrir régulièrement la fenêtre. Et quitte à investir, autant le faire dans des purificateurs norme HEPA 13 qui filtrent le virus, les particules fines qui sont très nocives pour les enfants. Donc l'investissement resterait utile même si – ou quand, on ne sait pas trop - l'épidémie du Covid devait prendre fin. Pourtant, la majorité parisienne avait décidé de le refuser.

À force de fausse prudence, la Mairie de Paris n'a pas du tout anticipé la rentrée scolaire. Elle n'a déployé que 500 capteurs dans le cadre d'une expérimentation et nous nous retrouvons donc ce soir en Conseil d'arrondissement avec ce vœu qui, s'il est tout à fait louable, et surtout la dernière demande de remboursement auprès de l'Etat, ne répond pas de façon satisfaisante aux enjeux de santé des enfants. Je rappelle que Rachida DATI a installé il y a un an des purificateurs dans les crèches du 7^e arrondissement, sur son propre budget, sans aide ni soutien de la Ville de Paris. Je rappelle que la Région Ile-de-France est en train de déployer des purificateurs dans les lycées. Comme quoi, quand on veut, on peut.

Notre groupe, s'il souligne le pas dans la bonne direction formulé par ce vœu, s'abstiendra en considérant que les capteurs de CO₂ sont insuffisants. En revanche, si votre majorité décide de s'engager dans la voie de l'installation de purificateurs d'air, véritables atouts pour la santé des enfants, nous répondrons présents. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Le Directeur Général des Services a lancé le chronomètre donc quand ça sonne, c'est que le temps dédié au vœu est épuisé. Patrick BLOCHE pour peut-être remettre un peu les pendules à l'heure. »

M. BLOCHE : « Oui, remettre les pendules à l'heure et répéter sans doute ce que j'ai déjà dit en Conseil de Paris. M. MARTIN, vous parlez de manière péremptoire en nous expliquant ou en essayant de nous convaincre que les capteurs ne servent à rien et que seuls comptent les purificateurs. Les autorités de santé publique nous le disent et nous le répètent, les purificateurs d'air n'ont absolument pas fait la preuve de leur efficacité et les purificateurs d'air, hélas, n'empêchent pas la circulation du virus dans les endroits où ils sont installés.

À chaque fois que j'étais amené à m'adresser aux deux Maires d'arrondissement d'opposition qui ont, sur leur budget, décidé d'installer des purificateurs d'air, pour faire un coup politique et pour se démarquer évidemment de la majorité municipale, invariablement les arguments qui m'ont été donnés sont les notices des fabricants. Donc excusez du souhait de disposer d'études indépendantes pour prouver que les purificateurs d'air ont quelque efficacité. À l'heure d'aujourd'hui, il n'y a aucune étude indépendante qui prouve que les purificateurs d'air ont la moindre efficacité contre le Covid.

Les capteurs d'air, eux, ont l'avantage, d'amener à ce que les habitudes changent, à ce qu'on soit amené à aérer plus régulièrement les classes, et vous savez que l'aération est un facteur évidemment très important de lutte contre la diffusion du virus en tant que tel. La Ville de Paris était l'une des premières collectivités en France à installer 500 capteurs. Nous avons estimé nécessaire, à l'issue de l'installation de ces 500 capteurs, de lancer une expérimentation et d'en faire l'évaluation, qui a été faite cet été. Cette évaluation montre que les habitudes changent : là où on était déjà habitué à aérer, on aère plus souvent ; on aère plus facilement en primaire parce que c'est le même enseignant dans la même classe qui aère régulièrement sa classe. On aère moins dans les collèges parce qu'il y a une rotation des enseignants et des élèves. Puis il y a ce réflexe très humain de moins aérer au motif qu'il y a du bruit ou qu'il fait froid. Comme on est fin septembre, l'argument froid va sans doute être un argument qui risque d'être évoqué assez rapidement.

Au-delà de tout ça, le vœu qui est présenté par la majorité municipale et que je voterai naturellement, vise en fin de compte à accompagner le mouvement déjà à l'œuvre, puisque nous serons amenés à installer 2.500 capteurs supplémentaires très rapidement, et on va monter à 3.000 capteurs. Évidemment, nous allons poursuivre le travail d'information et le travail sur les améliorations à engager pour aérer les locaux, notamment les locaux qui ont du mal à être aérés.

Quant au remboursement par l'État, comme l'a précisé déjà Jérôme MEYER, nous avons écrit à Olivier VERAN et Jean-Michel BLANQUER le 31 août dernier, sachant que le ministre s'est permis dans « Le Parisien » d'indiquer que les capteurs coûtaient quelques dizaines d'euros. Les capteurs à quelques dizaines d'euros sont des capteurs qui ne donnent aucune donnée fiable ou exploitable. Si on veut un bon capteur, notamment avec signal lumineux, il faut au moins dépenser 400 €. Ça veut dire que si on équipait toutes les salles (11.000 crèches, écoles et collèges) d'un capteur de CO₂, cela coûterait entre 4 à 5 millions d'euros. Je dis ça, M. MARTIN, parce que je voudrais que vous ayez le même souci que nous, de la bonne utilisation de l'argent public. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Bénédicte DAGEVILLE. »

Mme DAGEVILLE : « Puisque le règlement m'autorise à reprendre la parole rapidement et que je dépasse fort rarement mon temps de parole, j'en profite pour dire un mot sur le fait que nous retirerons notre vœu au profit du vœu proposé par l'exécutif pour que notre majorité se rassemble. Bien entendu, notre volonté est que l'ensemble des salles puissent être équipées de capteurs puisqu'ils sont nécessaires, comme l'a dit notre collègue Patrick BLOCHE et comme l'avait répété M. Jérôme MEYER. »

Je ne reviens pas sur ce qui a été dit sur les purificateurs d'air, nous partageons les remarques qui ont été données, et nous espérons donc avoir très bientôt un calendrier de déploiement de ces capteurs, notamment pour le 11^e arrondissement. »

M. le Maire : « Très bien, je ne dirai pas mieux. Le vœu d'origine est retiré au profit du vœu de l'exécutif. »

Le Conseil du 11^e arrondissement :

Considérant le nécessaire maintien de la vigilance des mesures et des gestes barrière permettant de limiter la circulation du Covid19, malgré une amélioration constatée en cette rentrée ;

Considérant la vigilance particulière devant s'appliquer dans les établissements scolaires, lieu où le brassage peut être important ;

Considérant que la diffusion du virus par aérosols peut être combattue par une aération régulière des locaux ;

Considérant que, pour encourager cette aération, la présence de capteurs mesurant le taux de CO₂ dans l'air peut être d'une grande utilité, comme outil de réduction des risques de contamination ;

Considérant la mobilisation de la Ville sur ce sujet, dès le printemps 2021, et le déploiement d'environ 500 capteurs dans des crèches, des écoles et des collèges, dans le cadre d'un projet expérimental, ainsi que l'étude commandée à Airparif pour analyser les données produites par ces capteurs afin de connaître les concentrations en CO₂ dans les salles d'une part, et d'évaluer l'impact de ces capteurs sur les comportements des élèves comme des adultes, d'autre part ;

Considérant également l'association à des personnels à cette étude, afin de connaître leurs besoins ;

Considérant les résultats de l'étude AERONS qui a permis d'évaluer en conditions réelles l'apport des capteurs de dioxyde de carbone sur les comportements d'aération dans les lieux collectifs accueillant des enfants ;

Considérant les déclarations du gouvernement à la rentrée 2021 envisageant une aide financière de l'Etat aux collectivités pour leur équipement en capteurs de CO₂ ;

Considérant néanmoins l'absence de mesures concrètes en conséquence de ces déclarations, laissant la charge financière de l'extension de la flotte de capteurs à supporter par les collectivités locales comme Paris ;

Considérant dès lors l'étude en cours par la Ville pour l'achat de capteurs supplémentaires, afin de permettre, sur l'ensemble des établissements, une modification durable des comportements en matière d'aération ;

Sur proposition des élu-e-s du Groupe Communiste et Citoyen, du groupe Paris 11 en Commun : socialistes, écologistes et apparentés, et du Groupe Écologiste du 11^e;

EMET LE VŒU :

que la Ville de Paris :

- augmente le nombre de capteurs effectivement présents dans les crèches et les établissements scolaires, et ce le plus rapidement possible au cours de cette année scolaire ;
- poursuive le travail d'information en direction des personnels présents dans les établissements afin de favoriser les comportements garantissant une aération plus fréquente ;
- poursuive le travail sur les améliorations à engager à moyen terme pour assurer une meilleure aération des locaux lorsque les conditions actuelles ne le permettent pas ;

- demande à l'État le remboursement intégral de la dépense occasionnée.

M. le Maire : « Qui est pour ? Majorité. Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris. Le vœu est adopté. »

Le vœu est adopté.

V11202144 Vœu relatif à la sécurité des piétons dans le Jardin Truillot

M. le Maire : « Aurore MOUYSET-NOZERAND. »

Mme MOUYSET-NOZERAND : « On va faire rapide. Considérant :

- la présence continue de nombreux habitants de l'arrondissement dans le Jardin Truillot, notamment des personnes âgées et des enfants,
- que les deux axes de traversée piétonne entre le boulevard Voltaire et le boulevard Richard Lenoir au sein de ce jardin,
- que le Code de la route qui impose aux cyclistes de mettre un pied à terre dès lors qu'ils transitent sur une voie piétons,
- que la signalétique insuffisante, voire absente, rappelant cette obligation aux entrées du jardin,
- que les portillons d'accès, pour certains sont incomplets, ou cassés ou bloqués en position ouverte,
- que les cyclistes empruntent régulièrement à vive allure cette traversée piétonne du jardin, causant quand même un danger manifeste pour les piétons, notamment les plus vulnérables (d'ailleurs il y a eu un accrochage récent entre cyclistes et piétons),

nous proposons donc :

- que les portillons d'accès aux entrées du jardin soient remis en état
- qu'une nouvelle signalétique plus visible soit déployée aux entrées du jardin pour rappeler aux cyclistes leurs obligations
- et qu'une présence régulière, soit de la DPSP et de la future police municipale soit assurée dans le jardin pour rappeler à tout le monde les règles de savoir-vivre. »

M. le Maire : « Merci. Nour DURAND-RAUCHER pour vous répondre, ainsi que Florent HUBERT. »

M. DURAND-RAUCHER : « Merci M. le Maire. Merci pour cette question. Effectivement, il y a des conflits d'usage réguliers dans la ville en général. Dans le jardin en particulier, il peut y en avoir. La signalétique, en réalité, elle existe. Si vous regardez, elle existe des deux côtés. Elle existe parce que les autres signalétiques ne sont pas peu importantes, c'est-à-dire qu'on pourrait rendre toutes les signalétiques énormes et puis à la fin, juste avoir des panneaux ; ce serait un choix, mais on ne va pas faire ce choix-là. Les signalétiques, existent, et surtout je pense que la plupart des gens qui le font sont au courant qu'ils ne devraient pas le faire. Je ne pense pas que le problème soit un problème de signalétique. La présence de la DPSP est déjà sur le jardin. Le principal problème est le problème des portiques. Ils ont déjà été commandés et vont être remplacés. Mais

je n'ai pas la date malheureusement. La date ne m'a pas été confirmée, mais ils ont été commandés il y a déjà un moment.

Quant aux soucis, « c'est accidentogène » dans une certaine mesure, je dois vous dire que dans les zones accidentogènes de l'arrondissement, ce n'est vraiment pas la première qui me préoccupe. Les agents de la DPSP y passent, mais dans la limite de leurs priorités et ça ne va pas devenir une priorité. C'est-à-dire qu'il y a un vrai sujet, on s'en occupe. On est déjà très au courant que ça existe et ne vous inquiétez pas, je continue de suivre le sujet. Je suis très vigilant sur tout ce qui peut être de l'ordre des incivilités. La DPSP est au courant et on est en contact. Merci. »

M. le Maire : « Merci. Florent HUBERT pour compléter. »

M. HUBERT : « Oui, pour compléter très rapidement et aller exactement dans le même sens que mon collègue, et tout d'abord pour vous remercier pour cette interpellation parce qu'elle est légitime. Les problématiques que vous évoquez sont bien identifiées et bien connues. Pour les remettre à leur juste place, on a une accidentologie qui est a priori limitée quand même dans le jardin. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu des problèmes et qu'il n'y a pas un vrai sentiment d'insécurité ressenti quand des cyclistes malheureusement passent vite.

Ainsi que le mentionnait M. DURAND-RAUCHER, les portillons ont été commandés il y a plus de deux semaines. Ce n'est pas la première fois qu'ils sont abîmés, ils sont régulièrement cassés donc j'interpelle régulièrement les services techniques de la Direction des Espaces Verts (DEVE). Ce sont les ressorts qui s'abîment parce que, si vous connaissez les flux piétons qui traversent ce jardin, notamment aux heures de pointe, vous comprendrez qu'en fait ce sont des pièces qui finissent par s'abîmer. Malheureusement, on fait face, même pour ces pièces d'usure, à des délais incompressibles liés au fonctionnement de la sphère publique. Je n'insisterai pas là-dessus.

On a regardé si des dispositifs plus contraignants pouvaient être envisagés, soit des sas contrariés, soit des dispositifs comme sur certaines portes du square la Roquette, pour empêcher les deux roues de passer. Honnêtement, ce sont des dispositifs qui gêneraient énormément les piétons, et on aboutirait à une solution où le remède serait pire que le mal en fait parce que franchement, on embêterait tous les gens qui veulent traverser à pied ce jardin.

Concernant la signalétique, je fais régulièrement avec les équipes un diagnostic de l'ensemble des signalétiques des jardins, et parfois on en change notamment si elles sont recouvertes par des végétaux ou autres. En l'occurrence, ici la signalétique nous a semblé parfaitement lisible et adaptée. Effectivement, on n'a pas opté pour l'idée de mettre des signalétiques en 4x3 car ce serait très disgracieux, et surtout pour ne pas mettre des picto plus grands que les autres parce qu'en fonction des séquences, on a certaines difficultés qui en chassent d'autres. À un moment, ça va être trop de mégots ou des gens qui fument, à un autre moment, ça va être des chiens sans laisse, puis on est interpellé et à ce moment on va augmenter tous les picto progressivement. On va assumer de maintenir au même étage de visibilité l'ensemble des interdictions et, effectivement on va s'appuyer, comme vous disait mon collègue, sur les services de la DPSP pour remettre la situation sur le bon pied et sur de bons rails, je l'espère.

Au regard de ces éléments, il me semble que votre vœu est satisfait et qu'il pourrait donc être retiré. À défaut, il sera rejeté. »

M. le Maire : « Très bien. Alors, que souhaitez-vous ? Vous maintenez ? »

Mme MOUYSET-NOZERAND : « Il est maintenu. »

M. le Maire : « Bien. On va passer au vote, avec un avis défavorable de l'exécutif. »

Le Conseil du 11^e arrondissement :

Considérant la présence continue de nombreux habitants de l'arrondissement dans le Jardin Truillot, notamment des personnes âgées et des enfants,

Considérant les deux axes de traversée piétonne entre les boulevards Voltaire et Richard-Lenoir au sein de ce jardin,

Considérant le Code de la route qui impose aux cyclistes de mettre pied à terre dès lors qu'ils transitent sur une voie piétons,

Considérant la signalétique insuffisante, voire absente, rappelant cette obligation aux entrées du jardin,

Considérant les portillons d'accès, pour certains incomplets, cassés ou bloqués en position ouverte,

Considérant dès lors que des cyclistes empruntent régulièrement à vive allure les traversées piétonnes du Jardin Truillot, causant par là un danger manifeste pour les piétons, notamment les plus vulnérables,

Considérant ce danger comme avéré, en témoigne les accrochages récents entre cyclistes et piétons, ces derniers étant pourtant prioritaires en toute circonstance ;

Sur proposition des élu-e-s du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes) :

EMET LE VŒU :

- Que les portillons d'accès aux entrées du Jardin Truillot soient remis en état sans délai,
- Qu'une nouvelle signalétique beaucoup plus visible soit déployée aux entrées du Jardin Truillot afin de rappeler aux cyclistes l'obligation de mettre pied à terre ainsi que l'amende prévue en cas de non-respect de cette disposition,
- Qu'une présence régulière de la DPSP et de la future police municipale soit assurée dans le Jardin Truillot afin de sanctionner les contrevenants.

M. le Maire : « Qui est pour ? Le groupe Changer Paris. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Il est rejeté. »

Le vœu est rejeté.

V11202145 Vœu relatif à la tranquillité des squares Marcel Rajman et de la Roquette

M. le Maire : « Jean-Christophe MARTIN a la parole. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Une fois n'est pas coutume, je ferai relativement court.

Ce vœu fait suite à l'interpellation au courrier, à la pétition que vous avez reçue au mois de juin et dont nous avons eu copie, qui nous fait part collectivement de la situation et de la multiplication d'incivilités et de nuisances de voisinage, dirons-nous, dans ces deux squares. C'est très dommage puisque ce sont de très beaux squares. Ce sont des petits écrins de verdure dans ce quartier où il n'y en a plus vraiment. Les riverains nous font part – et je peux l'attester, pour habiter à côté – des nuisances qu'ils subissent au quotidien et de leur regret de la disparition des agents des parcs et jardins à demeure. C'est vrai, c'était une autre époque.

Donc ce vœu demande une réponse, somme toute assez simple, à savoir un renforcement de la présence de la DPSP puis de la future police municipale afin de faire bêtement respecter le règlement des parcs et jardins de la Ville de Paris et la tranquillité des lieux. Ça ne nécessite pas évidemment de réponse policière, ça nécessite une réponse de la Ville et un accompagnement. La DPSP a l'air d'être un outil intéressant et je tiens à saluer le travail de ces agents à cette occasion. »

M. le Maire : « Merci. Nour DURAND-RAUCHER. »

M. DURAND-RAUCHER : « Merci M. le Maire. M. MARTIN, effectivement nous avons reçu les courriers en juin. Il y a des problèmes de mésusages et évidemment quand on crée des usages, on a envie qu'ils soient utilisés par des personnes pour qui ils sont créés. En l'occurrence, on parle notamment d'un lieu dédié aux enfants avec des jeux pour enfants, où il y a des occupations par des adolescents et des jeunes adultes régulières. On a suivi ça de très près avec la DPSP, qui effectue des passages réguliers. Et évidemment, les agents des parcs et jardins sont au courant.

Pour l'instant, en réalité, l'idée est toujours d'avoir une gradation. Ce sont des passages des médiateurs. D'autre part, pendant tout l'été, il y avait des activités qui étaient sur le square, où on a fait en sorte que les uns et les autres discutent ensemble pour faire comprendre aux jeunes que ce n'est pas possible de tenir ces comportements-là. Malheureusement, tout ça prend un peu de temps et je comprends très bien que ce soit extrêmement désagréable pour les familles.

Si jamais la situation continue à perdurer, voire si elle s'aggrave, il ne fait aucun doute que nous passerons à la vitesse supérieure et donc ce sont les agents de la DPSP qui se déplaceront. Je vous assure que vu le caractère des personnes en question, le plus gros risque qui nous pend au nez est qu'elles aillent ailleurs. Mais en tout cas, ce n'est pas un problème qui va durer, ou alors qui sera très ponctuel. Je pense que tout est en bon chemin et je suis tout à fait prêt à revenir sur le sujet si jamais ça continue. Je n'y crois pas une seconde, mais je suis toujours sensible à tout ce qui dérange les riverains et à tout ce qui fait que dans notre arrondissement, il y a des moments où la vie de certains riverains est impossible ou compliquée par l'agissement de quelques-uns.

Je vais appeler à voter contre puisque je pense que nous faisons ce que nous devons faire. Je vais appeler à voter contre ce vœu. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Florent HUBERT a demandé la parole. »

M. HUBERT : « En complément de ce que vient d'indiquer M. DURAND-RAUCHER, je voulais juste revenir un instant pour mettre en perspective la situation de ces deux espaces verts, d'abord pour prendre acte totalement des nuisances réelles subies par les riverains et par les usagers de ces espaces et surtout ne pas les minimiser. Deuxièmement, pour indiquer quand même que je suis mal à l'aise avec la présentation de votre vœu parce qu'elle donne l'impression qu'on a là deux havres de paix qui ont subitement été perturbés par une invasion de jeunes. C'est

une méconnaissance assez profonde du dossier quand vous connaissez un peu l'histoire de l'arrondissement.

Ces deux espaces verts ont, depuis leur ouverture, connu cette situation contrastée. C'est à la fois un espace de respiration et d'usage important pour les familles, pour les habitants du quartier, avec des mésusages compliqués, une coexistence compliquée avec les bandes de jeunes du quartier. Et ça prend des formes parfois plus aigües avec des moments très graves et d'autres moins graves. En ce moment, on est plutôt dans une situation de reflux que dans une situation de recrudescence, on va dire.

En tout état de cause, on accompagne cette évolution sur le long cours en pensant le réaménagement de ces espaces, en complément des interventions humaines qu'évoque mon collègue DURAND-AUCHER. Je prendrai deux exemples : il y a eu évidemment la création de la station de *street workout* et des terrains de basket qui a fondamentalement changé les usages sur le nord du square de la Roquette. On vient d'intervenir cet été pour réaménager totalement l'aire des tout-petits le long de la rue Servan. C'était une zone qui donnait aussi lieu à beaucoup de mésusages et d'un seul coup, avec ces nouveaux jeux pour les enfants, les nounous et les parents s'en sont réempare. Donc maintenant on a une grosse affluence des publics qu'on veut voir dans ce jardin et d'une certaine manière, cela a un effet d'éviction sur les mésusages. Le renforcement de l'usage a un effet d'éviction sur les mésusages et c'est comme ça qu'on va continuer à penser les réaménagements futurs de Roquette et aussi le réaménagement de Rajman puisqu'un grand projet est en cours pour améliorer et embellir Rajman et renforcer l'accessibilité d'Olympe de Gouges. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Est-ce que le vœu est maintenu ? »

M. MARTIN : « Oui, il est maintenu. »

M. le Maire : « Nous allons passer au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement :

Considérant la situation particulière du square Marcel Rajman et du square de la roquette qui forment un écrin de verdure au milieu d'une zone urbaine dense,

Considérant l'attrait antérieur des familles avec jeunes enfants pour le square de la roquette, ainsi que celui des personnes âgées qui aimaient s'installer sous les tilleuls du square Marcel Rajman,

Considérant que cet attrait a disparu avec l'installation de bandes de jeunes ayant engendré dégradations, incivilités, voire agressions, et autres nuisances en lien avec la petite délinquance qui sévit alentour,

Considérant que les habitants du 11^e arrondissement sont aujourd'hui en partie dépossédés de ces squares,

Considérant que les riverains de ces squares subissent au quotidien des nuisances jusque sous leurs fenêtres,

Considérant le courrier argumenté ainsi que la pétition adressée au Maire du 11^e arrondissement par des riverains de ces squares ;

Sur proposition des élu-e-s du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes) ;

EMET LE VŒU :

Que la présence de la DPSP, puis de la future police municipale, dans ces squares soit renforcée aussi longtemps que nécessaire afin de faire respecter le règlement des parcs et jardins de la Ville de Paris ainsi que la tranquillité des lieux.

M. le Maire : « Qui est pour ? Le groupe Changer Paris. Qui est contre. Le reste de l'assemblée. Il est rejeté. »

Le vœu est rejeté.

V11202146 Vœu relatif au stationnement dans la rue Jean Macé

M. le Maire : « Aurore MOUYSET-NOZERAND ».

Mme MOUYSET-NOZERAND : « On a pu constater la surreprésentation du stationnement deux-roues qui occupe environ la moitié de l'espace de stationnement de la rue Jean Macé et cette impression de grand parking à deux-roues qui naît de cette surreprésentation. On a également constaté l'absence de végétation dans l'espace public de la rue Jean Macé. Si on considère qu'une place de stationnement dédiée aux voitures possède une longueur de 5 m, notre groupe propose donc :

- que quatre emplacements de 5 m de long soient retirés de l'espace de stationnement deux-roues de la rue Jean Macé pour un arbre et de la végétation basse en pleine terre
- qu'une place de stationnement voiture de la rue Paul Bert soit convertie en stationnement deux-roues
- qu'une place de stationnement voiture de la rue Chanzy soit convertie en stationnement deux-roues
- qu'une place de stationnement voiture de la rue Faidherbe soit convertie en stationnement deux-roues
- et qu'une place de stationnement voiture de la rue Jules Vallès soit convertie en stationnement deux-roues.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je vois que vous avez reçu comme moi le courrier d'une habitante de cette rue qui ne manque pas de propositions. Vous en avez fait l'écho. Je vais donner la parole à Luc LEBON pour vous répondre. »

M. LEBON : « Ce vœu fait écho à un courrier d'un riverain qui avait été adressé récemment à la Mairie et auquel on a fait une réponse. Il y a effectivement beaucoup de stationnements, notamment de deux-roues motorisés sur la rue Jean Macé, mais qui ont été créés pour résorber à l'époque un stationnement sauvage important de deux-roues motorisés, notamment sur la petite placette à l'angle de la rue Jean Macé et de la rue Chanzy, devant la crèche « Les 400 coups ». À terme, l'évolution du stationnement de deux-roues peut être considérée, il n'y a évidemment pas de problème de fond, sachant qu'en plus il y a à proximité sur la rue Chanzy une grosse zone de stationnement de deux-roues motorisés qui est neutralisée par un chantier, mais qui va finir par s'arrêter.

L'évolution de la tarification du stationnement des deux-roues motorisés va probablement conduire à une évolution de son utilisation à Paris. Après, on peut regarder ponctuellement où on peut repositionner, mais il faut savoir que si on le repositionne trop loin, on résoudra mal le problème de stationnement sauvage qu'on avait observé sur le trottoir.

Suite aux états généraux du stationnement qu'on avait menés en début d'année et dans le cadre de la démarche « Embellir votre quartier », on n'a aucun problème à étudier la végétalisation de cette rue qui est effectivement un peu minérale, comme toutes les rues, et s'il y a un potentiel de plantation qui se dégage, comme on le fait ailleurs, on est totalement favorable. C'est ce qu'on a porté dans notre programme municipal en 2020. Donc on est totalement favorable à créer de la végétalisation sur cette rue et à réétudier l'organisation du stationnement, sachant quand même que l'évolution des usages fait que les deux-roues prennent une grande place par rapport aux voitures. Ce vœu, en fait, c'est ce qu'on fait depuis le début de la mandature et c'est ce qu'on continuera à faire dans ce quartier comme dans les autres. Merci. »

M. le Maire : « Tout à fait, et j'indique d'ailleurs que ces études sont faites. Je les ai demandées à la Direction de la Voirie. Elles donneront, le cas échéant, lieu à des travaux qui seront réalisés dans le cadre de la démarche « Embellir votre quartier » qui, sur le quartier concerné, est planifiée pour 2025, pour la dernière année de la mandature. Est-ce que vous maintenez votre vœu ? »

Mme MOUYSET-NOZERAND : « Oui, nous maintenons notre vœu. »

M. le Maire : « Très bien. Nous passons donc au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement :

Considérant la surreprésentation du stationnement deux-roues qui occupe environ la moitié de l'espace de stationnement de la rue Jean Macé,

Considérant l'impression de grand parking à deux-roues qui naît de cette surreprésentation,

Considérant l'absence de végétation dans l'espace public de la rue Jean Macé,

Considérant qu'une place de stationnement dédiée aux voitures possède une longueur de cinq mètres ;

Sur proposition des élu-e-s du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes) ;

EMET LE VŒU :

- Que quatre emplacements de cinq mètres de long soient retirés de l'espace de stationnement deux-roues de la rue Jean Macé pour un arbre et de la végétation basse en pleine terre,
- Qu'une place de stationnement voiture de la rue Paul Bert soit convertie en stationnement deux-roues,
- Qu'une place de stationnement voiture de la rue Chanzy soit convertie en stationnement deux-roues,
- Qu'une place de stationnement voiture de la rue Faidherbe soit convertie en stationnement deux-roues,
- Qu'une place de stationnement voiture de la rue Jules Vallès soit convertie en stationnement deux-roues.

M. le Maire : « Qui est pour ? Le groupe Changer Paris. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Il est donc rejeté. »

Le vœu est rejeté.

QUESTION ORALE ADRESSEE AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT

Q11202109 Question orale relative à la création de nouvelle salle de consommation à moindre risque dans le nord-est parisien

Monsieur le Maire,

Depuis plusieurs mois, de nombreux Parisiens expriment leur désespoir face à l'explosion de la consommation du crack dans la capitale. Et les témoignages sont glaçants : consommation dans la rue, les jardins et les halls d'immeuble, prostitution et viols, agressions quotidiennes. Tous ces Parisiens se sentent abandonnés et totalement dépossédés du droit de se promener dans la rue sans avoir la boule au ventre.

Si le 11^e n'est pas un point noir de la consommation de crack, les ravages de la drogue et le trafic de stupéfiants ne cessent de s'étendre dans tout le nord-est de la capitale.

Ces dernières semaines, la tension est encore montée face à votre volonté de multiplier les salles de shoot dans le nord-est parisien, notamment à proximité d'écoles. Lors de la réunion qui s'est tenue dans le Gymnase des Pyrénées, le 15 septembre dernier, le maire du 19^e arrondissement a confirmé la volonté de la municipalité de multiplier les salles de shoot dans tous Paris, au-delà des arrondissements déjà concernés par ces structures. Cette volonté de maillage ne peut que susciter la plus grande inquiétude.

Nous disposons désormais de plusieurs années d'expérimentation des salles de consommation à moindre risque. D'expérience, nous savons maintenant qu'elles créent des points de fixations des toxicomanes et des dealers, générant un surcroît de délinquance, et c'est la raison qui a conduit le préfet de police à s'opposer à la création de nouvelles salles. Mais surtout, ces structures ont montré qu'elles n'étaient pas des voies de sortie de l'addiction. Face à des drogues aussi dures que le crack, il est impossible de s'engager de soi-même dans une démarche de sevrage. C'est la raison pour laquelle le groupe Changer Paris demande la création de centres de désintoxication fermés permettant de rompre la relation entre le toxicomane et le dealer et d'engager de véritables parcours de désintoxication.

Cette question reste aujourd'hui un point de désaccord majeur entre nous, nous le savons, mais nous continuerons à vous sensibiliser à cette question tant il nous paraît inhumain de conforter les toxicomanes dans une addiction qui les entraîne vers une mort certaine. Au-delà de la question du type de structure, sujet déjà largement évoqué en Conseil de Paris, nous souhaiterions avoir l'assurance qu'aucune nouvelle salle de shoot ne verra le jour dans le 11^e arrondissement. Et c'est donc la question que nous vous posons ce jour : pouvez-vous prendre l'engagement ferme de ne pas ouvrir de salle de consommation à moindre risque dans notre arrondissement ?

M. le Maire : « Dernier point inscrit à l'ordre du jour, question orale relative à la création de nouvelle salle de consommation à moindre risque dans le nord-est parisien. Nelly GARNIER. »

Mme GARNIER : « Merci. M. le Maire, chers collègues, vous le savez, depuis plusieurs mois, de nombreux Parisiens expriment leur désespoir face à l'explosion de la consommation du crack dans la capitale et les témoignages sont glaçants : consommations dans la rue, les jardins, les hauts

d'immeuble, prostitution, viols, agressions quotidiennes. Si le 11^e arrondissement n'est pas un point noir de la consommation de crack, les ravages de la drogue et le trafic de stupéfiants ne cessent de s'étendre dans tout le nord-est de la capitale.

Ces dernières semaines, la tension est montée encore face à votre volonté de multiplier les salles de shoot dans le nord-est parisien, notamment à proximité d'écoles. Lors de la réunion qui s'est tenue dans le gymnase des Pyrénées le 15 septembre dernier, le Maire du 19^e arrondissement a confirmé la volonté de la municipalité de multiplier les salles de shoot dans tout Paris, au-delà des arrondissements déjà concernés par ces structures. Cette volonté de maillage ne peut que susciter la plus grande inquiétude dans tout le nord-est parisien. Comme je sais que vous allez nous dire que le problème vient de l'État qui ne joue pas son rôle, laissez-moi rappeler que la Maire de Paris peut demander des hospitalisations d'office pour protéger à la fois les victimes de la drogue et les Parisiens.

Aujourd'hui, faute d'action et de volonté de sortir les toxicomanes de leur addiction, on en vient à construire un mur pour les circonscrire. Quelle démission, pour ne pas dire quelle honte ! Au-delà de notre différend sur les structures de prise en charge, nous souhaiterions avoir désormais l'assurance qu'aucune salle de shoot ne verra le jour dans le 11^e arrondissement et c'est donc la question que nous vous posons ce soir : pouvez-vous prendre l'engagement ferme de ne pas ouvrir de salle de consommation à moindre risque dans notre arrondissement ? Je vous remercie. »

M. le Maire : « C'est un sujet particulièrement grave que vous abordez, qui conduit en ce moment à ce que je considère comme des dérives idéologiques totales, quand on voit le gouvernement construire un mur pour isoler des populations en détresse. Il s'agit d'un sujet grave pour les riverains, vous l'avez évoqué. Grave aussi pour les toxicomanes, qui sont dans une grande détresse sociale, sanitaire, psychique et qui sont trop souvent livrés à eux-mêmes. Et c'est indigne de notre République que de laisser à l'abandon des personnes qui sont malades dans de telles conditions. C'est donc notre responsabilité en tant qu'élus, en tant que citoyens aussi, de mobiliser tous les leviers pour permettre à ces personnes de se soigner, d'être prises en charge et ainsi permettre aux habitants de recouvrer un cadre de vie plus paisible.

Contrairement à ce que vous indiquez, la création de salles de consommation à moindre risque constitue bien une pièce du puzzle qui permet de répondre à ce fléau. C'est un lieu qui a une vocation sanitaire. Mais ce n'est pas une prophétie autoréalisatrice que de le dire, c'est une enquête très complète de l'INSERM qui a dressé un bilan des deux salles de consommation à moindre risque ouvertes en France, et qui a confirmé l'intérêt de ces approches cliniques. Il faut donc cesser d'opposer la consommation supervisée et le soin. Ce sont deux approches qui doivent marcher de pair.

Comme nous avons pu le dire à de nombreuses reprises, il ne s'agit pas de déplacer des problèmes qui sont rencontrés dans des arrondissements voisins vers d'autres quartiers, mais plutôt de multiplier des structures qui permettent une prise en charge efficace des usagers de drogue, seule démarche à même de circonscrire le problème.

Aujourd'hui, il y a une trentaine de sites qui existent à Paris et tous ces centres d'accueil qui accompagnent à la réduction des risques, offrent des espaces de repos, des centres de soin en addictologie, d'hébergement d'urgence, d'hébergement pérenne, sont des lieux qui sont paisibles et se passent bien. Et c'est une image qui est très différente de celle qui est donnée aujourd'hui par les médias autour de – n'ayons pas peur des mots – l'hystérisation du débat autour de cette

question des salles de consommation à moindre risque qui, encore une fois, ont une visée sanitaire.

La Ville porte donc un projet de prise en charge médicale et globale, qui va du soin jusqu'à l'hébergement. C'est d'ailleurs le sens du Plan Crack que la Préfecture de région pilote depuis deux ans et qui a été signé entre l'Etat et la Ville. Indéniablement, c'est aussi en luttant contre les trafics que nous y parviendrons. D'ailleurs, à ce titre, je souhaite profiter de ce Conseil d'arrondissement pour féliciter le commissariat du 11^e arrondissement et la Préfecture de Police pour des opérations couronnées de succès tout récemment dans nos quartiers sur des secteurs qui étaient fortement dégradés par du deal de rue.

Il s'agit d'un sujet sérieux, j'exprime ma totale solidarité avec les Maires des arrondissements voisins qui accueillent des lieux. Il n'y a pas de projet en ce sens aujourd'hui dans le 11^e arrondissement, pour répondre complètement à votre question. »

Mme GARNIER : « D'accord. Mais du coup, aujourd'hui, il n'y a pas de projet, mais vous ne prenez pas d'engagement de vous opposer à ce type de projet ? »

M. le Maire : « Qui peut savoir de quoi demain sera fait ? »

Mme GARNIER : « D'accord. Mais très bien. Merci, c'est votre réponse. »

M. le Maire : « Nous avons eu un risque d'apparition du crack dans certains quartiers du 11^e arrondissement, pour ne pas le nommer, le boulevard Jules Ferry. Nous avons engagé une action, résolue, avec la Préfecture de Police, le commissariat, la DPSP et Nour DURAND-RAUCHER pour arriver à faire reculer cette situation qui commençait à s'installer dans notre quartier. S'il n'avait pas été possible de reprendre la main sur ce quartier, peut-être qu'aujourd'hui ce serait la réponse la plus adaptée. Par notre action déterminée et par le travail coordonné des services, nous avons réussi à reprendre la main. Mais je ne serai pas donneur de leçon en la matière. Je déconseille à quiconque de l'être. C'est un sujet trop compliqué, trop sérieux, trop dramatique pour les trajectoires humaines qui sont en jeu pour pouvoir avoir un propos définitif en clamant « non jamais, au grand jamais, il n'y aura de toxicomanes, de deal dans le 11^e arrondissement ». Nous prenons les problèmes quand ils arrivent. Aujourd'hui, nous n'avons pas ce problème-là et il n'y a pas de projet en ce sens.

Je vous souhaite une très bonne soirée, la séance est levée. »

À 22h20, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.